



Pollution suite à l'accident à la Raffinerie de Donges – 2008 Procès - 2011

Ouest France du 26 avril

Pollution en Loire : la LPO fera un recours

Au festival Art et Nature organisé par la Ligue de protection des oiseaux, à La Chapelle-sur-Erdre, il est aussi question de la récente pollution en Loire.

« **Les zones humides** », tel est le thème du festival Art et Nature qui se déroule jusqu'à dimanche à La Chapelle-sur-Erdre. C'est aussi un sujet qui colle à l'actualité comme le mazout au plumage des oiseaux. La très récente pollution provoquée par la fuite d'une canalisation à la raffinerie de Donges alimente les débats, bien entendu, parmi les participants à ce festival organisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

« **Dès le début de la pollution (180 t de fioul dans la nature, selon Total), une partie du pétrole est allée au large puis est revenue par le Sud** », explique Guy Bourlès, président de la LPO 44. « **Jusqu'à l'île de Ré ou d'Oléron, nous avons ramassé 300 oiseaux, 250 morts et 50 encore vivants, mais bien mal en point.** » Ils sont très difficiles à soigner : « **Une eau chauffée jusqu'à 50° est nécessaire pour enlever le fioul. Forcément, le traitement est délicat à mettre en oeuvre.** »

300 oiseaux, c'est un bilan provisoire. « **La plupart des volatiles recueillis l'ont été en mer et très peu dans l'estuaire ; or, il y a eu forcément des limicoles touchés. Mais ils sont souvent allés mourir un peu plus loin. On vient d'apprendre, par exemple, que des cadavres d'oiseaux mazoutés ont été retrouvés dans le lac de Grand-Lieu.** »

Pour contraindre Total à revoir sa pratique industrielle, la LPO entend tenter un recours en justice. « **Il y a eu défaillance de l'entreprise, affirme Guy Bourlès. Par exemple, comment expliquer autrement qu'il leur a fallu cinq heures pour s'apercevoir de la fuite ?** »

Ph. G.

Le télégramme du 21 avril

Loire. Délicate dépollution

L'estuaire de la Loire se remet lentement de la pollution qui l'a touché, il y a plus d'un mois. Petit à petit, les 500 tonnes de fioul sont éliminées. Mais le travail sera encore long.

Cinq semaines après l'accident, survenu le dimanche 16 mars, c'est toujours la ruche dans l'estuaire de la Loire pour effacer la pollution par hydrocarbures provoquée par une fuite sur une canalisation en mauvais état de la raffinerie Total de Donges. Hier, selon le groupe Total qui a pris en charge, et à ses frais, les chantiers étalés sur une quinzaine de sites, 740 personnes étaient à pied d'œuvre, principalement autour de Paimbœuf, sur la rive sud, juste en face de la raffinerie, commune la plus touchée.

Chiffres revus à la hausse



Les professionnels de la dépollution sont dûment équipés et encadrés, une équipe du Cedre de Brest se relaye sur place pour préconiser des méthodes d'intervention. La pollution s'avère, en effet, plus insidieuse que prévue.

Le Floch-dépollution en première ligne

Total a d'abord revu ses chiffres à la hausse et reconnu que ce sont près de 500 tonnes et non 400 qui se sont répandus dans l'estuaire dont 320 ont pu être récupérées dans l'enceinte de la raffinerie, selon le groupe pétrolier. La raffinerie a d'ailleurs été conduite à vérifier la totalité de ses 37 km de canalisations aériennes, à la demande des autorités. Si la partie visible de la pollution est pour l'essentiel effacée sur le littoral et les plages, touchés par des boulettes à des degrés divers, dans l'estuaire, c'est autour de Paimbœuf, commune la plus exposée, que se concentre l'essentiel des équipes de nettoyage. Dont une bonne moitié est managée par l'entreprise morlaisienne spécialisée, Le Floch dépollution. « Nous avons 250 personnes sur place dont une vingtaine d'encadrants venus du siège. Nous avons en partie recruté des intérimaires sur place, dont certains avaient travaillé pour nous lors de l'Erika » explique le directeur général, Jean-Pierre Baelinghen. Coïncidence : il y a deux ans, la société était intervenue sur les mêmes lieux lors d'une pollution précédente provoquée par cinquante tonnes de pétrole échappé dans l'estuaire suite à une collision entre deux bateaux.

Des hectares de roseaux touchés

« On a pu traiter rapidement la partie plage, mais c'est autrement plus difficile pour nos équipes d'intervenir dans les kilomètres de roselières, les vasières et les pâtures, difficilement accessibles entre Frossay et Corsept », avertit Jean-Pierre Baelinghen. L'entreprise a même dû hélitreuiller certains déchets et roseaux mazoutés qu'il a fallu couper en urgence. « Une partie de la roselière a été fauchée avant que ne viennent nidifier en avril les fauvettes africaines », confirme Guy Bourlès, responsable de la Ligue pour la protection des oiseaux en Loire-Atlantique qui estime à 300 le nombre d'oiseaux victimes des hydrocarbures. Des dizaines d'hectares de vasières et roselières sur un linéaire de 20 km sur les deux rives de la Loire après Donges et Paimbœuf, classés Natura 2000, sont quasi-inaccessibles.

La croix du 21 avril

Après la marée noire, des idées pour protéger l'estuaire de la Loire

Un mois après la fuite de 500 tonnes de fuel lourd sur les rives de la Loire, des solutions s'esquissent pour prévenir d'autres incidents

Le contraste est saisissant. Au pied de la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique) s'étend une vaste zone marécageuse en bordure de Loire. Bovins, chevaux et toutes sortes d'oiseaux (courlis cendrés, tadornes de Belon, hérons, cigognes, etc.) cohabitent dans cet espace fait de roseaux, de mares et de prairie.

A quelques centaines de mètres de là, 500 tonnes de fuel lourd se sont échappées le 16 mars dernier d'un tuyau de la raffinerie Total, lors du chargement d'un navire.

Dans cette partie de l'estuaire de la Loire, aucune opération de dépollution n'a été menée, en raison de la fragilité du milieu et de son inaccessibilité. Plus d'un mois après, des traces d'hydrocarbures noircissent encore les vasières et les roselières bordant le fleuve.

En 2006 déjà, 60 tonnes de carburant dans la Loire

Ce n'est pas la première fois qu'un tel incident se produit dans l'estuaire de la Loire. En janvier 2006, la collision de deux butaniers avait provoqué une fuite de



60 tonnes de carburant dans le fleuve, tandis qu'en 2003, une canalisation de la raffinerie avait déjà laissé échapper du fuel.

« Mais la quantité de pétrole déversée dans l'eau n'avait jamais été aussi impressionnante », précise Christophe Rousseau, adjoint au directeur du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux ([CEDRE](#)).

Pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise, les acteurs locaux appellent les industriels, et notamment Total, à davantage de vigilance. « Il faut que les entreprises se rendent compte qu'elles évoluent dans un espace naturel fragile, dit Christophe Dougé, délégué de [Loire vivante estuaire](#), coordination d'associations de protection de l'environnement. On ne peut pas laisser des kilomètres de tuyaux au bord de l'estuaire sans se préoccuper des risques ».

Le président de la Région des Pays-de-la-Loire, Jacques Auxiette, réclame ainsi une surveillance humaine accrue sur les sites industriels à risque. Et des équipements plus résistants. « Après le naufrage de l'Erika, on a parlé de navires à double coque pour renforcer la sécurité. Pourquoi ne pas utiliser des tuyaux à double coque pour le transport du fuel ? »

Vers un "samu nautique" ?

Michel Mahurel, maire de Paimboeuf, commune durement touchée par la pollution, propose de son côté que les industriels disposent de caméras de surveillance, de bacs de rétention ou de boudins de récupération pour contenir toute nouvelle pollution.

Autant de solutions que Total est en train d'étudier. Selon Xavier Bontemps, directeur de l'hygiène, la sécurité et l'environnement pour le raffinage du groupe pétrolier, des experts rendront d'ici l'été des recommandations pour améliorer « la détection [des anomalies], les pratiques opératoires et les plans d'inspection » de toutes ses raffineries (1).

Voilà pour la prévention. En cas d'accident, les élus réclament des moyens d'intervention plus rapides et plus efficaces.

« Pour dépolluer le fleuve, il a fallu aller chercher des bateaux en Italie, pointe Patrick Mareschal, président du conseil général de Loire -Atlantique. Il faudrait à l'avenir disposer de moyens nautiques permettant de contenir immédiatement le produit polluant ». Une sorte de « Samu nautique » dont le financement reste à étudier.

Au-delà d'un renforcement de la sécurité des installations, cette mini marée noire pose la question de la cohabitation d'activités industrielles lourdes (raffinerie, terminal méthanier, centrale électrique...) avec un estuaire protégé par une multitude de dispositifs (Natura 2000, loi Littoral), qui draine de plus en plus d'activités touristiques et culturelles.

« Tout l'enjeu est de savoir jusqu'où on met la barre pour des mesures préventives et quelles contraintes économiques on applique à ces industries, analyse Christophe Rousseau. Car la prise en compte de l'environnement a un coût socio-économique ».

Un coup de frein aux projets de développement ?

Outre des coûts de plus en plus élevés, les acteurs économiques de l'estuaire craignent que leurs projets de développement ne soient revus à la baisse. Car si personne ne remet en cause les activités existantes, l'agrandissement du port de Nantes-Saint-Nazaire à l'est de Donges pourrait avoir du plomb dans l'aile.



« Cet incident peut donner un argument aux associations qui luttent contre ce projet, reconnaît Charles Genibrel, président de l'Union maritime Nantes ports, qui regroupe les entreprises de l'estuaire ayant une activité portuaire. Mais on peut aussi mettre cette expérience malheureuse de pollution à profit pour mieux se parler ».

De fait, tous les acteurs de l'estuaire souhaitent renforcer la concertation et ne plus opposer milieu naturel et activité économique. « Il y a un équilibre à trouver, estime le maire de Paimboeuf. On peut cohabiter. Mais pour cela, il va falloir travailler ensemble ».

Une commission locale d'information, créée par la préfecture de Loire-Atlantique, doit justement se réunir à la mi-mai. Elle rassemblera élus, représentants des industriels et des activités de l'estuaire, associations de protection de l'environnement et représentants des administrations.

Florence PAGNEUX

Univers Nature du 18 avril

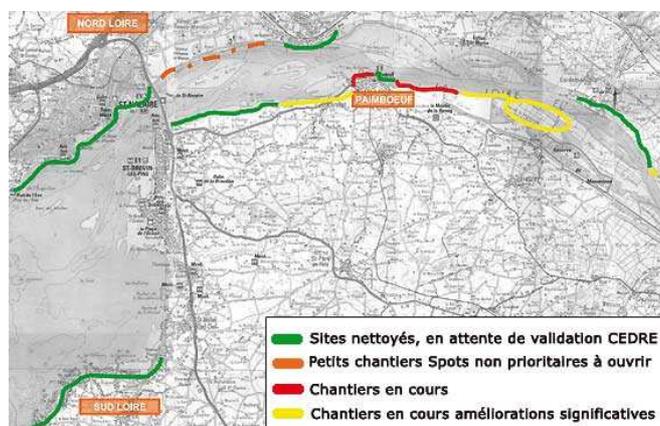
Bilan en hausse en Loire-Atlantique : plus de fioul déversé et d'oiseaux touchés

Un mois après l'accident qui a vu une fuite, à la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), souiller l'estuaire de la Loire et une partie du littoral, le bilan est plus lourd que prévu initialement. Ainsi, en lieu et place des 400 tonnes de fuel lourd toxique déversées, Total estime dorénavant la fuite à 500 tonnes (à 2 % près). De même, le déversement en Loire ne serait plus de 100 tonnes mais de 180.

Au 15 avril, le pétrolier déclare avoir récupéré 294 tonnes de fioul sur les berges (92 % de ce qui y a été déversé) et 138 en Loire (76 %). Si les chantiers de dépollution devraient arriver à leur terme d'ici quelques semaines, les zones qui restent à nettoyer sont généralement les plus difficiles d'accès et sensibles...

Au niveau économique, les pêcheurs, mareyeurs et conchyliculteurs (producteurs de moules et d'huîtres) touchés par la pollution sont en cours d'indemnisation. Les premières indemnisations ont été versées aux pêcheurs qui exercent à partir de bateaux, essentiellement pour les anguilles, pour un montant total de 747 500 € (115 dossiers indemnisés).

Au niveau naturel, alors qu'il est encore trop tôt pour établir un bilan définitif, la



LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) considère que les oiseaux et plus globalement la biodiversité des espaces naturels sensibles sont durablement touchés. Après avoir frappé l'estuaire de la Loire, la pollution a atteint la Charente-Maritime, notamment les îles de Ré et d'Oléron, ainsi que le littoral Sud-vendéen.

Si dans l'estuaire de la Loire, parmi les espèces observées, 60 % des tadornes, 30 % des bécasseaux variables, 40 %

des avocettes et 10 % des pluviers argentés ont été touchés, aucun oiseau mort n'a été signalé et un seul vivant a été récupéré, soigné et relâché ensuite. Estimant que certains oiseaux se sont dispersés sur des sites moins pollués, au regard de la quantité de fioul déversée, la LPO s'interroge toutefois sur l'absence de cadavres d'oiseaux dans l'estuaire de la Loire.

A l'inverse, sur les îles d'Oléron et de Ré, ainsi que sur le littoral Sud-vendéen, plus de 200 oiseaux morts ont été ramassés, notamment des fous de Bassan, des guillemots de Troïl et des pingouins torda.

La quarantaine d'oiseaux vivants, qui a pu être récupérée, a été transférée vers l'école vétérinaire de Nantes et la station LPO de l'Île Grande pour être nettoyée et soignée avant d'être relâchée.

Pour terminer ce rapide bilan, rappelons que l'intégralité des frais occasionnés par ce déversement de fioul (environ 10 millions d'euros) doit être prise en charge par Total.

Pascal Farcy

Carte, source Préfecture de Loire-Atlantique

Journal de l'environnement du 18 avril

Total doit prévenir les pollutions de la Loire

Alors que le groupe Total a réévalué à 500 tonnes et non 400 la masse de fioul lourd écoulee depuis la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique), le préfet de la Loire-Atlantique Bernard Hagelsteen a demandé au groupe pétrolier de réaliser une étude pour identifier l'ensemble des risques de pollution accidentelle de la Loire. «Outre les canalisations, d'autres installations de la raffinerie peuvent provoquer des pollutions en Loire: il faut considérer l'ensemble stockages-canalisation-postes de chargement», précise le dossier mis en ligne par la préfecture. L'échéance est fixée au 21 septembre pour les installations proches du fleuve, et au 21 mars 2009 pour celles qui sont plus éloignées.

Total doit par ailleurs trouver une solution d'ici le 21 avril pour prévenir les risques de pollution liés aux canalisations situées en bord de Loire, et protéger le fleuve si une fuite se produit. Le groupe envisagerait d'installer des caméras de surveillance, ainsi qu'un muret et une rétention en guise de protection.

Le préfet a par ailleurs annoncé la création d'une commission locale d'information (CLI) de l'estuaire de la Loire, dont la première réunion aura lieu à la mi-mai. Selon lui, la dépollution s'achèvera bientôt. Sur les 89 kilomètres de berges et de côtes touchés, 15 km de côtes sont encore souillés.

Parallèlement, dans un communiqué de mercredi 16 avril, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a dressé un premier bilan de la pollution. L'association s'interroge : «Pourquoi, compte-tenu de l'importance de cette catastrophe, les équipes de dépollution n'ont-elles pas retrouvé de cadavres d'oiseaux, ce qui aurait normalement dû être le cas dans l'estuaire de la Loire? Il n'y aurait donc pas d'oiseaux morts sur les 80 kilomètres des deux rives polluées de la Loire, alors qu'on a retrouvé plus de 250 oiseaux mazoutés sur la seule île de Ré?»

Actu environnement du 18 avril

a pollution de l'Estuaire de la Loire se révèle plus importante qu'évaluée initialement



Un mois après la pollution de l'estuaire de la Loire, Total refait ses calculs. Ce ne sont pas 400 mais 500 tonnes de fioul toxique qui se sont échappées de sa raffinerie de Donges. De son côté, la LPO dénombre plus de 250 oiseaux mazoutés.

Un mois après la pollution de l'estuaire de la Loire provoquée le 16 mars par la fuite d'une canalisation à la raffinerie Total de Donges, le groupe pétrolier vient d'annoncer que la quantité de fioul déversée sur les berges et dans le fleuve, était plus importante que celle initialement estimée. Ce ne sont plus 400 tonnes mais 500 tonnes de fioul qui se sont finalement échappées de la raffinerie de Donges. 180 tonnes se sont déversées dans la Loire, soit 80 de plus que ce qui avait été annoncé en Mars.

Pour ce calcul, Total précise qu'il s'est appuyé sur les quantités du volume de produits récupérés sur les berges, lors des opérations de dépollution. Aussi, le groupe pétrolier déclare au 15 avril que 294 des 320 tonnes recensées sur les berges et 138 des 180 tonnes de fioul déversées dans l'estuaire ont été récupérées.

Au-delà de ces chiffres, la préfecture des Pays de la Loire a également dressé le 16 avril un "premier bilan" de la pollution dans l'estuaire et indiqué la mise en oeuvre de mesures préventives.

Selon la préfecture, sur les 89 kilomètres de berges et de côtes touchées par la pollution, 15 km de rives sont encore souillés vers Paimboeuf, commune la plus touchée par la pollution. 309 tonnes de fioul ont été récupérées en fin de semaine dernière par plus de 600 personnes mobilisées pour le nettoyage. Sur les plages, il n'y a plus de traces de fioul, a également ajouté la préfecture à l'approche de la saison touristique.

Rappelons que depuis l'accident, un arrêté impose à Total d'inspecter ses 35.000 kilomètres de canalisations aériennes. Des vérifications ont en effet fait apparaître qu'outre la tuyauterie défectueuse, trois autres canalisations de fuel/gazoil ont été attaquées par la corrosion à la raffinerie de Donges.

De leur côté, les communes touchées et associations de protection de l'environnement considèrent que Total sous-estime encore les chiffres, compte tenu de l'ampleur de la pollution qui a atteint les îles d'Oléron et de Ré en Charente-Maritime, et le littoral sud-vendéen, les 30 et 31 mars derniers.

Alors que, selon la préfecture, des observations réalisées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont annoncé que le nombre d'oiseaux morts est inférieur à 10 en Loire-Atlantique, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) déclare quant à elle avoir recensé plus de 250 oiseaux mazoutés sur la seule île de Ré depuis la catastrophe. Des analyses ont révélé que le polluant provenait bien de l'accident survenu à la raffinerie de Total à Donges, explique la LPO.

D'après l'organisation écologiste, une quarantaine d'oiseaux vivants et plus de 200 oiseaux morts ont été collectés, notamment des fous de Bassan, des guillemots de Troil et des pingouins Torda.

Rappelons que le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo avait qualifié de "grave" cette pollution dès le 17 mars en raison de la nature du lieu souillé, une zone sensible classée Natura 2000. Selon la fédération France Nature Environnement (FNE) et la LPO, ce n'est malheureusement pas la première fois que cet espace naturel sensible, refuge pour la biodiversité, est touché par le pétrole. Le groupe pétrolier a en effet déjà été impliqué dans une pollution de l'Estuaire en 1999 avec la marée noire de l'Erika, en 2003 lorsqu'une canalisation s'était rompue dans un étier de la raffinerie et en janvier 2006 avec la collision



entre deux butaniers qui avait provoqué la dispersion de 30 tonnes de fioul lourd causant la mort de plusieurs milliers d'oiseaux.

Le 31 mars, Total a réaffirmé qu'il prendrait en charge l'intégralité des frais de dépollution, évalués à 10 millions d'euros. Une dépollution qui devrait durer *plusieurs mois* selon la LPO voire *deux à trois ans* pour la totalité des sites touchés.

R. BOUGHRIET

Lutte ouvrière du 18 avril

Total, défenseur des zones humides ?

« La Fondation d'entreprise Total accorde une priorité particulière aux projets liés à une meilleure connaissance des zones humides, à leur développement et à leur utilisation durable. Exceptionnels réservoirs de biodiversité, les zones humides sont menacées. (...) Ces espaces doivent aujourd'hui faire l'objet de mesures d'urgence. La Fondation Total s'emploie à approfondir les connaissances fondamentales sur ces milieux, à préserver ceux qui subsistent et à restaurer les plus fragilisés. » Voici ce que l'on peut lire dans la présentation faite par le groupe pétrolier de ses actions de mécénat d'entreprise.

Les communes de Loire-Atlantique et les différentes associations de défense de l'environnement qui ont porté plainte contre Total pour la pollution de l'estuaire de la Loire, le 16 mars dernier, ont un aperçu de la manière dont le groupe entend préserver les zones humides situées dans cette région ! Un mois après les faits, plus de 500 hommes sont toujours occupés à tenter de nettoyer l'estuaire de la Loire et les plages du littoral. Certaines ont été rouvertes au public, le sable ayant été nettoyé, du moins en surface. Mais il est beaucoup plus difficile de nettoyer les zones humides situées le long du fleuve, notamment les roselières. À cela s'ajoute le manque à gagner que cette pollution va occasionner pour ceux qui vivent de la pêche ou de l'exploitation de cette zone.

Le groupe pétrolier avait immédiatement offert 10 millions d'euros pour réparer cet « accident », comptant éviter ainsi d'éventuelles poursuites. Les dégâts sont actuellement estimés à 15 millions, et la facture sera sans doute bien supérieure. Mais il calcule probablement que cela lui coûtera de toute façon moins cher que s'il devait investir dans la sécurité de ses installations.

Condamné par la justice pour avoir utilisé en toute connaissance de cause un navire poubelle, l'Erika, Total continue dans la même voie. Il paie, un peu, pour éviter de devoir dépenser beaucoup plus pour la sécurité... jusqu'à la prochaine marée noire.

Marianne LAMIRAL

Presse océan du 17 avril

Pollution : l'heure des comptes

Conséquence de la fuite d'hydrocarbures de la raffinerie de Donges, le préfet a annoncé hier la création d'une commission locale d'information et de suivi de l'estuaire de la Loire.

Bernard Hagelsteen a dressé hier un état des lieux et les perspectives, à la suite de la pollution de l'estuaire. Le représentant de l'État note qu'un mois après le sinistre, « *il reste seulement encore quelques secteurs touchés autour de Paimboeuf en cours de traitement* ».

Une commission



Une commission locale d'information va être créée par le préfet. Il la présidera avec des représentants des administrations, des collectivités, des exploitants, des associations et des personnalités qualifiées. Elle doit être « *un cadre d'échange et d'information sur les activités économiques dans l'estuaire susceptibles d'engendrer une pollution accidentelle en milieu aquatique* ».

« 89 km de côtes et de berges souillées »

Selon les chiffres de la préfecture, six cents personnes ont travaillé sur la dépollution des sites touchés. 89 kilomètres ont été concernés. 37 km de littoral ont été touchés à des degrés divers, 21 au nord et 16 au sud. 52 km de berges de l'estuaire, dont 30 au nord et 22 au sud. Le préfet n'évoque pas les côtes de l'île de Ré. 15 km autour de Paimboeuf restent à nettoyer.

Comité scientifique indépendant

Un cahier des charges portant sur l'évaluation des effets de la pollution sera élaboré par un comité scientifique indépendant. Ce cahier des charges permettra ensuite de passer les commandes nécessaires pour réaliser les opérations de remise en état de l'estuaire qui seront financées par Total.

Coquillages : vers une levée de l'interdiction

Des mesures d'interdiction de pêche des coquillages ont été prises sur les secteurs concernés. Au regard des derniers résultats d'analyses celles-ci pourraient être levées aujourd'hui.

Raffinerie : des solutions de prévention

Le préfet a demandé à Total de proposer d'ici le 21 avril une solution permettant de protéger la Loire du risque de pollution accidentel généré par les canalisations situées au bord du fleuve. La solution technique retenue sera prescrite par un arrêté. « Les premières pistes évoquées par Total consistent à mettre en place des caméras de surveillance pour la détection, un muret et une rétention pour la protection ».

Indemnisations

Cent vingt-sept dossiers de demande d'avance ont été enregistrés pour les pêcheurs travaillant avec un bateau (essentiellement la pêche à la civelle). Le principe d'une avance forfaitaire de 6 500 € par navire pour une dizaine de jours de pêche a été retenu. 115 patrons pêcheurs ont perçu cette avance pour un montant total de 747 500 €. Le principe d'une avance de 300 à 3 000 € a été retenu pour les pêcheurs à pied professionnels. Elle a déjà été versée à 58 pêcheurs. Des discussions sont en cours avec les mareyeurs (dix ont été recensés). À ce jour aucun dossier n'a été déposé par les mytiliculteurs de l'estuaire.

E. C.

Total revoit sa pollution à la hausse

Total a refait ses comptes et les revoit à la hausse. Désormais le groupe pétrolier évalue à « *près de 500 t* », contre 400 t annoncées précédemment, la quantité totale de la fuite de fuel de soute. Et sur ce volume « *environ 180 tonnes* », contre 100 t annoncées précédemment, se seraient déversées directement en Loire.

Ouest France du 17 avril

Loire : encore 40 tonnes de fioul dans la nature



Une commission locale d'information de l'Estuaire est mise en place et Total doit présenter, d'ici le 21 avril, des solutions pour éviter à l'avenir une telle pollution de la Loire.

« **Compte tenu du volume de produit récupéré à la fois sur le site de la raffinerie, sur les berges de la Loire et sur les côtes** », Total a refait ses calculs. Ce ne sont pas 100 t mais 180 t de fioul qui se sont répandues dans la Loire, suite à la fuite d'une canalisation, le 16 mars dernier, lors du chargement d'une cargaison de 30 000 tonnes à la raffinerie Total de Donges. Pour lever toute ambiguïté, Mickaël Potard, directeur de la LPO, Ligue de protection des oiseaux de Loire-Atlantique, réclame que Total ouvre les portes du site où sont entreposés les produits récupérés par l'armée de nettoyeurs au boulot depuis un mois.

Au-delà de ces chiffres, le préfet des Pays de la Loire, Bernard Hagelsteen, a dressé le bilan de cette catastrophe écologique et évoqué des mesures préventives pour éviter ce genre d'accident à l'avenir.

La pollution a touché 89 km de côtes et de berges : 37 km sur le littoral, entièrement traité, et 52 dans l'estuaire de la Loire, dont 15 km, autour de Paimboeuf, demeurent pollués. Une quarantaine de tonnes de produits polluants restent dans la nature. En un mois, 140 t ont donc été ramassées par les 600 professionnels qui ont travaillé sur la dépollution. Dans l'estuaire, le chantier se poursuivra pendant plusieurs semaines.

Tourisme. Sur ce plan, le préfet s'est voulu très rassurant. Sur les plages, il n'y a plus de traces de fioul. Tout est propre. Et les activités nautiques peuvent être pratiquées sans danger.

Pêche à pied. Le préfet s'apprête à autoriser aujourd'hui à nouveau la pêche à pied sur le littoral.

Commission locale d'information. Une Clic de l'estuaire est créée pour suivre les activités économiques susceptibles d'engendrer une pollution accidentelle du milieu aquatique. Des représentants des administrations, des élus des communes concernées, les associations pour la protection de l'environnement, des experts, et les représentants des activités économiques et industrielles de l'estuaire, seront membres de droit de ce Clis, dont la première réunion est programmée le 15 mai prochain.

Rendre étanche la raffinerie. Le préfet a demandé à Total de proposer, d'ici le 21 avril, des solutions pour mieux surveiller l'état des 35 000 km (!) de canalisation de la raffinerie de Donges. Il s'agit aussi d'éviter, si malgré tout un accident se produit, que le fioul parte en Loire.

Au-delà de Total, la centrale électrique de Cordemais et le terminal méthanier de Montoir devront mettre en place des dispositifs de protection contre les pollutions.

Philippe GAMBERT.

Communiqué de presse LPO du 16 avril

Un mois après la pollution de l'estuaire de la Loire, la LPO dresse un premier bilan

Le 16 mars dernier, 30 ans jour pour jour après la marée noire de l'Amoco Cadiz, 680 tonnes de fioul de soute (IFO 380), échappées de la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), ont commencé à souiller le littoral. Quinze jours après avoir touchée l'estuaire de la Loire, la



pollution a atteint la Charente-Maritime, notamment les îles de Ré et d'Oléron, ainsi que le littoral sud-vendéen. Les oiseaux et plus globalement la biodiversité de ces espaces naturels sensibles sont durablement touchés. La LPO dresse un premier bilan de la catastrophe.

Depuis le 16 mars, les bénévoles et naturalistes de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), de Bretagne Vivante et Loire-Vivante, ainsi que les gardes de L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), parcourent constamment l'estuaire de la Loire afin d'évaluer l'impact de la pollution sur la faune et les milieux naturels, tout en tentant de sauver le maximum d'oiseaux.

Dès les premiers jours, ils ont constaté que les oiseaux emblématiques des milieux estuariens (bécasseau variable, pluvier argenté, tadorne de Belon, avocette élégante, barge rousse, canard pilet, sarcelle d'hiver) avaient été mazoutés, alors même que la migration pré-nuptiale battait son plein.

Parmi les espèces observées, 60 % des tadorne, 30 % des bécasseaux variables, 40 % des avocettes et 10 % des pluviers argentés ont été touchés. Pourtant, aucun oiseau mort n'a été signalé et seul un oiseau vivant a été récupéré : une sarcelle d'hiver soignée par l'Ecole Vétérinaire de Nantes et relâchée depuis.

On peut penser que certains oiseaux se sont dispersés sur des sites moins pollués. Mais une question demeure : pourquoi, compte-tenu de l'importance de cette catastrophe, les équipes de dépollution n'ont-elles pas retrouvé de cadavres d'oiseaux, ce qui aurait normalement dû être le cas dans l'estuaire de la Loire ? Il n'y aurait donc pas d'oiseaux morts sur les 80 kilomètres des deux rives polluées de la Loire, alors qu'on a retrouvé plus de 250 oiseaux mazoutés sur la seule île de Ré ?

La pollution a, en effet, atteint les îles d'Oléron et de Ré, et le littoral sud-vendéen, les 30 et 31 mars derniers. Des analyses ont révélé que le polluant provenait bien de l'accident survenu à la raffinerie de Total à Donges.

Une quarantaine d'oiseaux vivants et plus de 200 oiseaux morts ont été collectés, notamment des fous de Bassan, des guillemots de Troil et des pingouins torda.

Les oiseaux récupérés vivants ont été immédiatement réhydratés et nourris au sein de l'Unité Mobile de Soins (UMS) LPO Wildpeace installée sur le site de la maison du Fier d'Ars, sur l'île de Ré ou au centre de soins du marais aux oiseaux sur l'île d'Oléron. Ils ont ensuite été transférés vers l'Ecole Vétérinaire de Nantes et la Station LPO de l'Ile Grande.

Aujourd'hui, devant les constats de la LPO et des associations de protection de la nature, Total confirme que la quantité de mazout déversée est plus importante que celle annoncée initialement. Ainsi, ce ne sont plus 400 mais 500 tonnes de fioul qui se seraient échappées de la raffinerie de Donges, et non plus 100 tonnes qui se seraient déversées dans l'estuaire mais 180. L'UMS LPO, véritable « Samu » des oiseaux, reste donc encore en veille. Dans l'estuaire de la Loire, un travail de fourmi a commencé pour nettoyer les sites les plus difficiles d'accès, notamment les vasières et les roselières.

Néosapines du 16 avril

La Ligue de protection des oiseaux, en la personne de son président, Allain Bourgrain-Dubourg dresse un premier bilan de cette pollution :

Depuis le 16 mars, les bénévoles et naturalistes de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), de Bretagne Vivante et Loire-Vivante, ainsi que les gardes de L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage),



parcourent constamment l'estuaire de la Loire afin d'évaluer l'impact de la pollution sur la faune et les milieux naturels, tout en tentant de sauver le maximum d'oiseaux. Dès les premiers jours, ils ont constaté que les oiseaux emblématiques des milieux estuariens (bécasseau variable, pluvier argenté, tadorne de Belon, avocette élégante, barge rousse, canard pilet, sarcelle d'hiver) avaient été mazoutés, alors même que la migration pré-nuptiale battait son plein.

Parmi les espèces observées, 60 % des tadorne, 30 % des bécasseaux variables, 40 % des avocettes et 10 % des pluviers argentés ont été touchés. Pourtant, aucun oiseau mort n'a été signalé et seul un oiseau vivant a été récupéré : une sarcelle d'hiver soignée par l'Ecole Vétérinaire de Nantes et relâchée depuis. On peut penser que certains oiseaux se sont dispersés sur des sites moins pollués.

Mais une question demeure : pourquoi, compte-tenu de l'importance de cette catastrophe, les équipes de dépollution n'ont-elles pas retrouvé de cadavres d'oiseaux, ce qui aurait normalement dû être le cas dans l'estuaire de la Loire ? Il n'y aurait donc pas d'oiseaux morts sur les 80 kilomètres des deux rives polluées de la Loire, alors qu'on a retrouvé plus de 250 oiseaux mazoutés sur la seule île de Ré ?

La pollution a, en effet, atteint les îles d'Oléron et de Ré, et le littoral sud-vendéen, les 30 et 31 mars derniers. Des analyses ont révélé que le polluant provenait bien de l'accident survenu à la raffinerie de Total à Donges. Une quarantaine d'oiseaux vivants et plus de 200 oiseaux morts ont été collectés, notamment des fous de Bassan, des guillemots de Troïl et des pingouins torda. Les oiseaux récupérés vivants ont été immédiatement réhydratés et nourris au sein de l'Unité Mobile de Soins (UMS) LPO Wildpeace installée sur le site de la maison du Fier d'Ars, sur l'île de Ré ou au centre de soins du marais aux oiseaux sur l'île d'Oléron. Ils ont ensuite été transférés vers l'Ecole Vétérinaire de Nantes et la Station LPO de l'Ile Grande.

Aujourd'hui, devant les constats de la LPO et des associations de protection de la nature, Total confirme que la quantité de mazout déversée est plus importante que celle annoncée initialement. Ainsi, ce ne sont plus 400 mais 500 tonnes de fioul qui se seraient échappées de la raffinerie de Donges, et non plus 100 tonnes qui se seraient déversées dans l'estuaire mais 180. L'UMS LPO, véritable « Samu » des oiseaux, reste donc encore en veille. Dans l'estuaire de la Loire, un travail de fourmi a commencé pour nettoyer les sites les plus difficiles d'accès, notamment les vasières et les roselières.

Pour plus d'informations sur l'accident, vous pouvez consulter le site du Cedre (Centre de documentation de recherches et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) :
www.cedre.fr/fr/accident/donges/index.html

La lettre industrie et déchets d'Avril 2008-04-23

La pollution de la Loire par Total ou l'approche cout-benefice !

Le 16 mars dernier, une conduite de la raffinerie Total de Donges (Loire Atlantique), nettement corrodée, laissait échapper 400 tonnes de fioul lourd lors du chargement de « l'Océan Quest », un navire à quai de la raffinerie. Une centaine de tonnes du produit a été retrouvée dans l'estuaire de la Loire, puis plus récemment sur les pages de l'île de Ré et de l'île d'Oléron. Retour et autopsie d'une catastrophe écologique qui n'aurait pas dû se produire.

Quelles en sont les raisons ? On peut en dénombrer trois :

La première, logique, est d'ordre technique : de l'eau, issue d'une fuite de tuyauterie située au-dessus de la canalisation de fioul lourd, a corrodé puis



traversé la coque enrobant l'isolant qui conserve le fioul à 70°C, puis a corrodé la canalisation où le fioul circule avec un débit de 1.000 m³/heure. La suite est simple à imaginer : la pression a provoqué une fissure de l'ordre de 16 cm de longueur et large au maximum de 2 cm, libérant le fioul lourd très toxique.

Une deuxième raison, que l'on ne peut pas directement imputer à Total, est liée aux moyens humains de l'administration chargée du contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Précisément, le dernier contrôle de cette canalisation calorifugée de 4,8 km (construite en 1964, et modifiée en 1972) remonte à 2004. Il n'est pas acceptable que si peu de moyens humains (1200 inspecteurs en tout) soient affectés à la surveillance des ICPE en France, qui sont au nombre de 500 000 ! (dont 450 000 soumises à déclaration et un peu plus de 50 000 soumises à autorisation en 2005). Comment peut-on maîtriser des enjeux aussi forts avec une fréquence d'inspection aussi peu élevée ? Peut-être les pouvoirs publics s'en remettent-ils aux industriels eux mêmes, en leur demandant de développer des moyens en interne pour pallier le défaut de troupes ? C'est justement là que le bât

blesse.

La raison principale reste sans conteste l'approche de Total sur ses politiques internes de prévention des pollutions. Il n'y a pas de mobilisation de la compagnie pour intégrer à ses activités une véritable politique de prévention. Total, dans une approche coût-avantage, semble préférer miser sur une politique de réparation, moins onéreuse, maîtrisable en termes d'image à grands renforts d'excuses publiques et de communiqués « mea culpa », que d'investir dans la maintenance et la rénovation de ses raffineries vieillissantes. Le problème : les excuses, certes apaisent les tensions, mais ne réparent pas les atteintes portées aux écosystèmes. Atteintes qui, faut-il le rappeler, sont trop souvent irréversibles et donc irréparables dans ces cas de pollution aux hydrocarbures¹.

C'est inacceptable dès lors que les moyens d'un groupe comme Total permettent largement de financer les technologies et les moyens humains nécessaires pour que ces pollutions ne se produisent plus. Deux raisons majeures à ce scandale écologique donc : absence de volonté de remplacer des infrastructures vétustes (la canalisation en cause a été installée en 1964, non remplacée depuis), et défaut flagrant de barrières humaines (personnel dédié à la sécurité) : selon l'enquête interne, environ 8% du débit circulant dans la canalisation à cinq mètres du bord de la Loire s'est échappé pendant cinq heures.

Pendant 5 heures, sans que personne ne le remarque !

On peut plus facilement comprendre qu'une PME ne puisse débloquer les fonds nécessaires à une politique de prévention. Comment l'accepter de la part d'un groupe qui enregistre un chiffre d'affaires de 43 milliards d'euros en 2007 ? Cette pollution rappelle tristement la catastrophe de l'Erika, dont la cause principale était, une fois encore, la vétusté du navire affrété par Total. Cette attitude récurrente, dont on peut se demander si elle n'est pas intentionnelle, est « TOTALEment » irresponsable et inacceptable.

1. A titre d'illustration, l'actuelle pollution s'est déversée sur le site de Paimboeuf, site entouré de zones naturelles sensibles, classées Natura 2000.

2. Données de Total pour le 4ème semestre 2007 : http://www.total.com/static/fr/medias/topic2828/Total_2007_resultats_persp_080213_comptes.pdf

Communiqué AFP du 15 avril

Un mois après la pollution de l'estuaire de la Loire, le nettoyage continue

NANTES (AFP) — Un mois après la pollution de l'estuaire de la Loire par du fioul lourd échappé d'une raffinerie Total, le nettoyage continue et devrait encore



durer plusieurs mois alors que le groupe pétrolier a indiqué mardi avoir sous-estimé la quantité de fioul rejetée dans l'estuaire.

Selon ses premières estimations publiées le 16 mars, quelque 400 tonnes de fioul s'étaient échappées de la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique): 300 tonnes auraient été retenues sur la berge de la raffinerie et environ 100 tonnes rejetées dans l'estuaire.

Mardi, cependant, Total a revu ces chiffres à la hausse. "Compte tenu du volume de produits récupérés (...)" lors des opérations de dépollution, ce sont "180 tonnes" de fioul qui se seraient déversées dans la Loire sur un total revu aussi à la hausse de "près de 500 tonnes", a indiqué la direction de la raffinerie dans un communiqué.

Total a également annoncé que l'utilisation d'une canalisation du même type que celle qui était à l'origine de la fuite et présentant aussi des traces de corrosion avait été suspendue.

L'ampleur des zones polluées, de La Baule aux îles de Ré et d'Oléron (Charente-Maritime), avait semé le doute depuis plusieurs jours au sein des communes touchées et des associations écologistes quant à l'exactitude des premières estimations de Total.

"On pense que tout ou presque est parti dans l'estuaire, ils (Total, NDLR) ne s'en sont pas rendu compte, ils n'ont dû récupérer sur leur berge que 50 tonnes environ", estimait mardi Guy Bourlès, membre de la Ligue de protection des oiseaux.

Selon des écologistes, quelque 250 à 300 oiseaux ont été retrouvés souillés ou morts au large de l'île de Ré et dans les environs où les boulettes de fioul ont dérivé. Et "pour +coller+ 300 oiseaux, il faut plusieurs centaines de tonnes de fioul!", a souligné M. Bourlès.

Cette pollution a été qualifiée dès le 17 mars de "grave" par le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo en raison de la nature du lieu souillé, une zone sensible classée Natura 2000. Elle a mobilisé plusieurs centaines de personnes quotidiennement pour le nettoyage. Ils étaient encore plus de 650 sur les sites souillés mardi.

La totalité des frais de dépollution est payée par Total qui en a estimé le coût à au moins 10 millions d'euros.

Elle va durer "plusieurs mois", prévoit M. Bourlès. Selon lui, la dépollution totale des sites, notamment grâce au lessivage de la mer, se fera "en deux à trois ans".

L'équivalent d'environ 300 tonnes de fioul ont été récupérés en fin de semaine dernière par les équipes de nettoyage, mais il restait encore mardi des quantités importantes de pollution visibles le long de l'estuaire.

A Paimboeuf, commune la plus touchée car située en face de la raffinerie, le maire Michel Bahurel a estimé mardi que "65%" seulement des zones touchées sur le périmètre de sa commune avaient été dépolluées.

En attendant, à Paimboeuf, "les gens en ont marre, tout le matériel est encore sur place, des rues sont bloquées, les quais et les enrochements sont encore recouverts de tissu de protection et au niveau de l'esthétique, ce n'est pas terrible", estime M. Bahurel.

La situation reste donc difficile à vivre pour les habitants, "mais Total nous a annoncé que fin mai, ce sera terminé", souligne le maire.



Le journal du Développement Durable du 14 avril

Pollution de la Loire : Une plainte contre Total

Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de St Nazaire après la pollution de la Loire et de son estuaire par une fuite de fioul dans la raffinerie Total de Donges, en Loire-Atlantique. DR

Plusieurs communes touchées par la pollution et des organisations écologistes et le port autonome de St Nazaire ont porté plainte contre Total à la suite d'une fuite de fioul dans une raffinerie, en Loire-Atlantique. Les plaignants espèrent que la justice s'appuiera sur le précédent créé par le cas de l'Erika et reconnaîtra le « préjudice écologique » subi.

Après une fuite de fioul dans la raffinerie Total de Donges, en Loire-Atlantique, le 16 mars, ayant entraîné des pollutions dans la Loire et son estuaire, plusieurs communes, des organisations écologistes et le port autonome de St Nazaire ont porté plainte contre la multinationale. La région Pays-de-Loire a également obtenu la désignation d'un expert judiciaire chargé d'évaluer les conséquences de la pollution. Bien que Total se soit engagé à assumer financièrement les retombées écologiques et économiques de la pollution (nettoyage des sites et indemnisation des pêcheurs et agriculteurs), pour un montant estimé entre 10 et 15 millions d'euros, les plaignants comptent sur le précédent créé par le cas de l'Erika où la notion de « préjudice écologique » avait émergé.

Ouest France Pays de la Loire du 11 avril

La pollution en Loire peut-être sous-estimée

Il y aurait eu plus de cent tonnes de fioul à rejoindre le fleuve. Des associations en sont persuadées. Total pourrait être amené à revoir ses chiffres.

Des guillemots, des fous de bassan, des pingouins, des macareux moine... Depuis une semaine, pas moins de 300 oiseaux mazoutés ont été récupérés dans l'île de Ré et l'île d'Oléron. Les trois quarts des volatiles étaient déjà morts. Les autres ont pris le chemin de l'École vétérinaire de Nantes et du Centre de l'île Grande, près de Perros-Guirec.

Ces chiffres sont communiqués par la Ligue de protection des oiseaux, Loire vivante et Bretagne vivante. Trois associations de protection de la nature étonnées que des oiseaux mazoutés soient trouvés à quelques centaines de kilomètres de l'endroit où s'est échappé le mazout, quant on en dénicherait peu ou pas dans l'estuaire.

« Un conteneur est dédié. À notre connaissance il est toujours vide, dit Guy Bordès, président de la LPO de Loire-Atlantique. Total n'a aucune raison de produire des pièces qui vont se retourner contre lui. » Le raffineur n'est pas en panne d'explication : **« Nous avons installé des effaroucheurs. La LPO le sait très bien. »**

Dans la série doutes, il y a aussi la quantité de pétrole effectivement déversée dans l'estuaire. **« Total a avancé le chiffre de 400 tonnes échappées et de 300 aussitôt maîtrisées. Le dernier décompte fait état de 300 tonnes récupérées... On n'a donc encore rien retiré en Loire »,** s'amuse Guy Bourlès.

Il a une autre approche : **« Comment récupérer un produit qu'on ne voit pas partir durant cinq heures ? Le pétrole a giclé à l'extérieur du site, dans un étier. La marée descendait. Il est parti loin en mer et s'est retrouvé en quantité jusqu'à l'île de Ré et Oléron. On ne colle pas 300 oiseaux avec quelques tonnes ! »**

Plus de 100 tonnes déversées dans l'estuaire ? Total ne sait plus très bien. **« Il y a peut-être eu plus »,** admet le raffineur. 150, 200, 300 ? On aurait pu le savoir en séparant les produits collectés selon leur origine, estuaire ou berges de la raffinerie. **« Je ne crois pas qu'on l'ait fait, parce que l'urgence était tout simplement de récupérer »,** explique la porte-parole de Total.

Thierry BALLU.



Le parquet de Saint-Nazaire, a ouvert, sans surprise, hier, une information judiciaire pour pollution. Elle a été confiée à une juge du tribunal de Saint-Nazaire. Plusieurs communes ont déjà porté plainte. D'autres communes et des associations pourraient le faire à leur tour, à la suite de cette pollution dans l'estuaire de la Loire, intervenue le 16 mars.

Communiqué AFP du 10 avril

Pollution de l'estuaire de la Loire: ouverture d'une information judiciaire

SAINT-NAZAIRE, 10 avr 2008 (AFP) - Une information judiciaire a été ouverte jeudi par le parquet de Saint-Nazaire sur la pollution de l'estuaire de la Loire par du fioul lourd échappé de la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), a-t-on appris de source judiciaire.

L'information judiciaire "pour pollution" a été confiée à une juge du TGI de Saint-Nazaire, a-t-on précisé de même source.

Plusieurs communes, des associations écologistes et le port autonome Nantes/Saint-Nazaire ont porté plainte ou annoncé leur intention de le faire à la suite de cette pollution intervenue le 16 mars.

Environ 400 tonnes de fioul lourd s'étaient écoulées par une brèche sur une canalisation de la raffinerie, dont environ 100 tonnes dans l'estuaire.

Plus de 500 personnes restent mobilisées pour les opérations de dépollution. Total a estimé le montant des dégâts de la pollution à au moins dix millions d'euros et a promis de régler la facture des opérations. Concernant les préjudices écologiques ou d'image, l'entreprise a indiqué avoir missionné un cabinet pour apprécier les préjudices qu'elle s'est engagée à réparer "à hauteur de leur estimation".

Sud Ouest du 10 avril

Total noue le dialogue avec les communes

ÎLE DE RÉ. --Après le nettoyage des plages, place à l'indemnisation des communes sinistrées

« Il n'y a plus aucune galette de pétrole sur les plages du canton Nord de l'île de Ré ! » Les trois élus, Christian Bourgne pour Les Portes, Gilles Duval pour Saint-Clément et Jean-Louis Olivier pour Ars, tiennent à le clamer haut et fort.

Chacun vient de recevoir le délégué de l'entreprise Total, Christophe Cevasco, pour parler des indemnisations et de la participation de l'entreprise aux travaux restant à faire. En fait, sur ce dernier point, il ne restait qu'à évacuer les déchets collectés sur trois sites (un par communes).

Rondement menée. L'affaire a été rondement menée puisque, le mardi matin, un camion de Véolia réalisait l'opération sans un seul média présent pour immortaliser l'événement...

On sent bien que les élus et les professionnels du tourisme souhaiteraient que l'on tourne la page bien vite et qu'on l'oublie. Une négociation directe entre le pollueur et eux semblent s'engager, mais l'affaire risque de se compliquer car, déjà, des professionnels (loueurs, restaurateurs, hôteliers) font état de préjudice dommageable en ce début de saison... Si les plaideurs s'en mêlent, la cause ne sera pas pliée aussi rapidement que le voudraient les édiles.



Le Télégramme du 10 avril

Oiseaux mazoutés de Ré. soignés à l'Île Grande

La pollution de l'estuaire de la Loire, consécutive à un incident à la raffinerie Total de Donges, a des conséquences jusqu'en Côtes-d'Armor. Depuis hier, la station ornithologique de l'Île Grande, à Pleumeur-Bodou, accueille huit Fous de Bassan retrouvés mazoutés sur l'Île de Ré. Les soigneurs costarmoricaux de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) viennent ainsi soulager l'unité mobile de soins installée en urgence en Charente-Maritime qui a déjà recueilli 250 oiseaux, dont 200 sont morts. Les animaux devraient rester au moins deux semaines à Pleumeur-Bodou avant d'être relâchés. La LPO indique qu'elle envisage de porter plainte contre Total. (Photo Dominique Morvan)

L'Argus de l'assurance du 10 avril

Pollution : Total de nouveau mis en cause

Alors que le procès de l'Erika vient tout juste de connaître son épilogue, le groupe pétrolier est à nouveau l'objet d'une plainte pour pollution. Montant estimé des dégâts : au moins 10 millions d'euros.

A peine clos le procès du naufrage de l'Erika, qui a vu des condamnations records, une nouvelle information judiciaire pour pollution vient d'être déposée au Tribunal de grande instance de Saint-Nazaire contre le pétrolier.

Les faits remontent au 16 mars 2008, lorsque 400 tonnes de fioul lourd se sont écoulées d'une brèche sur une canalisation de la raffinerie Total de Donges (en Loire-Atlantique), dont 100 tonnes se sont déversées dans l'estuaire de la Loire, polluant notamment un milieu naturel sensible classé Natura 2000.

Au total, plusieurs communes, associations d'écologistes ainsi que le port autonome Nantes/Saint-Nazaire ont porté plainte.

Le groupe Total, qui a présenté ses excuses et s'est engagé à régler la facture des opérations de dépollution, estime que le montant des dégâts occasionnés s'élèverait au minimum à 10 millions d'euros.

Total a par ailleurs missionné un cabinet pour apprécier les préjudices écologiques ou d'image, que le groupe entend réparer « à hauteur de leur estimation ».

Presse océan du 10 avril

Toutes les plages rouvrent pour les vacances de Pâques

Les vacances vont elles faire affluer les touristes sur la côte ? Les stations comme La Baule se posent naturellement la question. Même si les plages sont ouvertes et propres, la vigilance reste de mise.

Après une période d'inquiétude, nous allons passer à une période d'attentisme », déclarait hier le maire de La Baule, Yves Métaireau, après avoir décidé de rouvrir ses plages. Ces dernières étaient fermées depuis le 28 mars à titre préventif. « *On attendait les grandes marées qui devaient se terminer aujourd'hui et depuis deux jours, nous n'avons plus rien du tout ».*

Compte tenu cependant d'arrivages périodiques de roseaux coupés, émanant de la Loire souillée, la plage va continuer d'être surveillée toutes les vacances « *quatre heures par jour, lors des marées, et sept jours sur sept.* » Yves Métaireau se réjouit de cette réouverture qui coïncide avec l'arrivée des vacanciers de Pâques. L' élu n'en reste pas moins mesuré : « *Nous restons quand même dans une situation d'expectative. On sait que pour l'Erika, des nappes s'étaient baladées des mois entre deux eaux avant de venir sur les plages. Pour ces vacances, Total nous assure que si nous avons un problème l'après-midi, l'intervention de nettoyage sera instantanée ».*

Préjudice d'image



Le maire s'inquiète principalement pour la principale ressource de La Baule, le tourisme. « *A partir du moment où on peut laisser entendre que notre outil de travail peut être pollué, il y a un dommage. Nous avons quand même été cités 50 fois par des médias nationaux ! Espérons que cela n'aura pas trop de conséquences* ». Attentif à « *tout ce que pourra proposer Total* », il n'exclut pas l'idée d'un éventuel recours si la phase de discussion actuelle était rompue. « *Depuis l'Erika, on sait que notre préjudice d'image entre en compte. A l'époque, on a mesuré les conséquences réelles les années qui ont suivi* ».

Réouverture des plages de Saint-Nazaire

A Pornichet aussi on affirme haut et fort que les plages sont prêtes pour la saison. A Saint-Nazaire, les plages sont rouvertes depuis hier. Cependant à Port-Charlotte et Trébézy quelques galets souillés sont en attente de nettoyage et une équipe mobile collecte les débris de roseaux charriés par les marées. Les rochers immergés, compte-tenu des espèces vivantes (algues, coquillages) seront nettoyés sous contrôle du CEDRE(Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux).

A Saint-Nazaire aussi la municipalité n'exclut pas, « *de déposer plainte, en concertation avec d'autres collectivités* ». Aucune arrivée majeure de boulettes n'a été constatée depuis plusieurs jours sur les plages du sud loire, comme à Saint-Brevin, qui restent toutefois sous surveillance.

Nettoyage fin

La dépollution des sites entre dans une phase de nettoyage « fin » qui est réalisé selon les préconisations du CEDRE sur les sites toujours touchés. Hier, 660 personnes étaient réparties sur 20 chantiers notamment à Paimboeuf, Cordemais, l'Ile de la Maréchale. Outre les bateaux de pêche, des indemnités sont à l'étude pour 53 cas de pêcheurs à pied. Des dossiers de mareyeurs sont également étudiés.

Lucie Beaupérin et Stéphane Le Hesran

Le Phare de Ré du 9 avril 2008 ■

Le Samu des oiseaux mazoutés

Suite à la pollution de ces derniers jours, des dizaines d'oiseaux souillés d'hydrocarbure ont été ramassés sur les plages de l'île. Avant leurs envois à l'Ecole vétérinaire de Nantes et au centre LPO Ile Grande, l'Unité mobile de soins a procédé à la stabilisation de ces oiseaux en péril.

La semaine dernière, la Ligue pour la protection des oiseaux n'a eu de cesse de sillonner les plages rétaises pour recueillir près de 200 oiseaux morts et des dizaines de volatiles amoindris par les plaques de fuel qui ont touché nos côtes. Devant l'ampleur et la délicatesse des interventions à réaliser sur ces "rescapés", les responsables et la Préfecture ont pris la décision de solliciter l'Unité mobile de soins (UMS) en place à Chef de Baie afin de stabiliser l'état des oiseaux mazoutés avant leur transfert au centre de sauvegarde de Nantes.

Amitié franco-belge

Créée en 1999 par l'association belge Wildpeace suite à la catastrophe de l'Erika, cette structure de soins mobile a été offerte en novembre 2003 à la LPO. Grâce aux dons post-Erika, divers aménagements ont pu être réalisés pour répondre aux normes françaises. Présente depuis le 1^{er} avril aux Portes-en-Ré et en démonstration au public jusqu'au 22 avril, l'UMS est venue en aide à l'ensemble des oiseaux mazoutés conservés à la Maison du Fier et à ceux placés provisoirement au centre de soins d'Oléron. " *Notre objectif est de prodiguer à ces oiseaux des soins vitaux*", explique Nadine Rigaudeau du centre de soins de l'Ile Grande (Côtes d'Armor), venue épauler Anne-Laure Dugué, responsable du programme oiseaux en détresse initié au lendemain de l'Erika.



Pour les intervenants de l'UMS, la première étape consiste à réhydrater les oiseaux à l'aide d'une sonde dans le but de relancer leurs transits digestifs. Suit la phase de nettoyage des becs pour éviter aux oiseaux d'ingurgiter plus de résidus d'hydrocarbure. Un gel sur les yeux et un spray antiparasite complètent l'intervention. Lorsque la situation le permet, les oiseaux sont placés en box avec quelques poissons à leur disposition. *"De cette manière, ils s'autogèrent et cela nous permet d'observer leur évolution. Si ce n'est possible, comme c'est le cas ici avec la présence de nombreux fous de Bassan (oiseaux de grande envergure, ndlr), on les gave chaque jour de 6 à 7 maquereaux de petite taille jusqu'à leur transfert."*

Un dernier bain en piscine

Ce transfert s'effectuera une fois le poids d'origine de l'oiseau retrouvé. Pour les "repêchés" de l'île de Ré, direction l'Ecole vétérinaire de Nantes et l'Ile Grande. *"Ils seront nettoyés manuellement pendant 30 à 90 minutes (pour les guillemots) dans une baignoire d'eau à 41°, ajoute Nadine Rigau. "A cette température, il est plus facile de diluer le pétrole. De plus, elle correspond à la température interne d'un fou de Bassan." Ce nettoyage peut être renouvelé suivant l'état de l'oiseau. "Ensuite, on rince l'oiseau avec une eau de même degré avant de le placer en box de séchage durant une ou deux journées. Ce n'est qu'une fois après avoir passé quelques jours en piscine, pour juger l'état d'imperméabilité de son plumage et son niveau de flottabilité, qu'il sera bagué et relâché dans la nature."*

Cette intervention en terre rétaise aura été pour l'UMS la première depuis son arrivée de Belgique. Jusqu'ici, elle était utilisée comme outil de sensibilisation auprès du public. *"Ce fut un baptême particulièrement intéressant pour nous. Cela nous a permis de réajuster la structure et de se préparer au mieux à une éventuelle catastrophe."*

La LPO dernière avertie...

"Nous avons appris cette pollution et la présence d'oiseaux morts par hasard, suite au coup de fil d'un promeneur dimanche soir", indique Jean-Christophe Lemesle, conservateur de la Réserve naturelle de Lilleau des Niges. "Suite à l'Erika, nous devons être intégrés à ce genre de situation. Mais on constate qu'il nous faut toujours aller à la pêche aux informations..." Soucieux de ce qui arrive à son canton, Lionel Quillet souhaiterait réunir autour de la table les élus de l'île pour "un débriefing visant à rédiger une fiche procédure en cas de nouvelle catastrophe."

Par ailleurs, il convient de rappeler à chacun de ne toucher en aucun cas un oiseau mazouté, mais d'appeler la LPO au 05 46 29 50 74 qui enverra une équipe sur place.

Organisation de l'Unité mobile de soins

L'UMS est une semi-remorque de 19 tonnes d'une capacité de 150 oiseaux (type alcidés comme le guillemots de Troil). Elle se compose de 3 salles : un bureau d'accueil, lieu de conseil et d'enregistrement des coordonnées des personnes ayant trouvé un oiseau. Cette pièce permet la collecte des oiseaux et la gestion de l'équipement ; une salle de premiers soins où les oiseaux sont examinés avant de recevoir les premiers soins d'urgence et d'être nourris. Un espace est consacré à la préparation de leur nourriture ; une salle de repos avant leur transfert vers le centre de sauvegarde permanent le plus proche.

A l'horizon 2010, un centre de sauvegarde pérenne devrait ouvrir ses portes sur un terrain d'Angoulins. Le précédent projet sur un terrain militaire à Chef de Baie n'ayant abouti. "La LPO serait gestionnaire de la structure", indique Anne-Laure Dugué, qui espère également compter sur l'aide technique de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

■ Emmanuel Legas

Le Parisien du 08 avril

Estuaire de la Loire: 500 offres d'emplois pour dépolluer le site

Au moins 500 offres d'emplois ont été déposées par les entreprises chargées de dépolluer les sites de l'estuaire de la Loire souillés par du fioul échappé de la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique) en mars, a indiqué mardi l'ANPE de Saint-Nazaire.

Des entreprises privées et des agences d'intérim proposent depuis lundi des missions de dépollution ne demandant «pas de qualification particulière» et dont la durée peut aller «de deux jours à six mois», selon la disponibilité du demandeur d'emploi. «La mission consiste



principalement à ramasser les boulettes (de fioul) et à nettoyer les rochers», a précisé à l'AFP Elsa Blanchon, animatrice de l'équipe industrie à l'ANPE de Saint-Nazaire.

Le 16 mars, une fuite ayant pour origine une canalisation corrodée de la raffinerie Total de Donges avait entraîné le déversement de 400 tonnes de fioul lourd.

Une centaine s'était échappée dans l'estuaire, polluant un milieu naturel sensible classé Natura 2000.

Selon la préfecture, les grandes marées de ces derniers jours n'ont pas eu d'impact notable sur l'extension de la pollution du site.

Libération du 05 avril

Le fioul de Total aurait dérivé de Donges vers les plages d'Oléron

Sur la plage de Paimboeuf, au lendemain de la fuite de pétrole à la raffinerie Total. (AFP)

De notre correspondant à Nantes NICOLAS DE LA CASINIÈRE

L'estuaire souillé de la Loire craint les grandes marées. Avec des coefficients de 107 et 109, dimanche et lundi à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), l'étalement des hydrocarbures, qui auraient déjà dérivé jusqu'aux îles de Ré et d'Oléron, risque de s'accroître. Avec ou sans vent, l'élévation des eaux gagnera des prairies et zones jusqu'ici préservées, s'avancant plus loin que jamais depuis la fuite de pétrole à la raffinerie Total de Donges le 16 mars.

En quinze jours de pompage et de lessivage des berges, les effectifs mobilisés sont passés de 200 à 900 professionnels du nettoyage industriel, pompiers et agents de sécurité civile. Les délais avancés pour terminer ces chantiers n'ont pas été tenus. Présomptueuse, la promesse de faire place nette avant le week-end de Pâques. Pensant à un incident mineur, l'Etat n'a pas déclenché le plan Polmar, et n'a donc pas mobilisé de militaires ou les moyens de la Marine nationale, laissant Total sous-traiter les marchés du nettoyage et assumer les frais. L'incident s'est vite révélé ingérable. Impossible de calmer l'estuaire, espace perpétuellement remué. Le débit de la Loire et le mouvement des marées se chargent de fragmenter les nappes d'hydrocarbures et de les répartir un peu partout, badigeonnant rives, quais et rochers. Le va-et-vient du courant et des marées a vite débordé l'estuaire, jusqu'aux plages de part et d'autre de l'embouchure : La Baule, Saint-Brévin... Exactement là où le fioul gluant de l'*Erika* s'était fourré en 1999.

Coton-tige. Dès le départ, les évaluations officielles oscillent entre 100 et 450 tonnes de polluant. Impossibles à nettoyer sans plus gros dégâts, certaines zones ont dû être abandonnées en l'état. «*Dans les roselières, à la base des rhizomes, ce serait à ramasser au coton-tige, commente Christophe Dougé de l'association Loire vivante. Mais si on tente une intervention, on piétine et donc on détruit ces milieux.*» Après les premiers oiseaux passés au régime du goudron et des plumes, bécasseaux, limicoles et canards, on n'a plus observé d'animaux mazoutés. Ont-ils continué à migrer ? Sont-ils parvenus à se nettoyer ? Ont-ils fui ? Le chassé-croisé des hélicoptères des services de l'Etat survolant le secteur a pu suffire à les effaroucher. «*La préfecture ne compte que les oiseaux morts. Mais, ici, c'est une pollution moins massive, plus diffuse que l'Erika. Un canard, ça se retrouve, mais on ne repérera jamais un petit migrateur de 10 grammes comme la rousserolle et qui arrive aujourd'hui en cherchant à poser son nid et à se nourrir dans les roselières. L'estuaire est une zone prépondérante pour ces oiseaux-là*», confie Guy Bourlès, président de la Ligue de protection des oiseaux en Loire-Atlantique.

«**Doutes.**» Quant à la responsabilité de Total, les «*excuses*» présentées passent assez mal dans l'opinion publique locale. Le groupe pétrolier parle d'une fissure de 16 cm à cause d'une «*corrosion localisée exceptionnelle*» dans une canalisation cachée par un isolant, donc impossible à déceler. C'est un marin qui chargeait son carburant qui a donné l'alerte. Personne à la raffinerie n'a repéré les 400 tonnes - ou plus - de fioul de soute parti dans la Loire : la ronde ne passe que toutes les huit heures. Juste après la découverte des dégâts,



Total a assuré avoir «maîtrisé l'incident». Guy Bourlès est perplexe : «Ils auraient mis cinq heures à s'en rendre compte... On a quelques doutes.»

Communiqué de l'Association Française des Capitaines de Navires du 04 avril

UNE POLLUTION EN LOIRE...

Il y a quelques jours un incident de pollution s'est produit dans une raffinerie française. 400 tonnes de fuel lourd se sont déversées dans la Loire.

Les raisons : un vieux tuyau en mauvais état, un manque de surveillance permanente – soit en langage moderne un manque d'entretien et des procédures d'exploitation non adaptées.

Imaginons ce qui se serait dit dans les médias, les cours de justice, et le monde politique si le même incident s'était produit à bord du navire en chargement à ce moment.

A coup sûr, nous nous dirigerions vers un nouveau paquet de mesures encore plus sévères pour les navires. Sans compter que la première chose faite aurait été d'incarcérer immédiatement avec mise en examen le capitaine du navire et d'exiger de son armateur une caution pour que le navire puisse repartir.

Mais là pas vraiment de vagues, il faut habiter dans la région pour avoir des nouvelles concernant cet incident.

Cela pose quand même une question : Les majors pétroliers inspectent les navires qu'ils affrètent ou qu'ils pensent avoir à affréter un jour (les fameux vettings). Certains majors tel celui de la raffinerie de Donges inspectent même les navires qu'ils affrètent à temps tous les 6 mois. Au cours de leurs inspections, les représentants des compagnies pétrolières demandent à voir et vérifient la maintenance des navires.

En est-il de même pour les raffineries qu'ils exploitent ? Ne va-t-on pas vers d'autres accidents et pollutions du même type avec des tuyaux en pareil mauvais état?

La maintenance, se maintenir à un niveau élevé de qualité, tout cela coûte cher. Les armateurs en savent quelque chose.

Les économies faites sur du matériel et du personnel de surveillance sont elles plus profitables que les dédommagements à payer pour pollution ?

On a beaucoup parlé de navires poubelles, de voyous des mers. Entendrons nous aussi parler de raffineries poubelles ? Pas sûr.

Communiqué AFP du 04 avril

Pollution en Vendée et Charente-maritime: Total renouvelle ses excuses

Total a renouvelé vendredi ses excuses après la découverte de boulettes de fioul en Vendée mais aussi en Charente Maritime, sur les îles de Ré et d'Oléron, suite à une fuite de fioul le 16 mars à la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique), dans l'estuaire de la Loire.

"Le groupe Total réaffirme qu'il prendra en charge tous les coûts des dommages résultant de cette pollution et renouvelle ses excuses", a assuré dans un communiqué la raffinerie de Donges.

"Total s'est mis à la disposition des communes touchées pour accompagner les opérations de ramassage", a précisé le groupe.

Environ 900 personnes sont mobilisées depuis deux jours sur l'estuaire de la Loire dans les chantiers de dépollution, selon Total. Le groupe pétrolier précise que, sur certains sites comme l'amont de Cordemais, "80%" de la pollution a été enlevée.

Vendredi, le groupe a commencé à indemniser les premiers pêcheurs victimes de cette pollution.



Le 16 mars, une fuite de fioul, ayant pour origine une canalisation corrodée de la raffinerie Total de Donges, avait entraîné le déversement de 400 tonnes de fioul lourd. Sur ces 400 tonnes, environ une centaine s'était échappée dans l'estuaire de la Loire.

Sud ouest du 04 avril

Total est coupable

ÎLE DE RÉ. --Les analyses ont révélé, hier soir, que la raffinerie de Donges, en Loire-Atlantique, était bien à l'origine de la pollution qui souille les plages charentaises. Les IMAGES de la mini-marée noire

C'était l'hypothèse privilégiée, c'est désormais une vérité. Soupçonné d'être à l'origine de la pollution aux hydrocarbures qui souille, depuis dimanche, la côte nord de l'île de Ré, le pétrolier Total a été confondu, hier soir, par le laboratoire du Cedre (1). Ainsi les dizaines de mètres cubes de fioul, ramassés sur le sable de Ré, ne provenaient pas d'un dégazage sauvage, mais bien de la raffinerie de Donges, en Loire-Atlantique.

Toujours l'inquiétude. L'échantillon prélevé le 30 mars à Saint-Clément-des-Baleines confirme, donc, que le produit est identique à la centaine de tonnes déversées accidentellement dans l'estuaire de la Loire, le 16 mars dernier. Du pétrole lourd, échappé d'un navire, et dont les logiciels informatiques avaient évoqué la possible dérive par le biais des courants et des vents.

D'hypothèse privilégiée, la responsabilité de Total était même, peu à peu, devenue l'issue souhaitée par des élus locaux redoutant l'anonymat et l'impunité d'un dégazage au large. Un coupable presque idéal, puisque le pétrolier a déjà assuré qu'il rembourserait rubis sur l'ongle les coûts de nettoyages liés à cette mini-marée noire. Sur l'île de Ré, les trois maires concernés (Ars, Saint-Clément-des-Baleines et les Portes) avaient d'ailleurs anticipé la man?uvre en déposant une plainte contre X, dès mardi à la gendarmerie. Sans être catastrophique pour la nature ni pour les finances de leurs communes, la pollution aura tout de même mobilisé l'ensemble des personnels municipaux ainsi qu'une trentaine de pompiers envoyés en renfort du continent. « C'est un soulagement de savoir que Total est bien coupable », reconnaissait, dans la soirée, Christian Bourgne, le maire des Portes-en-Ré. « Au moins nous savons vers qui nous retourner. Ils se sont déjà engagés à indemniser les victimes, mais je ne crois que ce que je vois. Alors le combat continue. »

Mais, si elle rassure quelque peu la communauté rétaise, la responsabilité de Total pourrait aussi avoir toutes les raisons de l'inquiéter, si l'on considère le caractère itinérant et instable de cette pollution.

Bougrain-Dubourg en colère. Puisqu'il a fallu deux semaines au fioul de la Loire avant qu'il ne tache les îles charentaises, comment garantir qu'aucune autre nappe n'est pas, actuellement, en transit face aux côtes atlantiques ? Voilà sans doute pourquoi la préfecture de Charente-Maritime promet, déjà, une surveillance accrue du littoral lors des grandes marées de dimanche, lundi et mardi prochains. Côté dégâts enfin, près de 200 oiseaux mazoutés sont morts sur le sable de l'île de Ré. Et probablement des centaines d'autres au large. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), annonce d'ailleurs son intention de porter plainte pour « préjudice moral et économique et peut-être préjudice écologique ».

(1) Centre de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, à Brest

Le figaro du 04 avril

Total mis en cause dans la pollution de l'île de Ré

La pollution observée ce week-end sur les plages de Ré et d'Oléron proviendrait d'une raffinerie Total de Donges, selon les analyses récentes d'un laboratoire.



Les boulettes de fuel échouées depuis samedi sur le littoral des îles de Ré et d'Oléron résulteraient de la fuite d'une canalisation Total. C'est ce qu'a révélé jeudi le laboratoire du Cèdre, chargé d'analyser les nappes d'hydrocarbures souillant ces plages de Charente-Maritime.

Comparant le fuel prélevé sur l'île de Ré à celui qui s'est récemment échappé d'une raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), le laboratoire a conclu à une «différence non significative» des échantillons, créant ainsi un lien entre les deux pollutions.

Le 16 mars, une fuite de fioul provenant d'une canalisation corrodée avait en effet entraîné le déversement d'une centaine de tonnes d'hydrocarbures dans l'estuaire de la Loire. Ces nappes polluantes auraient donc par la suite dérivé, de mardi à samedi, jusqu'aux plages de Ré et d'Oléron, nécessitant l'intervention des pompiers.

D'après Alain Bougrain Dubourg, Président de la ligue de protection des oiseaux (LPO), «au moins deux cents oiseaux auraient été retrouvés morts» du fait des galettes. Celui-ci a fait part de son intention de porter plainte pour «préjudice moral, économique, et peut-être écologique.»

Rue 89 du 04 avril

La marée noire de Total s'étend de Donges à l'île de Ré

Par Ophélie Neiman

Le 16 mars, 400 tonnes de fuel lourd se déversaient dans l'estuaire de la Loire, suite à un accident à la raffinerie Total de Donges. Selon le groupe pétrolier, 100 tonnes seulement auraient dérivé dans l'estuaire, le reste aurait stagné autour de la raffinerie. Mais aujourd'hui, les plages de l'île de Ré et de l'île d'Oléron sont souillées par des nappes d'hydrocarbures échouées.

Lors d'une conférence de presse en début de semaine, le préfet de Charente-Maritime n'a pas écarté la possibilité d'un dégazage de navire. Mais le laboratoire du Centre de recherche sur les pollutions accidentelles des eaux, le Cedre, a procédé à des analyses sur un échantillon recueilli sur l'île de Ré. Verdict: il s'agit du même type d'hydrocarbure que celui de Donges.

Ne pouvait-on pas prévoir que la marée noire allait se propager aux îles voisines? Gabriel Ceroni, du Collectif anti-marées noire ne décolère pas. En l'absence de chiffres officiels, il évalue la quantité de fuel souillant les côtes des îles autour de 100 tonnes. Pour lui, c'est une preuve supplémentaire que les plans d'intervention en cas de pollution maritime, dits Plans Polmar sont totalement inefficaces:

"On avait repéré cette nappe dérivante trois jours avant qu'elle ne touche les côtes de l'île de Ré. Et qu'est-ce qui a été fait? Rien du tout! Il est pourtant bien plus facile de récupérer du fuel en mer que sur une plage."

"Désormais, ce n'est plus Total le responsable, mais l'Etat. C'est la préfecture qui aurait dû s'organiser pour éviter ces conséquences."

"Plus inquiétant: les grosses marées à venir"

Bio-Littoral est une start-up du Laboratoire de biologie marine de l'Université de Nantes. Cette petite entreprise fait partie du groupe d'experts mis en place par la préfecture de Loire-Atlantique suite à la marée noire de Donges. Anne-Laure Barillé, gérante de Bio-Littoral, se rend donc tous les mercredi soirs à la préfecture. Selon elle, la propagation d'une telle nappe est difficilement prévisible, ce qui la rend d'autant plus dangereuse:

"C'est un fuel qui reste aggloméré dans l'eau, qui ne s'éparpille pas en gouttelettes. C'est mieux pour le récupérer. Mais c'est également un fuel qui se balade beaucoup, au gré du vent, des courants et des marées. La nappe de fuel n'est pas allée en ligne droite vers l'île de Ré, c'est plus un trajet de yo-yo."



"Ce qui est encore plus inquiétant, en revanche, ce sont les grosses marées qui approchent. Le pétrole qui est encore accroché aux berges de la Loire pourrait se répandre dans les prairies humides, là où les vaches iront ensuite brouter. Les conséquences sur cet autre écosystème est un problème de plus."

Spécialisée dans les diagnostics environnementaux, Anne-Laure Barillé estime qu'il faudra environ cinq ans, soit deux générations de chaque espèce vivante, pour que les conséquences de cet accident pétrolier disparaissent.

Novethic du 04 avril

La pollution de la Loire atteint l'île de Ré et l'île d'Oléron

Après avoir touché l'estuaire de la Loire, classé Natura 2000, le fioul a atteint la plage, au grand dam des stations balnéaires voisines, des riverains et de plusieurs ONG. Depuis le dimanche 16 mars, la fuite à la raffinerie Total de Donges aurait déversé près de 400 tonnes de pétrole dans l'estuaire du fleuve ou à ses abords. Les communes de Saint-Brévin-les-Pins et La Baule notamment, ainsi que plusieurs associations, ont déjà porté plainte contre Total.

A la veille des vacances de printemps, la nouvelle inquiète les stations balnéaires de Loire-Atlantique. Plusieurs plages ont dû être fermées, après la découverte de boulettes de fioul toxique. La pollution a même atteint lundi 31 mars les côtes de l'île d'Oléron puis de l'île de Ré. Les résultats des analyses d'échantillons réalisées par le laboratoire du Cèdre de Brest ne laissent que peu de doutes : la nature du fioul « *ne diffère pas significativement* » de celui déversé le 16 mars dernier dans l'estuaire de la Loire. La fuite à la raffinerie de Donges, dont Total est propriétaire, n'a donc pas fini de causer des dégâts.

C'est par voie de presse, le 17 mars, que les élus locaux et la Direction régionale de l'environnement Pays de la Loire (Diren) ont été prévenus de l'incident. D'aucuns fustigent la lente réaction et le manque de communication de Total, qui s'est tout de même excusé et a promis de prendre en charge l'ensemble des frais entraînés par cette pollution. Le groupe a lancé une enquête interne, qui a conclu que la fuite provenait d'une canalisation de fioul souterraine qui n'avait pas été contrôlée depuis 2004. Ayant subi une « *corrosion localisée exceptionnelle* » selon Total, la canalisation se serait fendue sur 16 cm à la suite d'une légère collision avec un navire en chargement. Les systèmes de surveillance n'ont cependant pas été assez réactifs : la fuite n'aurait été détectée qu'au bout de cinq heures, dans l'après-midi du 16 mars, déversant ainsi 400 tonnes de fioul, et la maire de Donges n'aurait été prévenu que dans la soirée.

Zone classée, ONG fâchées

Si la réaction de Total s'est faite attendre, celles des ONG a été très rapide. Dès le lendemain de l'incident, l'association de protection de l'homme et de l'environnement Robins des Bois rappelait que « *fin mai 2007, un accident similaire s'est produit au même endroit et pour les mêmes raisons* » et appelait à la vigilance. La Ligue de protection des oiseaux (LPO), par la voix de son président Allain Bougrain Dubourg, a alarmé l'opinion sur le sort de nombreux oiseaux, dont au moins 200 auraient été retrouvés morts. Des tirs pour effrayer les oiseaux et les éloigner des zones polluées ont été mis en place par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Plus largement, les ONG telles que France nature environnement (FNE), Robin des Bois, Bretagne vivante et SOS Loire vivante, ont dénoncé le « *laxisme* » avec lequel les activités de raffinement étaient pratiquées à Donges. Et pour cause : l'espace affecté par cette pollution est classé Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF), Réserve de faune sauvage et Natura 2000.

Plusieurs associations, notamment la LPO et SOS Loire vivante, ont décidé de porter plainte contre Total, à l'instar des communes touchées : La Baule, Saint-Brévin-les-Pins, Paimboeuf et Frossay. Les plages de La-Plaine-sur-Mer, Pornichet, Préfailles parmi beaucoup d'autres ont dû être fermées. Elus et habitants rappellent que la situation n'est pas une première. A Saint-Nazaire, 250 riverains de la Loire ont manifesté pour réclamer réparation. Total estime



le montant des dégâts à plus de dix millions d'euros, et prévoit d'indemniser plusieurs professions touchées au plus vite.

En attendant les compensations financières, la dépollution continue. En un week-end, près de 162 tonnes de mazout ont été ramassées par les quelques 300 personnes travaillant au nettoyage de l'estuaire de la Loire. Les rives de la Loire seraient polluées sur une trentaine de kilomètres, et parfois sur près de 40 centimètres d'épaisseur. Aujourd'hui, 900 personnes sont toujours mobilisées dans les stations balnéaires, pour nettoyer les plages au maximum avant les grandes marées, aux alentours du 7 avril. Trente ans jour pour jour après la marée noire provoquée par le naufrage de l'Amoco Cadiz, le cauchemar recommence.

Rouba Naaman

Romandie News du 04 avril

Pollution en Vendée et Charente-maritime: Total renouvelle ses excuses

NANTES - Total a renouvelé vendredi ses excuses après la découverte de boulettes de fioul en Vendée mais aussi en Charente Maritime, sur les îles de Ré et d'Oléron, suite à une fuite de fioul le 16 mars à la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique), dans l'estuaire de la Loire.

"Le groupe Total réaffirme qu'il prendra en charge tous les coûts des dommages résultant de cette pollution et renouvelle ses excuses", a assuré dans un communiqué la raffinerie de Donges.

"Total s'est mis à la disposition des communes touchées pour accompagner les opérations de ramassage", a précisé le groupe.

Environ 900 personnes sont mobilisées depuis deux jours sur l'estuaire de la Loire dans les chantiers de dépollution, selon Total. Le groupe pétrolier précise que, sur certains sites comme l'amont de Cordemais, "80%" de la pollution a été enlevée.

Vendredi, le groupe a commencé à indemniser les premiers pêcheurs victimes de cette pollution.

Le 16 mars, une fuite de fioul, ayant pour origine une canalisation corrodée de la raffinerie Total de Donges, avait entraîné le déversement de 400 tonnes de fioul lourd. Sur ces 400 tonnes, environ une centaine s'était échappée dans l'estuaire de la Loire.

(©AFP / 04 avril 2008 18h39)

Pollution sur l'Ile de Ré: la région Poitou-Charentes se porte partie civile

POITIERS - La région Poitou-Charentes, présidée par Ségolène Royal (PS), a annoncé vendredi dans un communiqué, qu'elle allait se porter partie civile après la pollution par hydrocarbures constatée sur l'Ile de Ré (Charente-Maritime).

"A la suite des informations rendues publiques sur l'origine de la pollution constatée sur les côtes de l'Ile de Ré par des galettes d'hydrocarbures, la Région sera aux côtés des communes dans leur demande d'indemnisations au titre du préjudice écologique", indique le texte.

La présidente de la Région Poitou-Charentes "proposera aux élus régionaux lors de leur prochaine réunion de se constituer partie civile dans le contentieux qui vient d'être engagé", précise la collectivité.

Les hydrocarbures qui se sont échoués depuis samedi sur les îles de Ré et d'Oléron seraient de même nature que ceux qui se sont déversés dans l'estuaire de la Loire le 16 mars, avait indiqué jeudi le laboratoire chargé d'analyser les échantillons prélevés sur l'île de Ré.



Le 16 mars, une fuite de fioul ayant pour origine une canalisation corrodée de la raffinerie Total de Donges avait entraîné le déversement de 400 tonnes de fioul lourd. Une centaine s'était échappée dans l'estuaire de la Loire.

De samedi à mardi, des boulettes d'hydrocarbures se sont échouées sur des plages de l'île d'Oléron puis de l'île de Ré, nécessitant l'intervention d'agents municipaux et de pompiers pour nettoyer le littoral souillé.

NOUVELOBS .du 04 avril

Les hydrocarbures de la Loire ont bien atteint l'île de Ré

L'échantillon prélevé sur l'île "ne diffère pas significativement" du fioul récemment échappé d'une raffinerie Total à Donges indique le laboratoire d'analyse.

Les hydrocarbures qui se sont échoués depuis samedi sur les îles de Ré et d'Oléron seraient de même nature que ceux qui se sont déversés dans l'estuaire de la Loire le 16 mars, a indiqué jeudi 3 avril le laboratoire chargé d'analyser les échantillons prélevés sur l'île de Ré.

Selon le laboratoire du Cèdre, basé à Brest, les analyses montrent que "l'échantillon prélevé à Saint-Clément des baleines (sur l'île de Ré, NDLR) ne diffère pas significativement" du fioul récemment échappé d'une raffinerie Total à Donges (Loire-Atlantique), en conséquence "ces deux hydrocarbures ont vraisemblablement la même origine".

Le 16 mars, une fuite de fioul ayant pour origine une canalisation corrodée de la raffinerie Total de Donges avait entraîné le déversement de 400 tonnes de fioul lourd. Une centaine s'était échappée dans l'estuaire de la Loire.

De samedi à mardi, des boulettes d'hydrocarbures se sont échouées sur des plages de l'île d'Oléron puis de l'île de Ré, nécessitant l'intervention d'agents municipaux et de pompiers pour nettoyer le littoral souillé.

200 oiseaux morts

Joint par l'AFP, Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), a assuré qu'"au moins 200 oiseaux" ont été retrouvés morts et "30 ont été dirigés vers une unité mobile de soin", afin d'être nettoyés.

Allain Bougrain Dubourg a fait part de son intention de porter plainte pour "préjudice moral et économique et peut-être préjudice écologique".

Au cours d'une conférence de presse lundi, le préfet de Charente-Maritime avait évoqué deux origines possibles à cette pollution: le dégazage d'un navire ou des résidus provenant de Donges qui auraient dérivé.

La préfecture n'était pas en mesure jeudi soir de préciser les quantités de produits polluants collectés. (AFP)

Presse Océan du 04 avril 2008

Des filets pour capter le fioul : Pornichet veut prévenir, pas guérir

A Pornichet, même s'il n'y a plus de boulettes, on attend de pied ferme la grande marée prévue ce week-end. Au pied de la pointe de Congrigoux, Charline Churin présente les filets de captage, technique dont la ville a eu l'idée.

L'Erika ou le Prestige ont malheureusement permis de rôder la technique. À Pornichet, même si la plage est propre, on a décidé d'anticiper sur la grande marée du week-end en installant des filets dits « de captage ».

Quand l'estuaire a toujours les bottes enfoncées dans le mazout, Pornichet se félicite de ne plus voir arriver de boulettes depuis deux jours. La station balnéaire (rêveuse ?) parle même de rouvrir ses plages ce week-end.



Pourquoi donc alors ce remue-ménage hier sur la plage de Bonne Source avec vestes jaune fluo, tracto-pelles et grands filets blancs avachis en quinconce au pied de la pointe de Congrigoux ? « *Ce sont des filets à civelle. On en a fixé cinq au sable avec de gros corps-morts de béton, parce qu'avec la marée, il en faut du lest ! Quand elle arrivera, les filets vont se mettre à flotter entre deux eaux et capter toutes les polluants s'il y en a* », explique un agent. En clair, ces filets révéleront leur efficacité s'ils passent de vierges à noirs.

Grande marée

Ici comme à La Baule, on craint plus que la peste la grande marée du 7 avril. Dès samedi le coefficient commencera à monter. Si les dégâts vont dépendre des quantités de fioul parties en mer, les services préfèrent anticiper puisqu'ils n'ont pas d'information sur ce point ! « *Aujourd'hui, c'est vrai que c'est mineur ce qui nous arrive mais après l'Erika, on s'est tous dit : plus jamais ça* » explique Charline Churin, responsable des services de propreté de la ville.

« *On s'était penché à l'époque sur les différentes techniques qui existaient et on savait que le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) avait déjà utilisé ailleurs ces filets de captage. On s'est demandé si on n'avait pas plutôt intérêt à faire du préventif et on leur a demandé si on pouvait mettre ça en place ici.* » L'opération de nettoyage suite à l'Erika, elle n'est pourtant arrivée « *qu'à la fin* » - en septembre 2000 - mais ici, personne ne veut revivre ça.

Efficacité

Pour que la technique soit efficace, il faut une zone d'accumulation. « *Tous les déchets marins arrivent souvent dans cette crique.* » Testée maintes fois par le Cedre lors des opérations pour l'Erika (1999) et le Prestige (2002), elle protège les zones de rochers mais n'est pas transposable sur une plage plus vaste, comme à La Baule par exemple.

« *Le polluant doit fonctionner comme une colle sur le filet, plus il y en aura dessus, plus il adhèrera et sera capté* ». Rien de très ragoûtant mais la priorité est ailleurs. Quant à leur durée d'installation ? « *On ne peut pas donner de délai, c'est la pollution qui donnera son délai* ».

Lucie Beaupérin

Presse-Océan du 03 avril

Des galettes d'hydrocarbure et des oiseaux morts trouvés sur la côte sud

Depuis lundi, des galettes d'hydrocarbure, de 5 à 10 centimètres sont trouvées, éparées, sur le littoral du sud Vendée, de Talmont-Saint-Hilaire à L'Aiguillon-sur-Mer (lire notre édition d'hier).

À Jard-sur-Mer, « *quelques boulettes ont été découvertes de la plage de la Mine jusqu'à celle de Boivinet. Sur 7 km de côte, on trouve des traces de pollution d'hydrocarbure. Deux oiseaux mazoutés ont été trouvés morts. Les plages fermées par précaution* » indique un témoin. À Talmont, « *des boulettes de 5 à 10 cm ont été trouvées mardi* ». À La Faute-sur-Mer, une personne a vu « *dans le secteur entre la grande plage et celle de La Belle-Henriette, des plaquettes de 10 à 12 cm et deux oiseaux englués, morts dans le mazout* ».

Analyses connues aujourd'hui

Hier, les sapeurs-pompiers ont effectué un vol de reconnaissance sur le secteur côtier concerné. Ce matin, les maires des communes doivent se réunir à L'Aiguillon-sur-Mer pour faire le point avec la préfecture et le Conseil général. La plupart sont décidés à porter plainte. À quelques jours des vacances de Pâques, ils se seraient bien passés de cette nouvelle pollution.



Des analyses des galettes ont été faites et les résultats doivent être communiqués aujourd'hui pour savoir s'il s'agit des conséquences de la pollution de la raffinerie de Donges, dans l'estuaire de la Loire. L'hypothèse d'un dégazage sauvage d'un bateau est bien dans les esprits, mais du côté de la préfecture maritime de Brest, on précise qu'aucun cas n'a été repéré. On parle cependant « *d'une pollution orpheline* », dont l'origine n'est pas déterminée, au large de l'île de Ré.

Roberte Jourdon

Nouvel obs du 03 avril

'Ile de Ré provient de Donges

La pollution du littoral de Charente-Maritime par des hydrocarbures provient vraisemblablement de Donges (Loire-Atlantique), selon les analyses communiquées jeudi soir à la préfecture de Charente-Maritime par le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux).

Selon le Cedre, l'échantillon d'hydrocarbures prélevé le 30 mars sur le littoral de Saint-Clément-les-Baleines "ne diffère pas significativement du fioul de référence fourni par la raffinerie de Donges", donc "ces deux hydrocarbures ont vraisemblablement la même origine", indique le communiqué.

Les côtes de l'Ile de Ré et de l'Ile d'Oléron (Charente-Maritime) ont été atteintes dimanche par des plaques d'hydrocarbure allant jusqu'à des dimensions de 2m sur 2, puis par des boulettes de pétrole. Les maires de trois communes de l'Ile de Ré ont porté plainte pour pollution, afin de demander des indemnités.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) a recueilli une cinquantaine d'oiseaux mazoutés qu'elle a nettoyés, et qui doivent être acheminés vers l'Ecole vétérinaire de Nantes. Environ 140 oiseaux mazoutés morts ont été retrouvés sur les plages de Ré et d'Oléron. Il s'agit principalement de fous de bassan, de guillemots et de pingouins torda, selon Anne-Laure Dugué, de la LPO.

Environ 400 tonnes de fioul lourd s'étaient échappées de la raffinerie de Donges le 18 mars dernier lors de la fuite d'une canalisation dans la Loire. AP

Presse océan du 03 avril

Des galettes d'hydrocarbure et des oiseaux morts trouvés sur la côte sud

Depuis lundi, des galettes d'hydrocarbure, de 5 à 10 centimètres sont trouvées, éparpillées, sur le littoral du sud Vendée, de Talmont-Saint-Hilaire à L'Aiguillon-sur-Mer (lire notre édition d'hier).

À Jard-sur-Mer, « *quelques boulettes ont été découvertes de la plage de la Mine jusqu'à celle de Boivinnet. Sur 7 km de côte, on trouve des traces de pollution d'hydrocarbure. Deux oiseaux mazoutés ont été trouvés morts. Les plages fermées par précaution* » indique un témoin. À Talmont, « *des boulettes de 5 à 10 cm ont été trouvées mardi* ». À La Faute-sur-Mer, une personne a vu « *dans le secteur entre la grande plage et celle de La Belle-Henriette, des plaquettes de 10 à 12 cm et deux oiseaux englués, morts dans le mazout* ».

Analyses connues aujourd'hui

Hier, les sapeurs-pompiers ont effectué un vol de reconnaissance sur le secteur côtier concerné. Ce matin, les maires des communes doivent se réunir à L'Aiguillon-sur-Mer pour faire le point avec la préfecture et le Conseil général. La plupart sont décidés à porter plainte. À quelques jours des vacances de Pâques, ils se seraient bien passés de cette nouvelle pollution.



Des analyses des galettes ont été faites et les résultats doivent être communiqués aujourd'hui pour savoir s'il s'agit des conséquences de la pollution de la raffinerie de Donges, dans l'estuaire de la Loire. L'hypothèse d'un dégazage sauvage d'un bateau est bien dans les esprits, mais du côté de la préfecture maritime de Brest, on précise qu'aucun cas n'a été repéré. On parle cependant « *d'une pollution orpheline* », dont l'origine n'est pas déterminée, au large de l'île de Ré.

Roberte Jourdon

Presse-Océan du 01 avril

* Une «corrosion localisée» à l'origine de la pollution de la Loire

Total a révélé le 31 mars les premiers éléments de son enquête interne, menée par une équipe pluridisciplinaire de 4 experts de la direction du raffinage et de 6 techniciens du site de Donges où s'est produit l'écoulement de 400 tonnes de fioul lourd le 16 mars (1).

D'après le groupe, le siège de la fuite est une canalisation de fioul soute (carburant pour navire) qui s'est fissurée accidentellement sur 16 centimètres lors d'une opération de chargement d'un navire, à cause d'une corrosion localisée.

Un communiqué de Total indique qu'«une présence humaine constante a été immédiatement organisée à titre conservatoire sur le parcours des canalisations longeant la Loire et que l'installation d'un système de surveillance permanente de celles-ci a été décidée». Il précise également qu'une «inspection physique exceptionnelle de toutes les canalisations en bordure de plans d'eau ou de zones éco-sensibles a été décidée dans les jours qui ont suivi cet accident».

Les impacts de cette pollution sont toujours visibles, comme à La Baule et Pornichet où certaines plages ont dû être fermées à cause de la présence de micro-boulettes de fioul. Selon Total, qui a renouvelé ses excuses auprès des riverains et des communes touchées, « plusieurs centaines de personnes restent mobilisées pour le nettoyage des rives de la Loire autour de 4 chantiers principaux: 2 autour de Cordemais et 2 au niveau de Paimbœuf».

par Agnès Ginestet

Ouest France du 01 avril

Pollution : la faute à une fissure de 16 cm

Le mazout s'est écoulé pendant cinq heures à la raffinerie. Ici, les équipes de nettoyage. : Frédéric Girou

Total a livré, hier, sa version sur les causes de la pollution dans l'estuaire de la Loire. La corrosion de la canalisation a provoqué une fissure. Le fioul a coulé cinq heures avant l'alerte.

La fuite. 400 tonnes de fioul se sont déversées en Loire pendant cinq heures avant la coupure des vannes. La fuite de ce fioul soute, du carburant pour navire, a débuté à 11 h, le dimanche 16 mars. À 16 h, un employé d'un navire a visuellement constaté les dégâts. Cette canalisation est située à 5 m de la Loire. Total estime à « **4 sur une échelle de 5** » le niveau de gravité de cet accident

Pourquoi l'alerte a-t-elle été si tardive ? Cette canalisation ne bénéficie d'aucun système de surveillance permanent. Et la baisse de pression ne sautait pas aux yeux. « **Les cuves du navire se remplissaient normalement. La fuite était de trop faible amplitude par rapport au débit de remplissage, de 1 000 m³ par heure,** explique le directeur de la raffinerie, Jérôme Dupont. **Nous n'avions aucun autre système pour**



nous en apercevoir. » Toutes les huit heures, un opérateur fait une ronde de contrôle visuel. « **Il est passé à 9 h, il n'y avait pas de fuite.** »

La cause de la fuite. Selon l'enquête interne de Total, le fioul s'est échappé « **accidentellement** » d'une fissure de 16 cm de long et 2 cm de large, sur une canalisation de 4,8 km. « **La fuite est due à une corrosion localisée exceptionnelle** », présente Jérôme Dupont. Sous la pression du débit, la brèche s'est ouverte. « **Il semble qu'un défaut d'étanchéité sur quelques centimètres de la coque métallique ait rendu possible une infiltration d'eau dans le calorifuge (isolant), entraînant la corrosion de la canalisation.** » Cette enveloppe isolante permet de maintenir le fioul fluide à 70 ° dans son tube en acier carbone. La pièce est sous scellés pour les besoins de l'enquête judiciaire.

D'où venait cette eau ? De la fuite d'un tuyau d'eau, situé juste au-dessus de la canalisation de fioul. Total a bien réparé cette fuite d'eau, sans chercher plus loin des conséquences éventuelles. Ce tuyau d'eau n'en était pas à sa première fuite.

Défaut d'entretien de cette canalisation ? Non, selon Total. « **Elle était bien entretenue, en bon état, mais nous sommes passés au travers de la fuite** », avoue Jérôme Dupont. La canalisation défectueuse date de 1964. « **L'âge de la tuyauterie n'est pas en cause.** » La raffinerie de Donges bénéficie d'un budget de rénovation de 25 millions d'euros par an. « **Peut-être que les choix des priorités ont mal été faits** », admet Philippe Doligez, directeur raffinage Europe chez Total.

A quand le dernier contrôle ? Cette canalisationne fait l'objet « **d'aucune obligation réglementaire de contrôles périodiques** », précise bien Total. « **Car elle transporte un fioul non corrosif** », justifie Philippe Doligez. Le dernier contrôle externe et visuel a été effectué par Total en 2004. Mais Jérôme Dupont est incapable de dire si la fuite d'eau est antérieure ou postérieure à 2004.

Y a-t-il eu négligence de Total ? Responsable mais pas coupable, à bien écouter Jérôme Dupont. « **On essaie de tendre vers le risque zéro**, réagit le directeur de la raffinerie. **Mais on ne peut pas résumer cet accident à de la malchance. La fuite pendant cinq heures n'est pas normale. Il n'y a pas eu pour autant négligence, car nos moyens actuels ne permettaient pas de se rendre compte de la fuite plus tôt.** » Et de la négligence sur la réparation de la fuite d'eau ? « **Il est facile de réécrire l'histoire.** »

Pour l'avenir ? Depuis l'accident, les canalisations sont sous surveillance humaine 24 heures sur 24, « **en attendant l'installation, décidée, d'un système automatique permanent**, remarque Jérôme Dupont. **On pense bien sûr aux caméras. Mais, pour la nuit, elles devront être à infrarouge et thermiques.** »

Montant des dégâts. Total a renouvelé, hier, ses « **excuses sincères** ». La société confirme sa prise en charge de tous les frais de dépollution, estimés par Total à 10 ou 15 millions d'euros.

Nouvel Obs du 31 mars

Une pollution par hydrocarbures sur les côtes de l'Ile de Ré

Les côtes de l'île de Ré ont été atteintes par une pollution aux hydrocarbures, a-t-on appris lundi auprès de la préfecture de Charente-Maritime.

Dimanche, des plaques hydrocarbure, mesurant jusqu'à deux mètres sur deux, ont été retrouvées sur environ cinq kilomètres de plage, notamment à Saint-Clément-des-Baleines.

Lundi, des galettes de 10 à 60 centimètres de diamètre ont été observées entre 100 mètres et un kilomètre au large des côtes de Saint-Clément-les-Baleines, Ars et Les Portes-en-Ré.



Une vingtaine d'oiseaux mazoutés ont été confiés à la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Samedi, quelques boulettes avaient déjà été découvertes sur l'île voisine d'Oléron.

Des prélèvements ont été effectués aux fins d'analyses. Il s'agit notamment de comparer avec les hydrocarbures qui ont pollué l'estuaire de la Loire à Donge (Loire-Atlantique), afin de savoir s'il s'agit de la même origine, ou d'un dégazage de bateau en mer. AP

Sud Ouest du 31 mars

Plaques de fuel sur la côte ouest de Ré

POLLUTION. --Samedi, des boulettes de fuel s'échouaient sur la côte ouest de l'île d'Oléron. Hier, Ré était encore plus touchée

La découverte, dimanche après-midi, de plaques de fuel sur plus de 5 kilomètres du littoral ouest de l'île de Ré, et plus particulièrement sur la plage de Saint-Clément-des-Baleines, n'a pas été prise à la légère par les autorités. Elles étaient déjà en alerte suite à l'arrivée, la veille, de boulettes d'hydrocarbures sur l'île d'Oléron.

Vers 17 h 30, une quinzaine de sapeurs-pompiers des centres de secours de Ré (1), et autant d'employés communaux dûment équipés, se sont affairés au nettoyage du site, entre le pas de la digue (chemin du moulin Robert) et la pointe des Baleines.

« Le but, précisait hier soir, Henri Duhaldeborde, le sous-préfet de Rochefort de permanence ce week-end, est de ramasser le plus de polluant possible avant la marée haute de 22 heures. J'ai été impressionné par des plaques de fuel de 2 mètres sur 2 dans lesquelles des oiseaux étaient englués, morts. »

Quid de l'origine de la pollution. Précisant que des prélèvements avaient été effectués, le sous-préfet indiquait que l'hélicoptère de la Marine nationale « Guépard-Yankee » avait aussi effectué un survol du secteur et plus au large afin de prévenir toute nouvelle arrivée de pollution. En fin de matinée, l'avion des douanes avait fait de même assurant ainsi qu'il n'y avait pas d'arrivée massive venant du large. La préfecture maritime de l'Atlantique basée à Brest et le Cross (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer) Etel sont aussi en charge de cette pollution.

Reste que son origine, moins importante sur la plage d'Ars-en-Ré parce que surtout composée de boulettes, n'a pas été déterminée pas plus que la pollution survenue, la veille, sur l'île d'Oléron. « Il s'agit de savoir si c'est le même produit. Il n'est pas exclu que cette pollution provienne de la fuite de fuel lourd survenue il y a une semaine à la raffinerie de Donges (près de Saint-Nazaire) (2). Mais j'ai l'impression que ce fuel n'a pas séjourné dans l'eau longtemps. Je privilégie plus le dégazage. »

La veille à Oléron. Ce sont des promeneurs qui ont remarqué, samedi aux alentours de 16 heures, des tâches noires flottant à la surface de l'eau, depuis la plage de La Rémigeasse à Dolus-d'Oléron. Ils remarquaient aussi des oiseaux morts, de couleur noire, et alertaient aussitôt les secours par crainte d'une pollution.

Les pompiers de l'île intervenaient ainsi que la brigade nautique de gendarmerie de Royan qui faisait des recherches pour des analyses plus précises. Car une nappe d'hydrocarbure flottait bien à raison de cinq à six boulettes de 2 cm diamètre par m².

Parallèlement, le sémaphore de Chassiron était averti. Il signalait que l'hélicoptère de l'armée avait noté la présence en mer d'une nappe d'1 km sur 3 au large d'Oléron. Dimanche matin, les pompiers sont revenus pour des vérifications. Il s'avère que les oiseaux n'ont pas été victimes de cette pollution, mais du fort coup de vent du 10 mars. Et la nappe était partie avec la marée.

Elle n'avait pas disparu pour autant puisqu'on la retrouvait dès hier au large de l'île de Ré.

(1) La cellule antipollution sapeurs-pompiers de Rochefort était sur place. (2) La fuite de tuyauterie sur un navire en chargement à la raffinerie Total de Donges causait une grave pollution dans la Loire jusqu'à Saint-Nazaire. Près de 100 litres de fuel lourd toxique se sont répandus dans le fleuve, créant une couche de 22 kilomètres.

(..) Le jugement affirmera-t-il l'existence d'un "préjudice écologique", une notion encore inconnue dans la justice française? Accèdera-t-il à la demande de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) qui



milite en faveur de "la reconnaissance du vivant non-commercial", à savoir les espèces sauvages ? (...)

Indymedia du 31 mars

Total déverse ses bénéfiques dans l'Estuaire de la Loire (44)

Pour la quatrième fois depuis la catastrophe de l'Erika, Total se répend en pétrole et en excuses, après que 400 tonnes de fioul se soient déversés par mégarde dans la Loire.

Une fois n'est pas coutume, Total fait profiter notre région de son beau pétrole. Cette fois, la rupture d'une canalisation a provoqué la fuite de 400 tonnes de pétrole dans l'Estuaire (selon la police). A 100 dollars le baril, ce sont pas moins de 300000 dollars qui se sont déversés sur les berges de la Loire, une goutte d'eau (sic) vis-à-vis des bénéfiques record de notre multinationale préférée. Samedi , La Baule a du fermer sa plage à cause de la présence de boulettes de fioul.

La marée noire, provoquée par la rupture d'une canalisation à la raffinerie Total de Donges le 16 mars dernier, frappe de plein fouet l'estuaire de la Loire. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le groupe pétrolier est impliqué dans une pollution de l'Estuaire : en 1999, la marée noire de l'Erika avait causé d'énormes dégâts ; en 2003, une canalisation s'était rompue dans un étier de la raffinerie ; en janvier 2006, une collision entre deux butaniers avait provoqué la dispersion de 30 tonnes de fioul lourd (contre 400 tonnes aujourd'hui). Depuis trois jours, le pétrole a déjà touché plus de 40 km de berges et atteint, par endroit, 40 centimètres d'épaisseur. A cause notamment des conditions météorologiques difficiles et des forts vents d'ouest, la marée noire a souillé de nombreuses zones emblématiques des milieux estuariens (vasières, roselières, bancs et rives), et s'étend maintenant sur une large zone au sud, au nord et en amont de l'embouchure.

Si cette marée noire a des effets immédiats moins visibles sur l'écosystème que celle de l'Erika, qui avait vu s'engluer des milliers d'oiseaux, elle aura des conséquences indirectes. Le fioul cette fois est beaucoup plus liquide et volatile que celui de l'Erika, et s'infiltrera plus facilement dans les zones humides, et intoxiquera les oiseaux. La marée noire pourrait également frapper de nombreux poissons migrateurs (alose, lamproie, saumon, civelle...). Cette marée noire touche notamment un espace naturel sensible, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Natura 2000 (au titre des directives européenne Habitats et Oiseaux) et Réserve de faune sauvage. Il faudra des années pour que les milieux naturels affectés, particulièrement exposés et fragiles, retrouvent leurs caractéristiques naturelles.

Total et les autorités ont fait preuve d'une discrétion étonnante : les habitants et les élus des communes concernées, les associations de protection de la nature n'ont été prévenus, par voie de presse, que tard dans la journée du 17 mars, alors que la fuite avait été détectée la veille, et ce malgré l'existence du dispositif Polmar. Pour le moment, le groupe pétrolier se contente de s'excuser et d'annoncer la prise en charge des coûts de nettoyage, sans s'interroger sur l'impact du produit sur la santé de celles et ceux qui le ramassent, et sur les milieux naturels. Lorsque nous nous sommes rendus sur place, les propos des services « sécurité et environnement » de Total ne cadraient pas avec ceux des ouvriers sur le chantier, estimant que la pollution était sous contrôle . Alors que la Préfecture de Loire-Atlantique et Total annonçaient que les sites les plus pollués, notamment celui de Paimboeuf, seraient nettoyés le week-end dernier, nous avons pu constater samedi, que le compte était loin d'y être. Les opérations de nettoyage continuent à ce jour, à peine 250 tonnes de fioul ont officiellement été récupérés.

La manifestation à Saint Nazaire, à l'appel du collectif anti Marée Noire, a réuni 300 personnes dans les rues de Saint Nazaire. Malgré la présence de quelques élus, venus à titre personnel, on note l'absence de représentants des collectivités locales. Il est dommage qu'à la suite de l'Erika, et alors que le projet d'agrandissement de la zone de Donge et les vellétés d'urbanisation sur l'axe Nantes-Saint Nazaire, ceux qui sont directement concernés ne se mobilisent pas plus. Le maire de Paimboeuf, comme les commerçants de La Baule,



s'inquiètent avant tout de l'impact de la pollution sur le tourisme, et préféreraient sans doute qu'on ne médiatise pas trop la catastrophe.

On peut s'étonner, après les scandales environnementaux et les déclarations des gouvernements successifs, les assurances de Total, qu'une telle défaillance technique et humaine puisse encore survenir à la raffinerie et qu'aucun système d'alarme automatique ne soit mis en place. Les riverains sont en droit d'exiger une réelle protection de l'environnement, ainsi qu'un contrôle accru et une totale transparence d'installations qui présentent un danger réel pour les environs.

Les associations exigent que ces milieux fragiles soient définitivement protégés et demandent que les exploitants mettent en place des plans de prévention efficaces, validés avec tous les acteurs locaux et connus du public. Il est nécessaire, tant que de véritables assurances quant à la sécurité de la raffinerie n'auront pas été apportées, que le projet portuaire de Donges Est soit suspendu. Il semble que Jean-Louis Borloo ait laissé entendre que ce projet serait suspendu. Wet and sea.

Ouest France du 30 mars

À la Baule, des microboulettes bien malvenues...

Elles sont apparues vendredi sur le sable, peu nombreuses. Depuis la grande plage est interdite. Ennuyeux à la veille des vacances de Pâques.

La Baule. Au nord ouest, vers Le Pouliguen, c'est une forêt de voiles. Ce samedi, les fondus du kite-surf et de la planche s'en donnent à cœur joie avec un vent qui monte. Sur l'autre bord de la baie, ils sont quelques promeneurs à braver l'interdit. Depuis vendredi, la plage est inaccessible de ce côté. Des petites boulettes de fuel ont été repérées. Un nouveau zeste de la pollution du dimanche 16 mars. En plein scrutin électoral, 400 tonnes de pétrole de soute se sont fait la belle lors du chargement d'un bateau ravitailleur à la raffinerie Total de Donges. La faute à une canalisation défaillante. Depuis, ils sont 250 à 500 chaque jour, pompiers, équipes de la sécurité civile et intérimaires de sociétés privées de nettoyage à combattre une pollution sournoise. La masse visqueuse s'est d'abord invitée sur les rives de la Loire avant de s'incruster dans les étiers, les roselières et les marais et maintenant entre Pornichet et La Baule.

Les cribleuses sont passées dans la matinée. En ce milieu d'après-midi, ils sont quatre en combinaison jaune à scruter chaque pouce de terrain. En ligne. À la manière des scouts. « **Ce sont des microboulettes, incrustées dans le sable ou cachées dans des coquillages**, explique Kevin en montrant son butin. « **C'est vraiment très dispersé** », ajoute son copain Bilel. Tous les deux sont étudiants à Saint-Nazaire. Ils ont été recrutés pour le week-end. Les apports sont nettement plus importants vers Bonne Source et Sainte-Marguerite, les autres plages de Pornichet. Là, ils sont une quarantaine de cueilleurs à intervenir. Total s'est engagé à tout prendre en charge comme depuis le début.

Des dégâts chaque jour

A quelques jours des vacances de Pâques, l'arrivée des boulettes n'est pas la meilleure affaire pour la station balnéaire. « **Le risque, c'est que cela soit médiatisé** », redoute Jean-Pierre Brébion qui tient un salon de thé.

« **Boulettes. Fuel, il y a des mots qui font peur** », renchérit Valérie, réceptionniste au Christina, un Hôtel-restaurant en front de mer. Pas le moindre soupçon d'inquiétude à la crêperie des Sablons. « **Vous en avez vu des boulettes ? Moi non. Avec cet arrêté d'interdiction pour la baie, la mairie a sorti le parachute**, assure William derrière ses fourneaux. « **Ce qui nous ennuie davantage, c'est ce vent et ce mauvais temps.** »

Comme lui, ils sont quelques-uns à penser que la mairie a peut-être dégainé son arrêté un peu vite. « **On a vu pire avec des dégazages**, assure un autre restaurateur. **Ils ont un peu paniqué** ».

Quoi qu'il en soit, les plages restent fermées ce dimanche. Les cueilleurs de boulettes noires vont poursuivre leur travail. Depuis le début de la lutte, 240 tonnes de pétrole ont été ramenées à la raffinerie, mais avec du sable et des matériaux divers. « **Du pétrole, il en**



reste. Bien malin qui peut dire ce qui se passe dans l'estuaire et en mer, d'autant plus avec ce vent du sud soutenu. On nettoie, mais il peut en arriver d'autre », constate un responsable technique. C'est ainsi depuis le début. Le petit incident dont parlait Total aux premières heures de la pollution ne cesse de faire des dégâts chaque jour...
Thierry BALLU

Pro environnement.com du 28 mars

Dans l'estuaire de la Loire, les oiseaux meurent...

La LPO (ligue de protection des oiseaux) ne partage pas du tout l'optimisme de la Préfecture de Loire-Atlantique, pour qui la pollution de l'estuaire de la Loire survenue mi-mars, est quasiment terminée.

Dimanche 16 mars, en fin de journée, environ 400 tonnes de fioul lourd se sont échappées d'un navire à quai lors de son chargement à la raffinerie Total de Donges. Quelques 300 tonnes ont été répandues sur les berges –des zones naturelles protégées pour la plupart- et environ 100 tonnes se sont déversées dans le fleuve. Deux jours après la pollution, le groupe pétrolier Total a présenté ses excuses et indiqué qu'il mobilisait près de 200 personnes pour les «différentes opérations de nettoyage» de l'estuaire. Il assure également «prendre en charge les coûts de nettoyage liés à cette pollution». Quelque 130 m³ de déchets supplémentaires ont été ramassés au cours du week-end dans l'estuaire de la Loire, touché par la fuite de fioul de la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), et près de 500 personnes resteront mobilisées lundi, selon un communiqué de la préfecture. Entamées après la fuite il y a une semaine, les opérations de dépollution du site ont permis de recueillir samedi et dimanche 130 m³ supplémentaires de déchets sur différents chantiers. "490 personnes travailleront encore au nettoyage lundi", précise la préfecture. Les déchets ramassés sont acheminés pour être retraités à la raffinerie.

Une dépollution pas terminée pour les associations environnementales

La LPO ne partage pas du tout l'optimisme de la Préfecture de Loire-Atlantique, pour qui la pollution dans l'estuaire de la Loire est quasiment terminée. « L'inaccessibilité de ces milieux rend les oiseaux qui s'y cachent inapprochables. Or, à cette époque de l'année, ces secteurs abritent des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface), en migration pré-nuptiale et en nourrissage. Ils sont nombreux à avoir déjà fui la zone polluée pour se réfugier au nord et au sud du littoral, et vers l'intérieur des terres ».

Les pouvoirs publics, qui avaient annoncé dans un premier temps que le chantier de dépollution serait achevé pour le week-end pascal, reconnaissent aujourd'hui que les opérations de ramassage devraient se prolonger "sans doute dix à quinze jours supplémentaires".

QUEST France vendredi 28 mars 2008

Pollution : un acompte pour les pêcheurs

Total versera, début avril, une avance sur l'estimation du préjudice économique des pêcheurs. Dans l'estuaire et le long des côtes, la pêche reste interdite.

Acompte pour les pêcheurs. Les pêcheurs vont obtenir, début avril, le versement par Total d'un acompte forfaitaire sur le futur préjudice économique qui restera à évaluer cas par cas. Depuis le début de la pollution, la pêche est interdite. Elle l'est toujours d'ailleurs. « Les pêcheurs doivent rapidement remplir un dossier auprès des comités locaux des pêches, des groupements de gestion ou de l'association des pêcheurs professionnels », indique Louis Vilaine, président du comité estuaire du comité national des pêcheurs. « Il fallait ça pour calmer les esprits. »



Pas de délais. Devant les Paimblotins, en réunion publique, le commandant des pompiers Philippe Langlois reste prudent : « La dépollution, on sait quand ça commence. Jamais quand ça se termine. On avance bien, mais je ne m'engage sur aucun délai. Ce serait mentir que d'annoncer une date. » En visite hier à Paimboeuf, le préfet des Pays de la Loire, Bernard Hagelsteen, et le directeur de la défense et de la sécurité civile auprès du ministère de l'Intérieur, Henri Masse, ont aussi refusé de s'avancer. « Nous avons une chance, avant les grandes marées du 7 avril, d'achever les opérations de dépollution. Après, on entrera dans une phase de restauration environnementale, de remise en état. Cela appartiendra à Total de le faire », commente Bernard Hagelsteen.

À l'avenir ! Le préfet annonce qu'une réflexion était engagée pour « identifier les dispositifs et précautions nécessaires, pour mieux prévenir et limiter ce type d'accident et préserver la Loire. Ces compléments seraient prescrits par l'autorité publique à la charge des industriels ». Des barrages ? Des bacs de rétention ? Rien n'est défini. « On dit plus jamais ça, et rien ne se passe après. Si on veut des industries le long de l'estuaire, il faudra prévoir et calculer, avec les entreprises, les risques de fuites ou de collisions... » prévient Michel Bahurel, maire de Paimboeuf.

Pas de commentaire sur l'enquête. Le préfet n'a fait aucun commentaire sur les causes de la fuite. « L'origine ne fait pas l'ombre d'un doute. Une canalisation a laissé répandre du fuel. Mais pourquoi ? Je ne le sais pas. » L'enquête judiciaire se poursuit. Une expertise des canalisations a débuté.

La centrale de Cordemais fonctionne normalement. Retour à la normale à la centrale électrique, protégée par des barrages absorbants. « Compte tenu des besoins, une seule tranche sur les cinq est en service aujourd'hui. Mais elles sont toutes disponibles », précise le service communication. Le long de l'estuaire de la Loire, la centrale de Cordemais avait été arrêtée vendredi dernier, suite à la pollution aux hydrocarbures. Poussées par les courants, des nappes de fioul s'étaient installées dans la zone d'aspiration du circuit de refroidissement de la centrale électrique.

Faible mortalité des oiseaux. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) estiment que « la mortalité des oiseaux est actuellement faible, de l'ordre d'une douzaine d'oiseaux ». Ils ont fait des observations et des comptages, le 25 mars, sur l'état des oiseaux dans l'estuaire. « Les oiseaux les plus touchés par la pollution sont les avocettes, environ 50 % sur les 300 oiseaux observés ; les tadornes de Belon, 20 % sur les 200 observés ; et les bécasseaux variables, 6 % des 1 500 observés », chiffrent l'ONCFS et la LPO. Ils notent aussi que « les oiseaux sont peu nombreux dans l'estuaire. Le dérangement dû aux chantiers de pollution, aux passages répétés de l'hélicoptère et, dans une moindre mesure, aux canons d'effarouchement, a contribué à disperser les oiseaux vers le lac de Grand-Lieu, la Brière et le Marais breton. Des oiseaux souillés ont été observés sur ces sites ».

Christophe JAUNET.

Communiqué AFP du 27 mars

Relève de l'équipe de la Sécurité civile dans l'estuaire de la Loire pollué

PARIS, 27 mars 2008 (AFP) - Une relève de la Sécurité civile sera mise en place ce jeudi sur le chantier de dépollution dans l'estuaire de la Loire, souillé par une fuite de fioul le 16 mars, par le directeur de la Défense et de la Sécurité civiles (DDSC) le préfet Henri Masse, a annoncé la DDSC.

Un détachement de 62 sapeurs-pompiers militaires de l'Unité d'intervention de la Sécurité civile (UISC) de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) est arrivé sur place, remplaçant nombre pour nombre la précédente équipe de l'UISC, a-t-on précisé de même source.



Ils retrouveront 60 autres pompiers civils du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Loire-Atlantique, plus particulièrement chargés de la logistique et du commandement de l'ensemble de l'opération.

540 personnes, au total, étaient toujours mobilisées sur place jeudi. Une fuite sur une canalisation de la raffinerie avait été découverte lors du chargement d'un pétrolier en fioul lourd le 16 mars.

Quatre cents tonnes s'étaient échappées : 300 avaient été contenues sur la berge de la raffinerie et une centaine se sont déversées dans l'estuaire.

Ouest France du 27 mars

Pollution : un expert analyse la canalisation

Le technicien devra déterminer les causes de l'accident du 16 mars. Sur le terrain, les effectifs de nettoyeurs sont renforcés. Les associations de protection de la nature vont inspecter les milieux.

expert analyse la canalisation. Depuis mardi, un expert spécialisé en matériaux industriels analyse la canalisation à l'origine de la pollution en Loire, à la raffinerie Total de Donges. Ce technicien missionné par le procureur de la République va s'attacher à déterminer précisément les raisons de l'accident du 16 mars. Sa tâche pourrait prendre plusieurs semaines car elle comprendra plusieurs phases d'analyses, chimiques et micrographiques. Il s'agira d'étudier l'état du pipeline en recherchant une éventuelle usure, et pas seulement à l'endroit de la fuite constatée.

Toujours plus de nettoyeurs. Les effectifs sont à nouveau renforcés. 540 nettoyeurs mercredi, 580 aujourd'hui. Avec une accentuation des efforts en amont de Paimboeuf, à Frossay (île de la Maréchale) et en amont de Cordemais. « La pluie entraîne un lavage naturel des zones polluées, explique le colonel des pompiers Michel Tellanger. Cela nécessite d'installer davantage de barrages absorbants pour éviter l'irisation en Loire. » La priorité désormais est d'achever le gros nettoyage avant les grandes marées, début avril. Ensuite, la dépollution entrera dans une phase plus minutieuse au coeur des roselières.

La pollution remonte vers Pornichet. Hier matin, les équipes municipales de Pornichet surveillant les plages ont repéré quelques boulettes et des traces de pollution sur du goémon, sur la plage de Sainte-Marguerite. Par ailleurs, du bois mort souillé a été trouvé à Bonne-Source. La pollution aux hydrocarbures de la Loire a dérivé, sans doute à cause du vent. La mairie a décidé de fermer les plages de Pornichet.

Reprise des activités nautiques. La Ddass a effectué des prélèvements d'eau mardi, de Préfailles au Pouliguen. Les résultats « ne mettent plus en évidence de pollution par les hydrocarbures sur aucun secteur », précise la préfecture de Loire-Atlantique. Les activités nautiques peuvent donc à nouveau être pratiquées normalement. La pêche reste interdite.

Le délicat nettoyage des milieux naturels. Hier soir, pouvoirs publics, associations de protection de l'environnement et organismes spécialisés dans la dépollution se sont interrogés, à la préfecture de Nantes, sur l'éventuel nettoyage des milieux naturels souillés : roselières, vasières et prairies riveraines. Le principe retenu est de bien peser le rapport bénéfice-risques dans ces milieux particulièrement sensibles.

Une inspection va être menée par Bretagne vivante, la Ligue pour la protection des oiseaux et le Conservatoire botanique national de Brest pour orienter les interventions. Puis un suivi sera mis en place pour étudier les conséquences sur les oiseaux, les plantes et la microfaune du sol. « Il faudra sans doute se résigner à faucher certaines roselières », estime Bernard Guillemot (Bretagne vivante). Seule certitude : on devra décider rapidement car la saison de nidification des fauvettes aquatiques va arriver très vite et elles ont absolument besoin des roseaux.



« Le port courroucé ». Total est le premier opérateur sur le port de Nantes-Saint-Nazaire. Un état de fait qui ne retient pas Michel Quimbert, président du port, d'exprimer haut et fort sa colère à l'encontre du pétrolier. « Le port est courroucé. J'attends toujours que Total m'appelle pour s'excuser, ce qui serait convenable. Nous avons multiplié les efforts pour une sécurité et une sûreté maximales et voilà que nous subissons une pollution d'ampleur pour un tuyau usagé. C'est du moins la seule explication fournie pour l'heure », s'insurge Michel Quimbert. Avant d'insister : « Le port va faire appliquer le principe du pollueur payeur. Je vais envoyer les factures. Si Total ne paie pas, nous engagerons une action.

TV5Monde du 26 mars

Pollution dans l'estuaire de la Loire : la LPO ne partage pas du tout l'optimisme de la Préfecture de Loire-Atlantique

La LPO ne partage pas du tout l'optimisme de la Préfecture de Loire-Atlantique, pour qui la pollution dans l'estuaire de la Loire est quasiment terminée. Et les faits nous donnent raison. Avec les mauvaises conditions météo, couplées au phénomène des marées, le pétrole envahit à nouveau les sites nettoyés et gagne ceux jusque là épargnés. Les oiseaux, quant à eux, fuient la catastrophe et se cachent pour mourir, sans qu'aucune aide ne puisse leur être apportée. La LPO souhaite que Total fasse preuve de transparence dans cette affaire.

Alors que la Préfecture de Loire-Atlantique annonce que les sites les plus pollués, notamment celui de Paimboeuf, ont été nettoyés et le plus gros des difficultés est derrière nous, 500 personnes sont encore à pied d'oeuvre pour dépolluer l'estuaire de la Loire. En effet, avec le fort vent d'ouest, combiné au phénomène des marées, le pétrole est en train de remonter plus haut dans l'estuaire et de polluer d'autres sites.

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est loin de partager l'optimisme des autorités. L'estuaire est durablement pollué et le travail de nettoyage est loin d'être achevé. Alors que le pétrole semble avoir été enlevé sur les sites les plus pollués comme Paimboeuf et le Banc de Bilho, chaque nouvelle marée ramène le pétrole sur ces sites et le dépose sur ceux jusqu'alors épargnés.

En outre, après le travail de titan effectué ces derniers jours sur les principaux sites pollués, c'est un véritable travail de fourmi qui commence pour nettoyer ceux difficiles d'accès, comme les vasières et les roselières.

L'inaccessibilité de ces milieux rend les oiseaux qui s'y cachent inapprochables. Or, à cette époque de l'année, ces secteurs abritent des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface), en migration pré-nuptiale et en nourrissage. Ils sont nombreux à avoir déjà fui la zone polluée pour se réfugier au nord et au sud du littoral, et vers l'intérieur des terres.

Pour l'heure, un comptage effectué par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) sur la rive sud de l'estuaire, montre que la marée noire a déjà frappé de nombreuses espèces, notamment les tadornes de Belon (60 % des individus présents sur les lieux sont touchés), les avocettes élégantes (40 %) et les bécasseaux variables (30 %).

Pourtant, ce bilan n'est que l'arbre qui cache la forêt. Les oiseaux mazoutés vont, en effet, s'intoxiquer avec les particules d'hydrocarbures, en nettoyant leur plumage avec leur bec, et succomber à des pathologies pulmonaires en raison de la perte progressive d'étanchéité de leur plumage.

Pour les éloigner des zones polluées, des canons à effarouchements ont été mis en place par l'ONCFS, à l'initiative de la LPO.

La LPO n'a toujours pas été contactée par Total pour éclairer la situation et coordonner les actions à conduire.



Journal de l'Environnement du 26 mars

Pollution de la Loire: Total vivement critiqué

Un article du Monde publié le 24 mars indique que le groupe pétrolier a parlé de «petit incident» le 16 mars lorsque la fuite, qui a entraîné le déversement de 400 tonnes de fuel lourd toxique dans la Loire, s'est produite (1). La maire de Donges (Loire-Atlantique) où s'est produite la pollution a en effet déclaré au quotidien que «les porte-parole de Total n'étaient pas du tout alarmistes», et avaient affirmé: «Ne vous inquiétez pas, on gère». Le Monde cite également Bernard Garnier, adjoint Vert en charge de l'environnement à la mairie de Saint-Nazaire, qui déplore «le manque de transparence» de Total. «On a facilement perdu 12 heures avec la mauvaise gestion de la crise», a-t-il souligné.

Le 21 mars, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) précisait de son côté que des oiseaux fuyaient la pollution et se cachaient pour mourir, «sans qu'aucune aide ne puisse leur être apportée». «La LPO souhaite que Total fasse preuve de transparence dans cette affaire», a-t-elle lancé. A cette date, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) estimait notamment que 60% des tadornes de Belon et 40% des avocettes élégantes présents sur les lieux ont été touchés par la marée noire.

Environ 500 personnes se sont mobilisées durant le week-end pascal pour assurer le nettoyage. La préfecture de Loire-Atlantique a indiqué le 24 mars que 271 tonnes de déchets ont été ramassées sur les 400 déversées. Elle a annoncé l'achèvement des travaux de dépollution dans certaines communes comme Saint-Nazaire, et la poursuite du ramassage et du nettoyage à d'autres endroits. D'après l'article du Monde, «la commune de Paimboeuf, la plus touchée par la pollution, voit régulièrement apparaître de nouvelles nappes d'hydrocarbures, avec leurs effluves entêtants». Le maire Michel Bahurel a d'ailleurs «porté plainte contre Total pour le préjudice écologique subi par sa commune et la perte d'image de marque».

QUEST France Pays de la Loire du 23 mars

250 personnes environ ont marché contre la pollution dans le centre de Saint-Nazaire et en front de mer. :

Entre colère et découragement, les habitants ont marché, hier, pour dire leur colère après la pollution partie dimanche dernier de la raffinerie Total de Donges.

« **Colère ou découragement ?** » C'est un mélange des deux sentiments qui anime Benoît Bonnel. « **Les citoyens devraient être dans la rue pour défendre la Loire** », lance le président du collectif citoyen anti-marée noire de Saint-Nazaire et de la presqu'île. Hier, il est un peu déçu par le niveau de mobilisation contre la marée noire partie de Donges dimanche dernier. Environ 250 manifestants tout de même étaient dans les rues de Saint-Nazaire dans l'après-midi.

Benoît Bonnel fustige la politique du porte-monnaie brandie par Total qui voudrait « **acheter sa tranquillité** », en s'engageant à payer la réparation des dégâts. « **Dans la région, Total fait la pluie et le beau temps** », s'énerve le militant. Hier, c'était plutôt la pluie. Pas moins de trois grosses giboulées ont rincé les manifestants. Sans doucher leur motivation ni leur bonne humeur. Chasseurs de gibier d'eau, militants écologistes et « **alternatifs** », paludiers de la Confédération paysanne défilent côte à côte, aux cris de « **Total, si t'es champion, arrête la pollution !** »

« Où sont les élus ? »

Un autre slogan obtient un franc succès : « **Où sont les élus ?** » Certains sont pourtant dans le défilé. Les Verts et élus Label gauche de Saint-Nazaire, Françoise Verchère, vice-présidente du Conseil général, et sa successeure à la mairie de Bouguenais, Michèle Gressus, sont bien là. Mais pas les maires des communes polluées, en bord de Loire et d'océan.

Partie du centre-ville, « **la marche de la colère contre la pollution** » rejoint le front de mer, jusqu'au monument aux morts. Là, des militants drapent de noir la statue de la



colombe de la paix. Sous une pluie battante, Christian Hazebrouck, des Amis des collectifs marée noire, rappelle la situation.

Une fuite lors d'un chargement de bateau, à la raffinerie Total de Donges, a entraîné le déversement de 400 tonnes de fuel dans la Loire. « **Oiseaux mazoutés, pêcheurs consignés à quai, image écornée de l'estuaire avant la saison estivale. D'ores et déjà, les conséquences écologiques, humaines, sociales et économiques sont établies** », constate Christian Hazebrouck.

Surtout il veut que « **l'État tire les enseignements de cette catastrophe.** » Et se donne les moyens de faire appliquer la loi et les réglementations. Lesquelles doivent être renforcées : « **Il faut mettre en place des structures permanentes d'information et de contrôle.** » Et mieux écouter « **les connaissances et les préoccupations des associations.** » Surtout, « **l'enquête judiciaire que nous souhaitons est ouverte. Elle devra établir la vérité, faire que justice soit rendue, les responsables punis.** »
Didier BLIN.

Presse Océan du 26 mars

« Le port ne fera aucun cadeau à Total »

Le président du port de Nantes-Saint-Nazaire envisage une action en justice après la pollution de l'estuaire.

Michel Quimbert est sur tous les fronts. Les dégâts du cargo *Artémis* sur la plage des Sables ne sont pas encore réglés que l'avocat de la station balnéaire quitte la robe pour endosser le costume de président du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire. Mais cette fois, le sourire policé s'efface devant une froide colère. Michel Quimbert, spécialiste du droit maritime, menace d'engager une procédure à l'encontre de Total si le groupe pétrolier n'assume pas ses responsabilités après la rupture d'une canalisation d'alimentation en hydrocarbures survenue le 16 mars à la raffinerie de Donges. Entretien.

Michel Quimbert, que vous inspire cette pollution ?

« Le port autonome n'est pas content du tout. En tant que président, j'attends encore l'appel de Total pour m'informer de cet accident... Je trouve ça inconvenant. Le port a engagé des frais importants pour renforcer la sécurité en terme de moyens humains et matériels et je suis prêt à en demander le paiement intégral à Total ! »

À combien estimez-vous le préjudice subi par le port ?

« Le chiffrage sera fait ultérieurement. Il est trop tôt pour avancer un chiffre. Mais par principe, le port ne fera aucun cadeau à Total ».

Que voulez-vous dire ?

« Quand on m'aura dit que tout a été nettoyé et que tout est rentré dans l'ordre, je demanderai aux directeurs, ingénieurs et techniciens du port de m'accompagner pour visiter tous les sites relevant de la circonscription du port autonome. Et si je trouve une pollution résiduelle, elle devra faire l'objet d'un traitement aux frais de Total ».

Et si on ne parvenait pas à la traiter...

Le préjudice s'apparentera alors à un dommage écologique et je demanderai une indemnisation. Soit Total fera face, soit je suis prêt à engager une procédure judiciaire. Et si le parquet poursuit Total, le port se portera partie civile ».

Vous êtes particulièrement remonté ?



« Oui. Je suis en colère. Je trouve ahurissant qu'un tel accident puisse se produire. Je rappelle qu'il est arrivé sur un périmètre privé, appartenant à la raffinerie Total de Donges, dont les installations sont contrôlées par la DIRE (1). Le port n'a aucune responsabilité dans cette pollution. Au départ, on évoquait une petite pollution. Finalement, les jours passent et on s'aperçoit qu'elle est substantielle ».

Vous n'avez pas peur d'affronter Total, qui est aussi l'un des principaux opérateurs du port de Nantes - Saint-Nazaire ?

« C'est même le principal opérateur ! Pour répondre à votre question, je n'ai pas peur. Le plus important, c'est de faire en sorte qu'un tel incident ne se reproduise plus jamais. Le port autonome a de lourdes responsabilités, parmi lesquelles celle de protéger l'environnement. Une responsabilité que je défends ».

Propos recueillis par Denis Bourdeau

(1) DIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

20minutes.fr du 26 mars

Plus de la moitié du fioul nettoyé, les oiseaux gravement menacés

Près de 240 tonnes de fioul sur les 400 déversées lors de l'incident de la raffinerie Total de Donges, le 16 mars, ont déjà été ramassées depuis le début des opérations, assure la préfecture. Les travaux de dépollution sur la plage de Mindin, à Saint-Brévin, devraient s'achever aujourd'hui. Quelque 540 personnes sont encore mobilisées pour le nettoyage. Par ailleurs, la ville de Frossay, à l'est de Paimboeuf, s'est ajoutée aux communes ayant porté plainte contre Total.

Concernant les oiseaux, d'après Guy Bourlès, président de la LPO de Loire-Atlantique, entre « 500 et 1 000 avocettes » sont ou seront touchées par la pollution. Soit une sur deux, un chiffre conforme à ceux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Un comité d'experts et d'associations de protection de l'environnement doit se réunir aujourd'hui à la préfecture pour continuer à travailler sur la réparation des dégâts.

Communiqué LPO du 21 mars

Dans l'estuaire de la Loire, les oiseaux se cachent pour mourir

La LPO ne partage pas du tout l'optimisme de la Préfecture de Loire-Atlantique, pour qui la pollution dans l'estuaire de la Loire est quasiment terminée. Et les faits nous donnent raison. Avec les mauvaises conditions météo, couplées au phénomène des marées, le pétrole envahit à nouveau les sites nettoyés et gagne ceux jusque là épargnés. Les oiseaux, quant à eux, fuient la catastrophe et se cachent pour mourir, sans qu'aucune aide ne puisse leur être apportée. La LPO souhaite que Total fasse preuve de transparence dans cette affaire.

Alors que la Préfecture de Loire-Atlantique annonce que les sites les plus pollués, notamment celui de Paimboeuf, ont été nettoyés et que ce week-end le plus gros des difficultés sera derrière nous, 500 personnes sont encore à pied d'œuvre aujourd'hui pour dépolluer l'estuaire de la Loire. En effet, avec le fort vent d'ouest, combiné au phénomène des marées, le pétrole est en train de remonter plus haut dans l'estuaire et de polluer d'autres sites.

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est loin de partager l'optimisme des autorités. L'estuaire est durablement pollué et le travail de nettoyage est loin d'être achevé. Alors que le pétrole semble avoir été enlevé sur les sites les plus pollués comme Paimboeuf et le Banc



de Bilho, chaque nouvelle marée ramène le pétrole sur ces sites et le dépose sur ceux jusqu'alors épargnés.

En outre, après le travail de titan effectué ces derniers jours sur les principaux sites pollués, c'est un véritable travail de fourmi qui commence pour nettoyer ceux difficiles d'accès, comme les vasières et les roselières.

L'inaccessibilité de ces milieux rend les oiseaux qui s'y cachent inapprochables. Or, à cette époque de l'année, ces secteurs abritent des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface), en migration pré-nuptiale et en nourrissage. Ils sont nombreux à avoir déjà fui la zone polluée pour se réfugier au nord et au sud du littoral, et vers l'intérieur des terres.

Pour l'heure, un comptage effectué par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) sur la rive sud de l'estuaire, montre que la marée noire a déjà frappé de nombreuses espèces, notamment les tadornes de Belon (60 % des individus présents sur les lieux sont touchés), les avocettes élégantes (40 %) et les bécasseaux variables (30 %).

Pourtant, ce bilan n'est que l'arbre qui cache la forêt. Les oiseaux mazoutés vont, en effet, s'intoxiquer avec les particules d'hydrocarbures, en nettoyant leur plumage avec leur bec, et succomber à des pathologies pulmonaires en raison de la perte progressive d'étanchéité de leur plumage.

Pour les éloigner des zones polluées, des canons à effarouchements ont été mis en place jeudi soir par l'OFNCS, à l'initiative de la LPO. Si le vent tombe, ils seront actionnés samedi matin.

Six jours après la catastrophe, la LPO n'a toujours pas été contactée par Total pour éclairer la situation et coordonner les actions à conduire.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

Communiqué AFP du 21 mars

Estuaire de la Loire: dépollution accélérée et nouvel incident évité

NANTES, 21 mars 2008 (AFP) - Cinq cents personnes sont mobilisées vendredi pour la dépollution de l'estuaire de la Loire après une fuite de fioul dans une raffinerie de Donges (Loire-atlantique) dimanche tandis qu'un nouvel incident a été évité dans la nuit après l'échouement d'un chimiquier à Saint-Nazaire.

Quelque 380 spécialistes d'entreprises privées et 120 personnels de la sécurité civile et des sapeurs pompiers étaient à pied d'oeuvre vendredi sur les chantiers de dépollution afin de nettoyer au plus vite les rives de l'estuaire de la Loire, classées Natura 2000.

La dépollution entamée lundi s'est transformée en grandes manoeuvres vendredi avec l'arrivée d'un front météo défavorable combiné à une augmentation des coefficients de marées qui risque de polluer des sites jusqu'alors épargnés.

Des canons à effarouchage des oiseaux ont été mis en place jeudi soir pour éviter aux oiseaux de se poser sur les sites souillés. "Une demi-douzaine" de cadavres d'oiseaux morts ont été repérés jeudi dans les secteurs pollués, selon la préfecture de Loire-Atlantique.

Dimanche, une fuite avait été découverte sur une canalisation de la raffinerie Total de Donges lors du chargement d'un pétrolier en fioul lourd.

Quatre cent tonnes s'étaient échappées: 300 ont été contenues sur la berge de la raffinerie par Total et une centaine se sont déversées dans l'estuaire.

Mais dans la nuit de jeudi à vendredi un nouvel incident a failli compliquer les choses: vers 02h30 le Maersk Naantali, un chimiquier chypriote de 144m qui venait de charger 1.370



tonnes de naphta (un type de pétrole) à la raffinerie Total, s'est échoué près de la jetée est du port de Saint-Nazaire à la suite d'une avarie de propulsion aggravée par de mauvaises conditions météo.

Le navire qui se rendait à Rotterdam (Pays-Bas) a pu être renfloué une heure plus tard par trois remorqueurs portuaires.

L'incident n'a a priori causé aucune pollution selon la préfecture maritime de l'Atlantique. Le risque en cas d'échec du renflouement, était que le bateau se pose, que la coque travaille et se fissure.

Ouest France du 20 mars

Pollution en Loire: oiseaux mazoutés

Des oiseaux mazoutés (bécasseaux, petites oies...) ont été repérés sur les sites pollués de l'estuaire. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage a installé ce soir trois canons à effarouchage afin d'empêcher les oiseaux de se poser sur des sites encore souillés.

Communiqué des verts du 19 mars

Communiqué de Presse sur la marée noire.

Gilles Denigot Conseiller Général et les Verts de Loire Atlantique s'indignent de la nouvelle pollution provoquée en basse Loire par le groupe Total.

- Ils entendent que la justice soit saisie pour que toute la lumière soit faite sur les causes de cet accident
- Ils ne peuvent accepter que des délais aussi long ont été permis pour que soient diligentées les 1eres interventions
- Ils ne peuvent se satisfaire ni du mutisme du groupe total, ni de ses excuses ou engagement à dédommager les victimes de ces dégâts. Les viols permanents contre l'environnement doivent être évités, ils ne peuvent se réparer avec des Euros.

François de Rugy , député Vert de Loire Atlantique a de suite déposé à l'Assemblée Nationale une demande d'enquête parlementaire sur la sûreté des ports traitant des hydrocarbures. Cette démarche doit être partagée et soutenue, elle permettra un état des lieux des installations, mais aussi un suivi et un contrôle plus pertinent de celles-ci.

Conscients que malgré ces précautions indispensables, le risque zéro ne peut être assuré, les Verts demande que l'Etat fasse obligation aux groupes et utilisateurs privés de se doter d'un équipement capable d'intervenir directement avec des moyens de pompage modernes et navires barges ou citernes dont doivent être équipées les raffineries.

Il n'appartient pas à la collectivité publique ou aux ports autonomes de payer ce type de moyens mais au gouvernement de le rendre obligatoire et aux groupes privés de le financer.

Les Verts ne peuvent se satisfaire des moyens « artisanaux » mis en œuvre pour effacer les dégâts environnementaux. Il faut aller plus loin, dans une voie assurant la sûreté, les contrôles des installations et moyens d'intervention immédiate.

Les Verts 44 appellent à se joindre aux associations environnementales et aux collectifs anti marée noire samedi à 15 heures sur l'esplanade des droits de l'homme au centre ville de St Nazaire.

Jean Philippe Magnen Président des Verts 44 et Gilles Denigot Conseiller Général.



Rappel des faits : Dans l'après-midi de Dimanche, à la Raffinerie de Donges (Groupe TOTAL), une rupture de canalisation a entraîné une nouvelle marée noire dans l'estuaire de la Loire.

Pourtant, Il ne s'agit pas du premier cas de pollution dans l'estuaire

Hiver 1999-2000 naufrage de l'Erika ; été 2003 la rupture d'une canalisation dans un étier de la raffinerie ; la collision de deux butaniers en janvier 2006 avait entraîné une pollution (30 tonnes de fioul à l'époque, 400 tonnes aujourd'hui).

Les associations SOS Loire Vivante - ERN France, Bretagne Vivante - SEPNB, LPO Loire-Atlantique s'étonnent qu'une telle défaillance technique et humaine puisse encore survenir à la raffinerie de nos jours, qu'aucun système d'alarme ne fonctionne et que la réaction du groupe TOTAL n'ait pas été plus rapide afin d'endiguer la fuite évaluée par TOTAL à 400 tonnes de pétrole très toxique. Quel était le niveau de vétusté de l'installation ? Des contrôles récents avaient-ils été effectués ? Autant de questions qui demandent réponse de la part de Total et de la DRIRE.

Les associations dénoncent le manque de transparence de la part de la Préfecture

...le public, les élus et habitants des communes concernées, les associations, et même la DIREN Pays de la Loire n'ont été prévenus que tard dans la journée de lundi et souvent par la voie des médias, alors que le dispositif Polmar prévoit désormais, dans ce type de catastrophe, l'activation par la Préfecture d'un large réseau en phase d'alerte.

...et du groupe Total, qui reste par exemple silencieux sur la composition exacte de l'hydrocarbure rejeté et sa toxicité. Se contentant seulement d'annoncer la prise en charge des coûts de nettoyage, sans se poser la question de l'impact de ce produit sur la santé de celles et ceux qui le ramassent et sur les milieux naturels.

Pour nos associations, cette catastrophe a un impact écologique majeur :

L'estuaire est un **milieu naturel particulièrement exposé et fragile**, ce que savent bien tous les acteurs du territoire : pouvoirs publics, organisations professionnelles, port autonome Nantes-Saint/Nazaire, entreprises (Total, GDF,...). Il faudra **des années** pour que les milieux touchés (**vasières, roselières, bancs et rives**) retrouvent leurs caractéristiques naturelles et leur fonction de nourricerie pour de nombreuses espèces.

Le pétrole a touché entre 20 et 30 kms de berges et **commencé à souiller de nombreux oiseaux**, à une période où le chassé-croisé migratoire bat son plein. Les espèces les plus touchées sont les Bécasseaux variables, les Pluviers argentés, les Tadornes de belon, les Avocettes élégantes, les Barges rousses et quelques anatidés (Canard pilet, Sarcelle d'hiver). **Les poissons migrateurs** (Alose, Lamproie, Saumon, Civelles,...) risquent également de payer un lourd tribut à cette marée noire.

Pourtant, le MEDAD s'était engagé à prendre des moyens pour réduire les pollutions et les risques de telles installations, et à la transparence sur les contrôles et la surveillance des établissements dangereux.

Aussi nous demandons avec force :

- Que les milieux naturels fragiles (vasières et roselières) soient définitivement protégés.
- Que nos associations soient intégrées à la **cellule de crise** mise en place par le Préfet, notamment pour un suivi naturaliste accru dans l'estuaire de la Loire,
- Que tous les **moyens de surveillance et de contrôle** prévus par les textes soient activés sans délai :
 - o Commissions locales (CLIC, CLIS, SPPI,...)

- Inspections de toutes les Installations Classées du secteur avant la fin de l'année
- Vérification des moyens d'auto surveillance mis en place par les exploitants
- Publication des résultats des actions entreprises sur les sites industriels
- Que toute **l'information soit donnée au public** sur les causes de cet accident et de façon **permanente** sur les actions engagées par les exploitants pour éviter qu'il ne se reproduise.
- Que de vrais **engagements** et des **moyens** soient pris par les exploitants pour mettre en œuvre des **plans de prévention** efficaces **validés avec les acteurs locaux** : pouvoirs publics, scientifiques, salariés, riverains, associations de défense de l'environnement et collectivités.
- Que l'on stoppe définitivement les nouveaux projets portuaires dans l'estuaire, comme Donges Est, qui ne feraient qu'ajouter de nouveaux risques de pollution dans cet espace exposé et fragile.

Communiqué LPO et FNE du 19 mars

Marée noire dans l'estuaire de la Loire : plus jamais ça !

La marée noire, provoquée par la rupture d'une canalisation à la raffinerie Total de Donges le 16 mars, frappe de plein fouet l'estuaire de la Loire. Ce n'est malheureusement pas la première fois que cet espace naturel sensible, refuge pour la biodiversité, est touché par le pétrole. FNE, la LPO et de nombreuses associations de protection de la nature demandent que les autorités et les exploitants prennent enfin leurs responsabilités pour qu'une telle catastrophe écologique ne se reproduise pas.

Depuis trois jours, le pétrole a déjà touché plus de 20 km de berges et atteint, par endroit, 40 centimètres d'épaisseur. Il a commencé à souiller de nombreux oiseaux emblématiques des milieux estuariens (vasières, roselières, bancs et rives), à une période de chassé-croisé migratoire : bécasseau variable, pluvier argenté, tadorne de Belon, avocette élégante, barge rousse, canard pilet, sarcelle d'hiver. Si cette marée noire a des effets immédiats moins visibles sur l'avifaune que celle de l'Erika, qui avait vu s'engluer des milliers d'oiseaux, elle aura des conséquences indirectes. En effet, le fioul, qui s'échappe actuellement dans l'estuaire, n'empêche pas les oiseaux de s'alimenter et de se déplacer. Mais en nettoyant leur plumage, ils risquent de s'intoxiquer. Ils risquent également de succomber à des pathologies pulmonaires, en raison de la perte progressive d'étanchéité de leur plumage. De nombreux oiseaux sont donc condamnés à plus ou moins brève échéance. La marée noire pourrait également frapper de nombreux poissons migrateurs (alose, lamproie, saumon, civelle...).

Cette marée noire touche un espace naturel sensible, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Natura 2000 (au titre des directives européenne Habitats et Oiseaux) et Réserve de faune sauvage. Il faudra des années pour que les milieux naturels affectés, particulièrement exposés et fragiles, retrouvent leurs caractéristiques naturelles. Ce refuge pour les oiseaux et pour la biodiversité dans son ensemble doit faire face à une catastrophe écologique, une nouvelle fois provoquée par Total.

Ce n'est, en effet, pas la première fois que le groupe pétrolier est impliqué dans une pollution de l'Estuaire : en 1999, la marée noire de l'Erika avait causé d'énormes dégâts ; en 2003, une canalisation s'était rompue dans un étier de la raffinerie ; en janvier 2006, une collision entre deux butaniers avait provoqué la dispersion de 30 tonnes de fioul lourd (contre 400 tonnes aujourd'hui), causant la mort de plusieurs milliers d'oiseaux.

Concernant cette nouvelle marée noire, les habitants et les élus des communes concernées, les associations de protection de la nature et la Diren Pays de la Loire n'ont été prévenus, par voie de presse, que tard dans la journée du 17 mars, alors que la fuite avait été détectée



la veille. Face à ce type de catastrophe, le dispositif Polmar prévoit pourtant l'activation par la Préfecture d'un large réseau en phase d'alerte. FNE (France Nature Environnement), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et les autres associations présentes sur place (SOS Loire Vivante - ERN France, Bretagne Vivante – SEPNEB) dénoncent ce manque de transparence des autorités.

Elles s'étonnent qu'une telle défaillance technique et humaine puisse encore survenir à la raffinerie et qu'aucun système d'alarme automatique ne soit mis en place. Elles condamnent la réaction tardive de Total pour endiguer la fuite de pétrole très toxique, dont on ne connaît ni la composition exacte ni la toxicité. Pour le moment, le groupe pétrolier se contente de s'excuser et d'annoncer la prise en charge des coûts de nettoyage, sans s'interroger sur l'impact du produit sur la santé de celles et ceux qui le ramassent, et sur les milieux naturels.

Les associations exigent que ces milieux fragiles soient définitivement protégés et demandent que les exploitants mettent en place des plans de prévention efficaces, validés par tous les acteurs locaux et connus du public.

Dans l'immédiat, elles souhaitent être intégrées à la cellule de crise mise en place par le Préfet, notamment pour un suivi naturaliste accru dans l'estuaire de la Loire, et l'activation immédiate de tous les moyens de surveillance et de contrôle prévus par les textes (commissions locales, inspections des installations classées du secteur avant la fin de l'année, vérification des moyens d'auto surveillance mis en place par les exploitants, publication des résultats des actions entreprises sur les sites industriels).

Enfin, elles demandent la suspension définitive du projet portuaire de Donges Est pour éviter de nouveaux risques de pollution afin que cette catastrophe écologique soit aussi la dernière. Elles apprécient que le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo ait laissé entendre que ce projet serait suspendu et que, à l'initiative de la LPO, il ait accepté une réflexion pour repousser les oiseaux présents dans l'estuaire à l'aide de systèmes d'effarouchement utilisés en zones sensibles.

Communiqué AFP du 19 mars

Pollution estuaire de la Loire: plus de 300 personnes toujours mobilisées

NANTES, 19 mars 2008 (AFP) - Plus de 300 personnes restaient mobilisées mercredi matin pour continuer les opérations de dépollution de l'estuaire de la Loire après la fuite dimanche de fuel lourd d'une raffinerie de Donges, a-t-on appris auprès de la préfecture de Loire-Atlantique.

Depuis lundi, environ 130 tonnes de déchets solides ou liquides ont été ramassés sur les 400 tonnes qui s'étaient échappées de la raffinerie Total lors du chargement en fioul lourd d'une navire dimanche soir.

Selon la préfecture, les reconnaissances aériennes "mettent en évidence une très grande dispersion du polluant à la surface des eaux".

Trois chantiers de dépollution ont été activés: au sud de l'estuaire, à Paimboeuf et Saint-Brévin, et au nord, à Saint-Nazaire.

Deux chalutiers continuent à ratisser la Loire tandis qu'à l'embouchure de l'estuaire le navire de dépollution Argonaute de la Marine nationale a récupéré une centaine de litres d'hydrocarbures mardi.

Des barrages flottants ont été posés mardi afin de protéger notamment les zones naturelles sensibles de l'estuaire classées Natura 2000.

Tous les déchets sont acheminés pour être traités à la raffinerie Total de Donges, à l'origine de la pollution accidentelle, l'entreprise, qui a présenté ses excuses, s'étant engagée à financer les opérations de dépollution.

Sur les 400 tonnes s'étant échappées, environ 300 ont été contenues sur les berges autour de la raffinerie et une centaine se sont déversées dans l'estuaire.

Depuis lundi, la pêche professionnelle et de loisirs ainsi que les activités de cultures marines ont été interdites sur le secteur pollué.



Ouest France du 19 mars

Un barrage préventif dans le port du Pouliguen

Pour protéger les marais d'une éventuelle pollution d'hydrocarbures, un barrage a été installé, hier.

« **La priorité, c'est de protéger les marais.** » Luc Houssais, le responsable de la subdivision « phare et balises » de Saint-Nazaire, a fait installer un barrage antipollution de 120 m de long, dans l'arrière-port de La Baule - Le Pouliguen.

Cette sorte de grand rideau devrait barrer tous les déchets qui flottent en surface. Le responsable s'est montré rassurant : « **Nous utilisons le même système que pour l'Erika, qui avait à l'époque bien fonctionné.** » Un autre barrage, formé de boudins absorbants d'hydrocarbures, a été placé à quelques mètres.

Ces mesures sont appréciées par les paludiers, qui surveillent leurs exploitations comme le lait sur le feu. « **On n'a pas envie de revivre l'Erika !** », confie le président du syndicat des paludiers, Olivier Péréon.

D'autres barrages flottants ont été installés mardi à proximité de la centrale de Cordemais. Il est prévu d'en poser à la percée du Carnet pour protéger cette zone humide sensible.

Communiqué FNE du 18 mars

Marée noire à Paimboeuf : l'estuaire ne méritait pas ça !

Dimanche, une canalisation de la raffinerie Total a laissé échapper 450 tonnes de fioul lourd dans la Loire, à Donges (44). La rive sud de la Loire est donc souillée sur plus de 20 Km, de l'amont de Paimboeuf à Saint Brévin les Pin. Le Banc de Bilho, site d'importance internationale pour l'hivernage et les haltes migratoires des oiseaux, est gravement touché. La présence du ministre de l'écologie atteste de la gravité de la situation.

L'estuaire de la Loire confirme son extrême fragilité face aux activités humaines, alors qu'il voit son état se détériorer lentement, mais sûrement : pollutions accidentelles aux hydrocarbures qui deviennent régulières, phénomène de bouchon vaseux, dont le caractère néfaste sur les poissons migrateurs est encore ici renforcé, menace de l'extension du port de Donges Est... France Nature Environnement déplore ce nouvel événement funeste, causé une fois de plus par TOTAL, cette entreprise aux bénéfices gigantesques, qui a été reconnue responsable de la pollution de l'Erika !

Cette pollution accidentelle montre l'incompatibilité de l'extension des activités portuaires et de raffinerie avec la préservation de l'estuaire, comme l'a sous-entendu le Ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables : « *On en tirera des leçons y compris sur les activités portuaires éventuelles* ». Le Bancs de Bilho, classé ZNIEFF de type 1¹, Natura 2000 et Réserve de Faune Sauvage, qui a déjà souffert des travaux hydrauliques et de l'endiguement, se voit encore touché, à une période capitale pour les oiseaux migrateurs, actuellement de voyage vers leurs quartiers de reproduction.

Pour Bernard Rousseau, responsable des politiques eau à FNE, administrateur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, militant ligérien historique engagé dans le combat pour une Loire Vivante, « ces déversements ponctuels ont un impact considérable, et pas uniquement local, sur tout l'écosystème. Ils viennent annuler les efforts financiers et de lutte contre la pollution entrepris sur tout le bassin de la Loire depuis de très nombreuses années. »

France Nature Environnement demande donc à ce que la lumière soit faite sur les responsabilités de Total dans cette affaire, et que le préjudice considérable causé soit réparé

et financé. De plus, FNE demande à l'Etat de renforcer les contrôles sur ces installations dangereuses et, du fait de l'importance des estuaires dans l'écologie du fleuve, d'annuler l'extension du port de Donges Est.

Constitué de vasières, prés salés, roselières, îlots rocheux et sableux, le Bancs de Bilho abrite 84 espèces d'oiseaux dont 51 protégées et 5 rares ou menacées, et 83 espèces de plantes dont 2 protégées et 10 rares ou menacées.

¹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique. Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Communiqués AFP du 18 mars

Course contre la montre à Paimboeuf pour dépolluer les rives de la Loire

Par Christian GAUVRY

PAIMBOEUF (Loire-Atlantique), 18 mars 2008 (AFP) - Des dizaines de personnes se sont affairées mardi autour du port de Paimboeuf pour nettoyer au plus tôt les plages et rochers noircis par le fioul lourd déversé dans la nuit de dimanche par une raffinerie de l'estuaire de la Loire.

"Quand on arrive, ce qui surprend c'est l'odeur. Après on voit ça et on se dit que c'est une catastrophe", se désolent Claudine et Yvon, des retraités habitués des berges du fleuve en constatant les dégâts à Paimboeuf, la commune la plus touchée par la pollution et située sur la rive gauche de la Loire.

Tout autour, une centaine de sapeurs-pompiers et une quarantaine de spécialistes de la dépollution issus du secteur privé s'activent, pelles à la main.

"Nous avons préparé l'ensemble du site pour pouvoir faire une dépollution la plus rapide possible", explique le commandant Philippe Langlois, des pompiers de Loire-Atlantique. Les hommes sont équipés de combinaisons jaunes et de masques pour se protéger du fioul lourd, toxique.

Sur le fleuve, trois navires de la Marine nationale participent aux opérations et des boudins absorbants ont été installés.

Propriétaire de la raffinerie située sur la rive droite, le groupe Total s'est engagé à rembourser tous les frais de dépollution et s'est excusé pour l'accident.

Mais, pour le maire de Paimboeuf, Michel Bahurel, ces lendemains de réélection ont un goût amer. "Ce qui m'inquiète le plus c'est la mauvaise image", témoigne-t-il. D'autant plus que cette pollution intervient à l'approche du week-end de Pâques, alors que la commune tente depuis plusieurs années de changer l'image industrielle qui lui colle à la peau.

M. Bahurel est plutôt optimiste car "nous avons récupéré la quasi totalité du polluant flottant sur la zone de Paimboeuf".

Au total, ce sont environ 400 tonnes de "fioul soute" qui ont fui de la raffinerie de Donges dimanche soir. La dispersion de 300 tonnes a pu être limitée aux berges proches de l'installation mais une centaine de tonnes s'est dispersée dans le fleuve, au milieu d'une zone Natura 2000 "fragile et importante", selon le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo, qui s'est rendu sur les lieux lundi. Mais "ce n'est pas une grosse marée noire", a-t-il relativisé.

"Le milieu naturel a la mémoire des accidents et ne se renouvelle pas en un ou deux ans", prévient cependant Hervé Le Strat, administrateur de l'association écologiste Bretagne vivante.



Venu sur place avec des représentants de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et SOS Loire vivante, il regrette les accidents de pollution "à répétition" dans cet estuaire fragile qui compte "six sites classés Seveso".

Plusieurs centaines d'oiseaux pourraient être affectés par cette pollution. "Les oiseaux ne sont pas mazoutés, mais il suffit d'une simple tâche sur le plumage, ils ingèrent le produit et ensuite développent des pathologies", explique Guy Bourles, président de la LPO 44.

Pollution estuaire de la Loire: la CFDT demande une expertise à Total

PARIS, 18 mars 2008 (AFP) - La CFDT a demandé mardi à Total "de recourir à une expertise indépendante" pour "déterminer les causes réelles" de l'incident qui a conduit à la pollution de l'estuaire de la Loire dimanche lors du chargement d'un navire à la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique).

La Fédération Chimie Energie de la CFDT "demande à Total de recourir à une expertise indépendante pour déterminer les causes réelles" de l'incident, "en tirer tous les enseignements, proposer des solutions durables, et prendre les actions nécessaires afin d'éviter que cela ne se reproduise", indique un communiqué qui "prend acte de la mobilisation immédiate de Total pour limiter l'impact des dégâts causés, mais surtout de son engagement à réparer".

Dimanche, environ 400 tonnes de "fioul soute" se sont répandues au sol et dans la Loire, soit 300 tonnes sur les berges autour de la raffinerie et 100 tonnes dans le fleuve, lors du chargement dimanche en fin d'après-midi de ce combustible de propulsion des navires.

Le groupe pétrolier a mobilisé près de 200 personnes pour les "différentes opérations de nettoyage" de l'estuaire de la Loire sur le site et a renouvelé mardi "ses excuses sincères auprès des riverains et des collectivités touchées par ce déversement accidentel".

Communiqué LPO du 18 mars

Marée noire de l'Estuaire de la Loire: la LPO indignée par le manque de transparence des autorités

La LPO déplore le silence volontaire des autorités qui n'ont pas cru bon d'informer les associations de la marée noire dans l'Estuaire de la Loire, survenue dimanche. La LPO craint que des milliers d'oiseaux, dépendant des vasières et roselières, ne soient touchés.

C'est par voie de presse que la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a été informée, hier après-midi, de l'existence d'une marée noire dans l'estuaire de la Loire, repérée pourtant depuis la veille. Les autorités ont fait le choix de ne pas informer les associations, et en particulier la LPO.

Pourtant, notre association participe au dispositif marée noire en tant que spécialiste de la faune sauvage et a, depuis longtemps, démontré ses compétences en matière de nettoyage des côtes souillées et de soins aux oiseaux mazoutés.

La LPO déplore ce silence volontaire des autorités et souhaite ne pas être informée seulement pour venir participer aux opérations de nettoyage.

La LPO est en colère. Cette pollution, dont les autorités n'ont pas cru de leur devoir de l'informer, pourrait tuer des dizaines de milliers d'oiseaux de l'Estuaire de la Loire, site classé Natura 2000.

Ce manque d'information des associations a également retardé le premier décompte des oiseaux touchés, auquel la LPO et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont procédé lundi soir, dans de mauvaises conditions.

Hier soir, une vingtaine de kilomètres de côte était souillée et le mazout atteignait 40 centimètres d'épaisseur sur certaines berges. La totalité de la vasière de Paimboeuf était



recouverte par l'eau et par le fioul. A la Pointe de l'Imperlay et au sud de l'île Saint-Nicolas, on décomptait déjà 31 bécasseaux variables, 7 pluviers argentés, 19 avocettes, 3 tadornes et 2 barges rousses mazoutés.

Ce sont les oiseaux des vasières qui sont les plus concernés, ainsi que ceux des roselières et du Banc Bilho, qui sert de reposoir à marée haute pour des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface).

Des bénévoles de la LPO et des membres de l'ONCFS procèdent depuis 10 heures, ce matin, et jusqu'à 14 heures, à marée montante, à un décompte des oiseaux touchés.

Afin de vous présenter la situation et d'exprimer leur indignation face à cette catastrophe, les associations LPO Loire-Atlantique, Bretagne Vivante-SEPNB et Loire-Vivante vous convient à un point presse mardi 18 mars à 15 heures (cf. Invitation presse en pièce-jointe). Elles se rendront ensuite sur site afin de constater l'ampleur des dégâts occasionnés par cette nouvelle marée noire.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

Ouest France du 18 mars

Une odeur de marée noire dans l'estuaire

La marée a fait son oeuvre. Paimboeuf, à un kilomètre à peine sur la rive opposée à la raffinerie, en est devenu l'épicentre. Revoilà les vagues visqueuses dans le port et les hommes en combinaison lançant le nettoyage. Le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, sur place hier, a qualifié de « grave » la pollution dans une zone Natura 2000 « fragile et importante ». Mais « ce n'est pas une grosse marée noire », assure-t-il. : Franck Dubray

Dimanche, une canalisation de la raffinerie Total a laissé échapper 450 tonnes de fioul dans la Loire, à Donges. Les conséquences sont déjà bien réelles et les questions affluent.

« J'ai bien senti l'odeur de mazout inhabituelle, dimanche soir. C'est une catastrophe. » Cette habitante de Paimboeuf (Loire-Atlantique), comme beaucoup d'autres, est venue sur le port constater l'étendue des dégâts. La commune située juste en face de la raffinerie de Donges est devenue l'épicentre de la pollution et, du même coup, d'une grande agitation, hier. À l'heure du souvenir de l'*Amoco Cadiz* voici tout juste trente ans, revoilà les vagues visqueuses et les hommes en combinaison lançant le nettoyage.

Cette fois, pas de tempête, pas de pétrolier poubelle, mais une canalisation défectueuse. Tout a commencé en matinée ou dans l'après-midi de dimanche, lorsque le pétrolier *Ocean Quest* chargeait son fioul de propulsion. Apponté à son terminal, à cinq kilomètres de la raffinerie, **« il était alimenté par une ligne aérienne qui a fui et a dispersé du produit le long de la Loire : 400 m³ d'un fuel assez souple. Nous avons disposé des barrages mais, avec la nuit, il n'était plus possible d'intervenir »**, explique le directeur de la raffinerie, Jérôme Dupont.

Le ministre de l'Écologie à Paimboeuf

La marée a fait son oeuvre et, hier matin, la rive sud de la Loire était souillée sur plus de vingt kilomètres en amont de Paimboeuf et jusqu'à Saint-Brévin. Les nappes sont remontées jusqu'à Cordemais mais sont aussi descendues vers l'océan Atlantique et ont atteint quelques plages de Saint-Nazaire. Le banc de Bilho, réserve ornithologique, est durement touché. Pilotées par la préfecture, des reconnaissances visuelles, terrestres et fluviales ont été effectuées.

Du coup, sur un sujet aussi sensible, l'État a mis en place son dispositif d'urgence et de communication. Une centaine de gendarmes et une cinquantaine de pompiers ont convergé vers la zone sinistrée. Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, du Développement et de



l'Aménagement durables a tenu à faire un déplacement express et à s'entretenir avec les maires et députés du secteur touché. Pas de doute dans son esprit, « **Total est entièrement responsable** ». Il regrette, prudemment, « **la réaction apparemment un peu lente** » de la société. « **Ils n'ont pas apprécié l'ampleur de la fuite** », estime le ministre.

« On en tirera des leçons »

Évitant tout piège sur la gravité de la pollution, Jean-Louis Borloo a prôné la préservation de « **cet estuaire fragile, indispensable et magnifique** ». Tant qu'à faire, il effleure le projet controversé de l'extension des infrastructures portuaires à Donges-Est. « **On en tirera des leçons y compris sur les activités portuaires éventuelles.** »

En attendant de poursuivre ce débat, il faudra régler deux questions essentielles. Pourquoi n'avait-t-on pas repéré l'usure d'une canalisation utilisée chaque semaine pour le ravitaillement, d'autant qu'elle borde le fleuve ? Comment faire pour récupérer le fioul sans porter atteinte au milieu si fragile ?

Les hommes chargés du nettoyage espéraient, hier, agir vite sur ce produit volatile « **qui risque de se décoller des roches à la faveur des grandes marées. Il faudra notamment le pêcher en mer.** » Tout sera donc une question de moyens. Total a mobilisé un organisme spécialisé et un navire de la Marine nationale, l'*Argonaute*, est attendu aujourd'hui au large de Saint-Nazaire.

La préfecture a demandé aux communes touchées par la pollution « **d'empêcher l'accès du public aux zones touchées afin d'éviter toutes manipulations et tout ramassage** ». Frédéric SALLE. et Éric MARTIN.

Ouest France du 16 mars 2008

16 mars 1978 : l'Amoco-Cadiz provoque la marée noire du XXe siècle

Toute la journée du 16 mars 1978, pris sous de fortes rafales de nord-ouest, il a dérivé dans les parages d'Ouessant.

Il y a trente ans, l'Amoco-Cadiz se fichait sur les rochers de Portsall. Entraînant une marée noire sans précédent et un marathon judiciaire à Chicago.

[Notre dossier spécial « 30 ans après l'Amoco Cadiz »](#)

C'est l'énorme goutte qui fera déborder la colère. Quand le 16 mars 1978, l'*Amoco Cadiz* vient s'éventrer sur les rochers de Portsall (Finistère) et vomit sa cargaison de 220 000 tonnes de pétrole sur près de 400 kilomètres de côtes, les Bretons ont déjà vécu trois marées noires (le *Torrey-Canyon* en 1967, l'*Olympic-Bravery* et le *Bohlen* en 1976). Et accumulé des tonnes de rancoeur. Cette fois, ils ne laisseront rien passer.

Dès le lendemain de la catastrophe, ils s'organisent et s'engagent dans un combat que beaucoup jugent à l'époque insensé. Balayant les réticences de l'Etat, piétinant leurs divergences politiques, près d'une centaine de communes du littoral souillé, finistériennes et costarmoricaines, de droite et de gauche, se lancent dans une épopée judiciaire à Chicago, le fief de la compagnie Amoco, alors dénommée Standard Oil of Indiana. A leur tête, il y a le sénateur-maire CDS de Ploudalmézeau, Alphonse Arzel, paysan léonard roublard et enjoué, qui sait comme personne galvaniser ses troupes. Et le tempéré Charles Josselin, président socialiste du conseil général des Côtes d'Armor. Jusqu'en 1992, les Bretons vont ferrailer de l'autre côté de l'Atlantique. Les dédommagements n'atteindront pas les sommes espérées mais Amoco est déclaré coupable.

Marc PENNEC.

CP LPO du 2 octobre 2011



La LPO attaque à nouveau Total

En mars 2008, 480 tonnes de fioul de soute, échappées de la raffinerie Total de Donges polluaient l'estuaire de la Loire, les côtes de la Loire-Atlantique et de la Charente-Maritime ainsi que le littoral sud-vendéen. Les 4, 5 et 6 octobre prochains, Total Raffinage Marketing, exploitant le site de Donges, comparaitra devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire face à une douzaine de parties civiles dont la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Notre association demande l'indemnisation des atteintes faites à l'environnement et aux fonctions écologiques assurées par un site exceptionnel pour la biodiversité et protégé à ce titre.

L'estuaire de la Loire est, en effet, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Natura 2000 et Réserve de faune sauvage. Cette marée noire a provoqué une grave dégradation de cet espace naturel sensible (de ses roselières, de ses prairies humides, de ses vasières et de la qualité de l'eau).

Or, les vasières abritent nombre de poissons, en particulier des poissons plats du Golfe de Gascogne. L'estuaire est ainsi un site majeur de migration du saumon atlantique, en voie d'extinction, et de l'anguille européenne, qui se raréfie.

Ces vasières, ainsi que les roselières, s'avèrent également être des zones de nourrissage, de repos, d'hivernage, de haltes migratoires pour beaucoup d'oiseaux. Ainsi, au moment de l'accident, ce site abritait des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface) en migration pré-nuptiale ou en hivernage. Cette marée noire a donc provoqué la mort de plusieurs centaines d'entre eux.

Aucun bilan précis n'a cependant pu être établi dans l'estuaire de la Loire car Total a interdit l'accès des protecteurs de la nature au site touché et n'a pas fait de tri entre les simples déchets et les oiseaux morts. Ainsi, seul un oiseau, une sarcelle d'hiver a pu être recueillie, soignée puis relâchée dans l'estuaire alors que la LPO Loire-Atlantique, présente sur place, a estimé que 60 % des tadornes, 30 % des bécasseaux variables, 40 % des avocettes et 10 % des pluviers argentés ont été touchés. Sur les côtes charentaises et sud-vendéennes, 253 oiseaux ont pu être récupérés (principalement des fous de Bassan et des alcidés).

Pendant les 6 mois qui ont suivi la catastrophe, plusieurs centaines de bénévoles et naturalistes de la LPO, de Bretagne Vivante et Loire-Vivante, ainsi que des gardes de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont parcouru sans relâche l'estuaire afin d'évaluer l'impact de la pollution sur la faune et les milieux naturels, et de tenter de sauver les oiseaux.

Les 4, 5 et 6 octobre prochains, Total Raffinage Marketing comparaitra devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour répondre des infractions de rejet et déversement de substance toxique dans les eaux superficielles et dans la mer. Total fera face à une douzaine de parties civiles, dont la LPO qui a déposé plainte avec constitution de partie civile alors qu'elle était déjà engagée dans le procès de l'Erika au moment de cette nouvelle pollution.

La LPO sera représentée devant le tribunal par Maître François-Xavier Kelidjian et par Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, dans la droite ligne de ses actions judiciaires contre les pollueurs inconséquents.

Allain Bougrain Dubourg

Président de la LPO

Contacts

Claire Lux, Attachée de presse LPO

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69 / claire.lux@lpo.fr

Colette Carichiopulo, Mission juridique LPO

05 46 82 12 34 / colette.carichiopulo@lpo.fr

Anne-Laure Dugué, Responsable de Programme Oiseaux en détresse

05 46 82 12 34 / anne-laure.dugue@lpo.fr

Maître François-Xavier Kelidjian, Avocat de la LPO

06 24 42 68 31



La LPO attaque à nouveau Total

En mars 2008, 480 tonnes de fioul de soute, échappées de la raffinerie Total de Donges polluaient l'estuaire de la Loire, les côtes de la Loire-Atlantique et de la Charente-Maritime ainsi que le littoral sud-vendéen. Les 4, 5 et 6 octobre prochains, Total Raffinage Marketing, exploitant le site de Donges, comparaitra devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire face à une douzaine de parties civiles dont la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Notre association demande l'indemnisation des atteintes faites à l'environnement et aux fonctions écologiques assurées par un site exceptionnel pour la biodiversité et protégé à ce titre.

L'estuaire de la Loire est, en effet, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Natura 2000 et Réserve de faune sauvage. Cette marée noire a provoqué une grave dégradation de cet espace naturel sensible (de ses roselières, de ses prairies humides, de ses vasières et de la qualité de l'eau).

Or, les vasières abritent nombre de poissons, en particulier des poissons plats du Golfe de Gascogne. L'estuaire est ainsi un site majeur de migration du saumon atlantique, en voie d'extinction, et de l'anguille européenne, qui se raréfie.

Ces vasières, ainsi que les roselières, s'avèrent également être des zones de nourrissage, de repos, d'hivernage, de haltes migratoires pour beaucoup d'oiseaux. Ainsi, au moment de l'accident, ce site abritait des dizaines de milliers d'oiseaux (avocettes, bécasseaux, pluviers, cormorans, tadornes et canards de surface) en migration prénuptiale ou en hivernage. Cette marée noire a donc provoqué la mort de plusieurs centaines d'entre eux.

Aucun bilan précis n'a cependant pu être établi dans l'estuaire de la Loire car Total a interdit l'accès des protecteurs de la nature au site touché et n'a pas fait de tri entre les simples déchets et les oiseaux morts. Ainsi, seul un oiseau, une sarcelle d'hiver a pu être recueillie, soignée puis relâchée dans l'estuaire alors que la LPO Loire-Atlantique, présente sur place, a estimé que 60 % des tadornes, 30 % des bécasseaux variables, 40 % des avocettes et 10 % des pluviers argentés ont été touchés. Sur les côtes charentaises et sud-vendéennes, 253 oiseaux ont pu être récupérés (principalement des fous de Bassan et des alcidés).

Pendant les 6 mois qui ont suivi la catastrophe, plusieurs centaines de bénévoles et naturalistes de la LPO, de Bretagne Vivante et Loire-Vivante, ainsi que des gardes de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont parcouru sans relâche l'estuaire afin d'évaluer l'impact de la pollution sur la faune et les milieux naturels, et de tenter de sauver les oiseaux.

Les 4, 5 et 6 octobre prochains, Total Raffinage Marketing comparaitra devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour répondre des infractions de rejet et déversement de substance toxique dans les eaux superficielles et dans la mer. Total fera face à une douzaine de parties civiles, dont la LPO qui a déposé plainte avec constitution de partie civile alors qu'elle était déjà engagée dans le procès de l'Erika au moment de cette nouvelle pollution.

La LPO sera représentée devant le tribunal par Maître François-Xavier Kelidjian et par Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, dans la droite ligne de ses actions judiciaires contre les pollueurs inconséquents.

Source : LPO

Romandiesnews du 2 octobre 2011

Total renvoyé en correctionnelle pour une pollution de la Loire en 2008

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique) - Le groupe pétrolier Total va comparaître de mardi à jeudi devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) après le déversement accidentel en mars 2008 de 500 tonnes de fuel dont 180 ont pollué l'estuaire de la Loire.

Il est reproché à la société Total raffinage marketing, en tant que personne morale, le déversement de fioul-soute dans les eaux souterraines superficielles ou de la mer, le rejet de



cet hydrocarbure nuisible pour le maintien ou la consommation de la faune ou de la flore et l'exploitation non conforme d'une installation classée autorisée.

Le 16 mars 2008, une fuite de fuel était signalée par Total sur une canalisation de la raffinerie. Cette fuite a été détectée lors du ravitaillement d'un navire.

D'abord sous-évaluée la pollution se révélera bien plus importante que prévu avec 500 tonnes de pertes, dont 180 tonnes se sont dispersées dans le milieu très fragile que constitue l'estuaire de la Loire.

Trois mois et demi avaient été nécessaires pour nettoyer 90 km de côtes de l'estuaire et du littoral.

Le parquet de Saint-Nazaire avait ouvert en avril 2008 une information judiciaire pour pollution après les plaintes déposées par des communes et associations écologistes.

Total avait été mis en examen en mars 2009.

La région des Pays de la Loire et le conseil général de la Vendée se sont portés parties civiles dans ce dossier, à l'instar de la Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique ou encore des associations écologistes Bretagne vivante, Eaux et Rivières de Bretagne **et la LPO.**

Plusieurs communes avaient cependant accepté des indemnités de Total, comme La Baule ou encore Paimboeuf, la plus touchée par la pollution, qui a accepté quelque 500.000 euros.

Le groupe Total a payé les frais de dépollution et indemnisé les professionnels pour un coût de quelque 50 millions d'euros. Depuis, la raffinerie a installé des zones de rétention et des caméras de surveillance sur les bords de Loire.

(©AFP / 02 octobre 2011 09h56)

Communiqué AFP du 3 octobre 2011

Total renvoyé en correctionnelle pour une pollution de la Loire en 2008

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), 2 oct 2011 (AFP) - Le groupe pétrolier Total va comparaître de mardi à jeudi devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) après le déversement accidentel en mars 2008 de 500 tonnes de fuel dont 180 ont pollué l'estuaire de la Loire. Il est reproché à la société Total raffinage marketing, en tant que personne morale, le déversement de fioul-soute "dans les eaux souterraines superficielles ou de la mer", le rejet de cet hydrocarbure "nuisible pour le maintien ou la consommation de la faune ou de la flore" et l'"exploitation non conforme d'une installation classée autorisée".

Le 16 mars 2008, une fuite de fuel était signalée par Total sur une canalisation de la raffinerie. Cette fuite a été détectée lors du ravitaillement d'un navire.

D'abord sous-évaluée la pollution se révélera bien plus importante que prévu avec 500 tonnes de pertes, dont 180 tonnes se sont dispersées dans le milieu très fragile que constitue l'estuaire de la Loire.

Trois mois et demi avaient été nécessaires pour nettoyer 90 km de côtes de l'estuaire et du littoral.

Le parquet de Saint-Nazaire avait ouvert en avril 2008 une information judiciaire pour "pollution" après les plaintes déposées par des communes et associations écologistes.

Total avait été mis en examen en mars 2009.

La région des Pays de la Loire et le conseil général de la Vendée se sont portés parties civiles dans ce dossier, à l'instar de la Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique ou encore des associations écologistes Bretagne vivante, Eaux et Rivières de Bretagne **et la LPO.**

Plusieurs communes avaient cependant accepté des indemnités de Total, comme La Baule ou encore Paimboeuf, la plus touchée par la pollution, qui a accepté quelque 500.000 euros.



Le groupe Total a payé les frais de dépollution et indemnisé les professionnels pour un coût de quelque 50 millions d'euros. Depuis, la raffinerie a installé des zones de rétention et des caméras de surveillance sur les bords de Loire.

Communiqué AFP du 4 octobre 2011

Ouverture du procès de Total pour une pollution de la Loire en 2008

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), 4 oct 2011 (AFP) - Le procès en correctionnelle de la société Total raffinage marketing, qui comparaît pour le déversement accidentel, en mars 2008, de 500 tonnes de fuel dont 180 ont pollué l'estuaire de la Loire, a début mardi matin à Saint-Nazaire.

Face à Total raffinage, représenté par l'ancien directeur de la raffinerie de Donges Jérôme Dupont, vingt-deux parties civiles se sont constituées, parmi lesquelles de nombreuses associations de défense de l'environnement dont la Ligue de protection des Oiseaux (LPO), mais aussi le conseil général de Vendée ou le conseil régional des Pays de la Loire.

L'enjeu est de déterminer, ainsi que le soutiennent les avocats de Total, s'il s'agit seulement d'un accident malheureux, ou bien s'il y eu des défaillances dans l'entretien des canalisations et si les informations sur la pollution ont été transmises suffisamment rapidement aux pouvoirs publics par le groupe.

Les débats entamés mardi matin, avant d'être suspendus pour l'après-midi en raison de l'absence d'un des experts à l'audience, doivent reprendre mercredi matin.

Communiqué AFP du 4 octobre 2011

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), 4 oct 2011 (AFP) - Les débats autour des responsabilités du groupe pétrolier Total dans la fuite de fuel de sa raffinerie de Donges en mars 2008, qui avait entraîné une pollution de l'estuaire de la Loire, ont débuté mardi au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

Dès le rappel des faits, le président du tribunal Michel Le Ninivin s'étonne: à 11h05, le 16 mars 2008, un "geyser de fuel soute de trois à quatre mètres de haut" jaillit d'une conduite d'alimentation destinée à charger les pétroliers, mais n'est découvert qu'à 16h45.

"Pourquoi un repérage si tardif?", demande M. Le Ninivin à l'ancien directeur de la raffinerie, Jérôme Dupont. Il n'y avait que deux hommes pour surveiller les quelque 30.000 km de tuyauterie de la raffinerie, s'étonne-t-il, en écho avec certaines parties civiles. "C'était les standards de la profession", déclare M. Dupont. "Nous avons tiré les leçons de l'accident et mis en place depuis un nouveau plan d'inspection", ajoute-t-il.

Puis M. Le Ninivin évoque les évaluations divergentes de l'ampleur de la pollution, entre celle qu'a toujours annoncé Total Raffinage Marketing, soit 500 tonnes de fuel déversées, et celle d'un expert ayant participé à l'instruction et qui parle de 1.500 tonnes. Une "surévaluation", estime M. Dupont.

La canalisation à l'origine de la fuite était corrodée, selon les expertises. M. Le Ninivin s'étonne de l'âge du tuyau, installé en 1964, et de cette corrosion. "Une inspection des canalisations avait décelé en 2004 des éléments qui ne nécessitaient pas une intervention immédiate" sur la canalisation en cause, mais celle-ci figurait dans un plan de remplacement devant s'achever en 2008, indique M. Dupont.

L'âge de la canalisation "n'est pas en cause", estime-t-il. Sur ce point, l'expert venu à la barre mardi, Pierre Vuillemin, le rejoint: ce n'est pas, selon lui, un âge problématique pour une conduite de matière non corrosive.



Selon M. Vuillemin, c'est la fuite d'une autre conduite, contenant de l'eau de mer et surplombant celle de fuel, qui a attaqué le calorifugeage protégeant le tuyau et déclenché le point de corrosion.

Sur la question du temps d'alerte, le président souligne que, lors de l'instruction, plusieurs intervenants se sont étonnés du temps mis par la raffinerie pour alerter les pouvoirs publics de la fuite, puis de son ampleur. M. Dupont s'estime irréprochable: "Nous sommes allés au-delà de ce que nous avions à faire en matière d'information."

Au sujet de l'écoulement d'une partie du fuel dans la Loire, "si la pollution a lieu en dehors de la raffinerie, ce n'est pas à nous de déclencher les moyens extérieurs", remarque-t-il.

"Etiez-vous surpris de l'ampleur de la pollution le lendemain", demande le procureur Florence Le Coq. "On ignorait le dimanche (16 mars, ndlr) l'ampleur de la pollution et nous n'avions pas à être surpris ou pas surpris, on a traité", répond M. Dupont, sur les conseils de son avocat.

Venu pour le premier jour d'audience, Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux, relève des "zones d'ombres".

"Où sont passés les oiseaux" morts?, s'interroge-t-il, soulignant que bien plus au sud, sur l'île de Ré, des oiseaux touchés ont été recueillis, alors que sur place, "en clair, les oiseaux sont cachés pour mourir".

L'expertise sur l'ampleur de la pollution, les exposés des parties civiles, au nombre de 22, et les plaidoiries sont attendues mercredi.

Presse océan du 4 octobre 2011

Le procès de Total pour la pollution en Loire s'est ouvert ce matin



Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO est sur le banc des parties civiles.

Depuis ce matin et pendant trois jours, le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire juge le groupe Total raffinage Marketing SA pour la pollution en Loire en 2008. L'entreprise est représentée par Jérôme Dupont, directeur de la raffinerie de Donges à l'époque des faits. Dans la salle d'audience, une douzaine de parties civiles venues demander réparation. Parmi



elles, la LPO, représentée par son président national Allain Bougrain-Dubourg. « Nous venons ici pour rétablir la vérité », a-t-il expliqué à quelques minutes du début de l'audience. « Curieusement, il n'y a eu aucun oiseau mort chez Total. C'est circulez, y'a rien à voir. On parle ici d'une zone humide fragile, et je moi trouve que Total s'accommode de ces milieux naturels avec une grande désinvolture ».

SUD OUEST du 5 octobre 2011

De Donges à l'île de Ré

Les parties s'affrontent au procès contre Total et Allain Bougrain Dubourg s'interroge.

Les débats autour des responsabilités du groupe pétrolier Total dans la fuite de fuel de sa raffinerie de Donges en mars 2008, qui avait entraîné une pollution de l'estuaire de la Loire, ont débuté mardi au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire. Dès le rappel des faits, le président du tribunal, Michel Le Ninivin, s'étonne : « À 11 h 05, le 16 mars 2008, un "geyser de fuel soute de trois à quatre mètres de haut" jaillit d'une conduite d'alimentation destinée à charger les pétroliers, mais n'est découvert qu'à 16 h 45. »

« Pourquoi un repérage si tardif ? », demande M. Le Ninivin à l'ancien directeur de la raffinerie, Jérôme Dupont. Il n'y avait que deux hommes pour surveiller les quelque 30 000 kilomètres de tuyauterie de la raffinerie, s'étonne-t-il, en écho avec certaines parties civiles. Puis M. Le Ninivin évoque les évaluations divergentes de l'ampleur de la pollution, entre celle qu'a toujours annoncé Total Raffinage Marketing, soit 500 tonnes de fuel déversées, et celle d'un expert ayant participé à l'instruction et qui parle de 1 500 tonnes.

Venu pour le premier jour d'audience, Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux, relève des « zones d'ombre ». « Où sont passés les oiseaux morts ? », s'interroge-t-il, soulignant que dans l'île de Ré, des oiseaux touchés ont été recueillis, alors que sur place, « en clair, les oiseaux sont cachés pour mourir ». L'expertise sur l'ampleur de la pollution, les exposés des parties civiles, au nombre de 22, et les plaidoiries sont attendues aujourd'hui.

Presse océan du 5 octobre 2011



Loire polluée : Total plaide la relaxe

Le procès s'est achevé, hier, à Saint-Nazaire. Le parquet a requis plus de 300 000 € d'amendes contre le pétrolier.

Le 17 janvier, sera connue la décision du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire. Hier, le procès de la SA Total raffinage marketing s'est terminé sur une plaidoirie de relaxe. Les avocats de Total, Jean-Benoît Lhomme et Aurélien Boulianger estiment, au vu des obligations imposées à l'entreprise, qu'elle n'est coupable ni d'exploitation non conforme ni de pollution.

Ce n'est pas l'avis de la procureure de la République Florence Lecoq : « Total a une conception élitiste, désincarnée et velléitaire de ses attributions ». Elle a requis deux amendes : 300 000 € pour la pollution et 5 000 € pour l'utilisation d'un tuyau défectueux responsable de la fuite.

Le 16 mars 2008, une grande quantité de fioul avait été déversée dans l'estuaire de la Loire, devant la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique). Trente-huit communes avaient été touchées, de l'île-de-Ré, en Charente-

Martime, au Poulguen, en Loire-Atlantique. Vingt-quatre parties civiles sont venues demander à être indemnisées de leurs préjudices écologiques ou moraux.

Emmanuel Tordjman, avocat de la Région des Pays de la Loire, s'étonne de la demande de relaxe : « Total indemniserait sans avoir commis de faute. » L'entreprise a dépensé 50 millions d'euros pour dépolluer et indemniser communes et professionnels. La Ligue de protection des oiseaux (LPO), par la voix de François-Xavier Kelidjian, soulève un « problème de voisinage de la raffinerie avec des sites classés-Natura 2000 ».

Le conseil général de Vendée et son avocat, Alexandre Varaut, considèrent que « si Total s'était montré moins économé en personnel, on aurait diminué les bénéfices, mais aussi les risques ».

Isabelle GUILLERMIC.

L'écho de la Presqu'île du 30 septembre 2011

Procès de Total pour pollution en mars 2008

Après l'impact écologique, l'impact judiciaire

Dimanche 16 mars 2008, près de 500 tonnes de fioul lourd s'échappent de la raffinerie de Donges pour se propager dans l'estuaire. Les 4,5 et 6 octobre, Total devra s'expliquer devant le tribunal.

Mardi 4 octobre à Saint-Nazaire s'ouvrira pour trois jours consécutifs le procès de Total. Le groupe pétrolier va devoir s'expliquer sur la fuite des 480 tonnes de fioul-soute qui se sont échappées de la raffinerie de Donges le 16 mars 2008. L'écoulement avait provoqué une importante pollution dans l'estuaire, sur le littoral et un tollé des associations de protection de l'environnement tout comme des communes impactées. 250 km de côtes et 38 communes, entre le Poulguen et l'île de Ré seront touchés. Les opérations de dépollution financées par Total, s'achèveront quatre mois plus tard après avoir mobilisé jusqu'à 900 personnes. Pêcheurs, agriculteurs, conchyliculteurs seront indemnisés.

Une batterie de mesures
C'est un point de corrosion sur une canalisation qui a provoqué la fuite des hydrocarbures pendant le chargement d'un pétrolier. Total engagera l'inspection des 32 000 km de tuyaux de la raffinerie de Donges mais aussi de l'ensemble des canalisations de ses différents sites. Des enveloppes en béton seront également construites autour des bacs de stockage longeant la Loire. 31 caméras thermiques



Sur 60 km de côtes, 35 chantiers de dépollution ont été ouverts

et neuf optiques seront installées tous les 50 mètres près des racks (ensemble de canalisations) situés en bordure d'estuaire. Ces mesures, les 50 M € injectés dans la dépollution et les excuses, n'exempteront pas Total de se retrouver à la barre. La société qui devra aussi s'expliquer sur la maintenance de ses installations et sur son système d'alerte.

L'ancien directeur de la raffinerie face aux juges

L'amende encourue pour un délit de pollution par une personne morale, en l'occurrence Total, peut aller jusqu'à 375 000 €. Pendant ces trois jours de procès, le pétrolier sera représenté par Jérôme Dupont (responsable de la raffinerie au moment des faits, aujourd'hui directeur de

la gestion des caméras à Total raffinage marketing) et défendu par l'avocat havrais Jean-Benoît Lhomme. Douze parties civiles seront présentes dont le Conseil régional et le Conseil général de Vendée. Mais la grande majorité sont des associations de défense de l'environnement.

Les associations veulent marquer le coup

"On attend la reconnaissance de la responsabilité de Total". Hervé le Strat de Bretagne Vivante n'en démord pas : "On ne peut pas continuer à charger l'estuaire d'industries polluantes. Nous sommes satisfaits que ce procès ait lieu mais s'il ne débouche pas sur une incitation forte pour que ce type d'installations soit contraint, ce sera un coup d'épée dans l'eau".

Guy Bourlés de la Ligue de protection des oiseaux espère que la justice "va marquer le coup pour faire comprendre à Total qu'il est sur un site important. Le groupe a certes déjà payé beaucoup pour la restauration du site mais ce n'est pas suffisant. Le préjudice écologique n'est pas neutre pour l'estuaire".

Rappel des faits, des causes, présentation des études d'impacts (19 au total), bataille d'experts, auditions des parties civiles, vont se succéder durant ces trois jours d'audience présidée par Michel Le Ninivin. Compte tenu de l'importance du dossier, le jugement devrait être mis en délibéré.

Cathy Ryo

Pollution de Donges : 300 000 euros d'amende requis par le parquet contre Total

300 000 euros d'amende et 5 000 euros de contravention: ce sont les montants requis par la procureure mercredi 5 octobre 2011 au tribunal de grande instance de Saint-Nazaire, contre la société Total raffinage marketing, jugée depuis mardi 4 octobre pour la pollution de la Loire par la raffinerie de Donges en 2008 (L'AEDD n°11617). François-Xavier Kelidjian, avocat de la LPO (Ligue de la protection des oiseaux) qui se porte partie civile au procès, assure que la procureure Florence Lecoq a employé les termes « incurie » et « attitude affligeante » concernant le pétrolier. Le délibéré, dont la date n'est pas encore connue, est « important », selon l'avocat de la LPO, car il pourrait générer une jurisprudence quant à l'application de la loi du 1er août 2008 sur la responsabilité environnementale. Le jugement sera rendu le 17 janvier 2012.

Le 16 mars 2008, une fissure dans une canalisation de fuel lors d'une opération de chargement de pétrole lampant (pour les lampes et barbecues) d'un navire sur la raffinerie de Donges, a laissé échapper 500 mètres cubes de produit dans le fleuve et l'estuaire, dont environ 180 mètres cubes répandus dans la Loire. L'entreprise est représentée par Jérôme Dupont, directeur de la raffinerie à l'époque.

Du mardi 4 octobre 2011 au mercredi 5 au matin, les 24 parties civiles se sont exprimées à la barre. « Nous avons reçu les conclusions de Total cette nuit », indique à AEDD François-Xavier Kelidjian. Dans celles-ci, le groupe « soutient la relaxe de la contravention » explique-t-il. « En clair, Total fait le grand écart entre le fait que la pollution de l'estuaire et de la façade Atlantique est avéré, mais que l'élément moral n'est pas constitué. » Les réquisitions du parquet ont eu lieu en début d'après-midi.

UNE PEINE « RELATIVEMENT DÉRISOIRE »

Lors de ses réquisitions qui ont duré « une bonne demi-heure » selon l'avocat de la LPO, la procureure s'est exprimée de manière « assez dure » et « démonstrative », établissant la « faute pénale au titre de la négligence » de la filiale de Total, par une « incapacité à localiser la fuite », et une « incapacité à prendre des mesures pour endiguer la fuite ». Autre critique à l'encontre de Total exprimée par la procureure, selon l'avocat de la LPO, « l'incapacité à fournir une information qualitative juste » : « Total a parlé de cinq mètres cubes au début de la fuite, laissant penser que les rejets seraient limités à l'enceinte de la raffinerie et ne déborderaient pas dans la Loire », rapporte François-Xavier Kelidjian.

Si ce comportement lui semble « pénalement répréhensible, la procureure affirme à la barre que le code pénal ne lui permet pas d'aller au-delà d'une peine relativement dérisoire », rapporte encore François-Xavier Kelidjian. « C'est un permis à polluer d'une certaine manière », commente-t-il. « On paie 300 000 euros et puis voilà. »

JURISPRUDENCE SUR LA LOI DE 2008

« On attend un jugement tout de même important », explique l'avocat de l'association. « La ligne de défense de Total est de dire que nous ne pouvons pas prétendre à une indemnité compensatoire au titre de la loi de 2008 », énonce-t-il. « Nous défendons l'idée que la loi de 2008 n'exclut pas une réparation compensatoire », conclut François-Xavier Kelidjian.

La « LRE » du 1er août 2008 crée un régime de responsabilité environnementale nouveau, en application de la directive sur la responsabilité environnementale de 2004 : l'exploitant d'une activité ciblée par la loi causant des dommages environnementaux graves doit les réparer en nature (et non sous forme d'indemnisation financière), qu'il y ait ou non faute. Jean-Benoît Lhomme, avocat de Total Raffinage Marketing, indiquait la veille du procès le 3 octobre à ce sujet à AEDD : « Nous avons pris en charge l'intégralité des frais de dépollution et montrerons à la barre un certain nombre d'études indiquant que les conséquences pour l'environnement » ont été résorbées, « un peu dans l'esprit de la loi du 1er août 2008 ».

Désormais, l'après-midi est consacrée à la plaidoirie de Total. Le procès, qui se déroule à Saint-Nazaire depuis mardi matin, pourrait se terminer dès ce soir. Le président, Michel Le Ninivin, « a en effet demandé aux parties civiles de plaider en quinze minutes chacune », selon le quotidien « Ouest France ».

Contacts :

- Total, Relations presse, 01 47 44 46 99, direc.contact-internet@total.com
- LPO (Ligue de protection des oiseaux), Claire Lux, attachée de presse, 01 42 73 56 10, 06 34 12 50 69, claire.lux@lpo.fr

Libération du 6 octobre 2011

Pollution de la Loire par Total en 2008: dialogue de sourds au Tribunal

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique) (AFP) - Les parties civiles, le parquet de Saint-Nazaire et la défense du groupe Total se sont affrontés mercredi dans un véritable dialogue de sourd sur les responsabilités de la raffinerie de Donges dans la fuite de fuel qui a pollué la Loire en mars 2008.

Au terme du deuxième et dernier jour d'audience au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, le président de la cour Michel Le Ninivin a indiqué que la décision, mise en délibéré, serait rendue le 17 janvier 2012.

Le procureur, Florence Le Coq, a requis une peine d'amende de 300.000 euros contre Total, pour sa "négligence" en matière de prévention des risques, qu'elle a qualifiée de "coupable", tandis que pour Total raffinage marketing, Me Jean-Benoit Lhomme et Aurélien Boulanger ont plaidé la relaxe.

Face aux accusations réitérées de manquements de Total en matière de prévention puis de détection de la fuite, ses avocats ont plaidé le strict respect de la réglementation en vigueur et la pollution non intentionnelle, puis la réparation spontanée de celle-ci.

Ils ont en outre jugées non recevables plusieurs demandes d'indemnisation des parties civiles au motif notamment qu'on "ne peut pas demander réparation d'un préjudice pour des choses qui sont réparées".

La position des parties civiles, 24 en tout, était compliquée par le fait que Total a, dès la survenue de la pollution en 2008, proposé l'indemnisation des personnes et collectivités lésées et financé la dépollution, pour un coût final global de 50 millions d'euros. Nombre de communes et de collectivités, ayant accepté l'indemnisation, ne sont donc pas allées en justice.

La région Pays-de-la-Loire et le conseil général de Vendée avaient fait le choix du procès et leurs avocats respectifs ont demandé réparation au titre de l'atteinte à leur réputation touristique et de compensation des moyens mis en oeuvre pour lutter contre la pollution.

"Voilà que nous apprenons que la société Total n'a commis aucune faute et que nous n'avons eu aucun préjudice", a ironisé Me Alexandre Varaut, avocat du conseil général de Vendée. "Si leurs bateaux coulent", a-t-il ajouté en référence au naufrage du pétrolier Erika qui avait pollué les mêmes côtes en décembre 1999, et "leurs canalisation fuient, en revanche leurs poches ne sont pas percées", a-t-il ajouté.

Selon lui, "si on avait fait les dépenses (de prévention des fuites, ndlr) en amont, on aurait diminué les bénéfices, mais on aurait diminué nos risques".

"Chez Total, on ne corrige pas ses +erreurs+, on fait du +retour sur expérience+ (...), on ne dit pas +dépollution+ mais +retour à l'état initial+", a pour sa part ironisé Me Olivier Méchinaud qui représentait plusieurs associations locales de défense de l'environnement.

Pour la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Me Xavier Kelidjian a, lui, souligné que "le risque environnemental ne se contente pas de la norme, ne se contente pas du standard".



"Tant qu'on aura des personnes qui, allègrement, pourront dépenser 50 millions d'euros pour indemniser et réparer les dommages, payer des amendes aux montants dérisoires au regard (de leurs moyens, ndlr), tant qu'on aura des personnes qui seront prêtes à se dire que ça coûtera moins cher de payer une amende que de procéder aux réparations (...), il n'y aura aucune marge de progression", a regretté, en conclusion, le procureur.

Courrier picard du 4 octobre 2011

Pollution de la Loire en 2008: les responsabilités de Total en question

L'ancien directeur de la raffinerie de Donges Jérôme Dupont, représentant Total raffinage, sort le 4 octobre 2011 de la salle d'audience du Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, au premier jour du procès en correctionnelle de la société Total.

Les débats autour des responsabilités du groupe pétrolier Total dans la fuite de fuel de sa raffinerie de Donges en mars 2008, qui avait entraîné une pollution de l'estuaire de la Loire, ont débuté mardi au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

Dès le rappel des faits, le président du tribunal Michel Le Ninivin s'étonne: à 11h05, le 16 mars 2008, un "geyser de fuel soute de trois à quatre mètres de haut" jaillit d'une conduite d'alimentation destinée à charger les pétroliers, mais n'est découvert qu'à 16h45.

"Pourquoi un repérage si tardif?", demande M. Le Ninivin à l'ancien directeur de la raffinerie, Jérôme Dupont. Il n'y avait que deux hommes pour surveiller les quelque 30.000 km de tuyauterie de la raffinerie, s'étonne-t-il, en écho avec certaines parties civiles. "C'était les standards de la profession", déclare M. Dupont. "Nous avons tiré les leçons de l'accident et mis en place depuis un nouveau plan d'inspection", ajoute-t-il.

Puis M. Le Ninivin évoque les évaluations divergentes de l'ampleur de la pollution, entre celle qu'a toujours annoncé Total Raffinage Marketing, soit 500 tonnes de fuel déversées, et celle d'un expert ayant participé à l'instruction et qui parle de 1.500 tonnes. Une "surévaluation", estime M. Dupont.

La canalisation à l'origine de la fuite était corrodée, selon les expertises. M. Le Ninivin s'étonne de l'âge du tuyau, installé en 1964, et de cette corrosion. "Une inspection des canalisations avait décelé en 2004 des éléments qui ne nécessitaient pas une intervention immédiate" sur la canalisation en cause, mais celle-ci figurait dans un plan de remplacement devant s'achever en 2008, indique M. Dupont.

L'âge de la canalisation "n'est pas en cause", estime-t-il. Sur ce point, l'expert venu à la barre mardi, Pierre Vuillemin, le rejoint: ce n'est pas, selon lui, un âge problématique pour une conduite de matière non corrosive.

Selon M. Vuillemin, c'est la fuite d'une autre conduite, contenant de l'eau de mer et surplombant celle de fuel, qui a attaqué le calorifugeage protégeant le tuyau et déclenché le point de corrosion.

Sur la question du temps d'alerte, le président souligne que, lors de l'instruction, plusieurs intervenants se sont étonnés du temps mis par la raffinerie pour alerter les pouvoirs publics de la fuite, puis de son ampleur.

M. Dupont s'estime irréprochable: "Nous sommes allés au-delà de ce que nous avons à faire en matière d'information."

Au sujet de l'écoulement d'une partie du fuel dans la Loire, "si la pollution a lieu en dehors de la raffinerie, ce n'est pas à nous de déclencher les moyens extérieurs", remarque-t-il.

"Etiez-vous surpris de l'ampleur de la pollution le lendemain", demande le procureur Florence Le Coq. "On ignorait le dimanche (16 mars, ndlr) l'ampleur de la pollution et nous n'avions pas à être surpris ou pas surpris, on a traité", répond M. Dupont, sur les conseils de son avocat.



Venu pour le premier jour d'audience, Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux, relève des "zones d'ombres".

"Où sont passés les oiseaux" morts?, s'interroge-t-il, soulignant que bien plus au sud, sur l'île de Ré, des oiseaux touchés ont été recueillis, alors que sur place, "en clair, les oiseaux sont cachés pour mourir".

L'expertise sur l'ampleur de la pollution, les exposés des parties civiles, au nombre de 22, et les plaidoiries sont attendues mercredi.

Par Alexandra TURCAT SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique) (AFP)